





Avant-propos du gouverneur

« L'année des défis, mais aussi une année de fiertés »

François Villeroy de Galhau



SES MISSIONS

L'année 2020 restera l'année du choc Covid. Menacés par la maladie, nos sociétés et leurs dirigeants ont réagi vigoureusement : aux mesures d'urgence succèdent les plans de relance. Le *Rapport annuel* rend compte des actions entreprises par la Banque de France pour tenir ses missions, maintenir la confiance dans la monnaie et assurer le bon financement de l'économie. Pour les 9 500 femmes et hommes de la Banque de France, 2020 a été l'année des défis mais aussi une année de fiertés. Défi de basculer en deux jours massivement en télétravail à la mi-mars, et de répondre présents sur tous les « fronts » et dans tous les territoires où nous étions attendus. Mais fierté d'avoir ainsi fait notre devoir au service du pays et d'en avoir été reconnus ; et fierté d'avoir mené à bien notre plan de transformation « Ambitions 2020 », en temps et en heure malgré la crise. Que tous les cadres et les agents de la Banque de France en soient chaleureusement remerciés.

La Banque de France est en effet un socle de stabilité qui a aidé à amortir la brutalité de la crise. En zone euro, la récession a été de 6,8 % en 2020. En France, la perte d'activité a été violente lors du premier confinement du printemps, mais limitée à 8,2 % sur l'année, grâce au rebond exceptionnel observé au troisième trimestre. L'amortisseur public a joué massivement, pour bâtir un « pont de financement » pour toutes les entreprises et préserver globalement le pouvoir d'achat des ménages. En conséquence, la dette publique française a dépassé 115 % du PIB à fin 2020. Un taux aussi élevé peut-il être soutenable ? Oui si l'économie se redresse et si une trajectoire mieux maîtrisée de coûts publics recrée des marges de manœuvre. Le plan de relance exceptionnel de l'Union européenne annoncé en juillet 2020 pour 750 milliards d'euros en sera un ciment, ciment dont la qualité dépend de la sélectivité des investissements d'avenir.

2020 a été une année très éprouvante sur les plans sanitaire et humain, très rude pour la perte d'activité. Mais elle a aussi été l'année de l'intensification des tendances antérieures : numérisation et utilisation des technologies au service d'une économie qui innove ; verdissement et actions pour une économie plus vertueuse et durable. La Banque de France y a contribué : notre réseau des banques centrales et des superviseurs adhérant au NGFS (Réseau pour le verdissement du système financier) s'est étoffé et compte désormais plus de 80 membres, dont la Réserve fédérale américaine depuis le 12 décembre 2020. Elle a intensifié sa politique d'investissement responsable et s'est engagée à sortir complètement des investissements liés au charbon d'ici 2024.

Nous nous battons surtout pour être toujours davantage un service public performant, résilient et accessible. Les fonctions de support – dont les RH, l'immobilier et la logistique, l'informatique – ont été au cœur de la mobilisation en 2020. La Banque de France a poursuivi sa transformation interne pour affecter en priorité l'argent public au meilleur service à la collectivité, là où les besoins sont les plus forts. Elle a limité ses frais de gestion et réduit ses dépenses d'activité, tout en continuant à recruter, plus de 380 nouveaux talents en 2020. En ayant atteint ou dépassé la totalité des repères d'Ambitions 2020, elle a montré qu'un triangle de réussite au service de tous était possible : moins de coûts, davantage de services, un réseau territorial maintenu.

Ce travail de fond, incontestablement exigeant, et cette contribution au bien commun ont été accomplis au travers de nos trois principales missions, les trois « S » : stratégie monétaire, stabilité financière, services à l'économie et à la société.

En matière de **stratégie monétaire**, la Banque de France a participé activement, au sein de l'Eurosystème, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique monétaire anti-crise ; elle a réagi de façon immédiate, massive et efficace – et par l'intermédiaire des banques et des marchés –, pour refinancer les ménages, les entreprises et les États à taux bas et éviter le blocage du financement de l'économie. Les économistes, les opérateurs de marché, les équipes de la Banque de France dans les régions ont uni leurs forces pour y parvenir. Les prêts d'urgence garantis par l'État, d'un montant total de 130 milliards d'euros, ont été bien orientés vers les PME. La Médiation du crédit est intervenue auprès de plus de 14 000 entreprises, quinze fois plus qu'habituellement, aidant ainsi à préserver près de 80 000 emplois. Les billets de banque, de qualité, ont approvisionné l'ensemble du pays, même au plus fort du confinement.

S'agissant de la **stabilité financière**, les succès sont également le fruit d'un travail conjoint, celui notamment de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et des experts du Haut Conseil de stabilité financière. Si une crise financière a cette fois été évitée, c'est aussi grâce à la solidité renforcée de nos banques et assurances, bien contrôlées et soumises à des règles de capital minimum strictes. Tant sur le plan macro- que microprudentiel, les équipes ont assuré le suivi des établissements, anticipé les risques, soumis les banques à des *stress tests*. La Banque de France prépare l'avenir, avec la finalisation nécessaire des accords de Bâle 3 pour les banques et la revue de Solvabilité 2 pour les assurances. Le futur s'invente à travers les travaux exploratoires sur une possible monnaie numérique de banque centrale, visant à préserver toujours sécurité, modernité, et liberté de choix des moyens de paiement.

Avec les **services à l'économie et à la société**, la Banque de France est restée proche des citoyens sur l'ensemble du territoire grâce au développement de l'offre en ligne aux particuliers et aux PME. Le réseau s'est remarquablement mobilisé, dans chacun des départements. La lutte contre le surendettement des ménages, l'éducation économique et financière, le droit au compte sont des actions de terrain qui ont protégé les plus vulnérables et ouvert la voie à des décisions économiques et financières plus éclairées. Nous attendons avec impatience la réouverture de notre belle Cité de l'économie, Citéco, pour accueillir le public au cœur de Paris. La délicate campagne de cotation des entreprises a été menée en conciliant crédibilité et flexibilité ; nos correspondants TPE-PME ont traité plus de 12 000 demandes.

Nous avons commencé à développer de nouveaux formats pour éclairer le débat économique. Le succès rencontré par nos blogs, paroles d'experts, partagés sur les réseaux sociaux, attestent de l'intensité de la demande d'information par tous les publics, y compris les moins spécialistes. Nous allons donc amplifier ces actions, afin d'expliquer et de partager encore plus : notre nouvelle opération « La Banque de France à votre écoute » est un facteur d'efficacité autant qu'une exigence démocratique, et concerne plus que la politique monétaire.

La crise sanitaire et économique a mis en valeur l'engagement exemplaire des collaborateurs de la Banque de France. Elle nous a également rappelé, s'il en était besoin, que nous ne sommes légitimes qu'au service de nos concitoyens et de l'économie, en France et en Europe.

Nous saurons mobiliser à la fois la technologie ET l'humain, car ce sont nos voies d'avenir pour reconstruire une économie meilleure : plus durable, plus juste et plus qualifiée. Tel est le sens de notre prochain plan stratégique, pour construire ensemble la Banque de France de 2024.



CHIFFRES CLÉS

LA BANQUE DE FRANCE
EN 2020, C'EST ...

105 unités
permanentes

9 535 salariés
(équivalent temps plein)



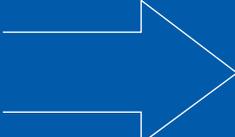
-22%

d'émissions
de gaz à effet de serre
par rapport à 2014

4,97 MDSE
de résultat ordinaire avant impôt

137 M€
de réduction des coûts de
fonctionnement par rapport à 2015

La crise sanitaire a provoqué un choc d'offre et un choc de demande, tous deux massifs. La production manufacturière et la fourniture de services ont baissé, la consommation s'est contractée, surtout dans les services. Les entreprises craignant de voir leur trésorerie diminuer, leur confiance a chuté brutalement.

**FACE À LA CRISE,
QU'A FAIT LA BANQUE
DE FRANCE ?** 

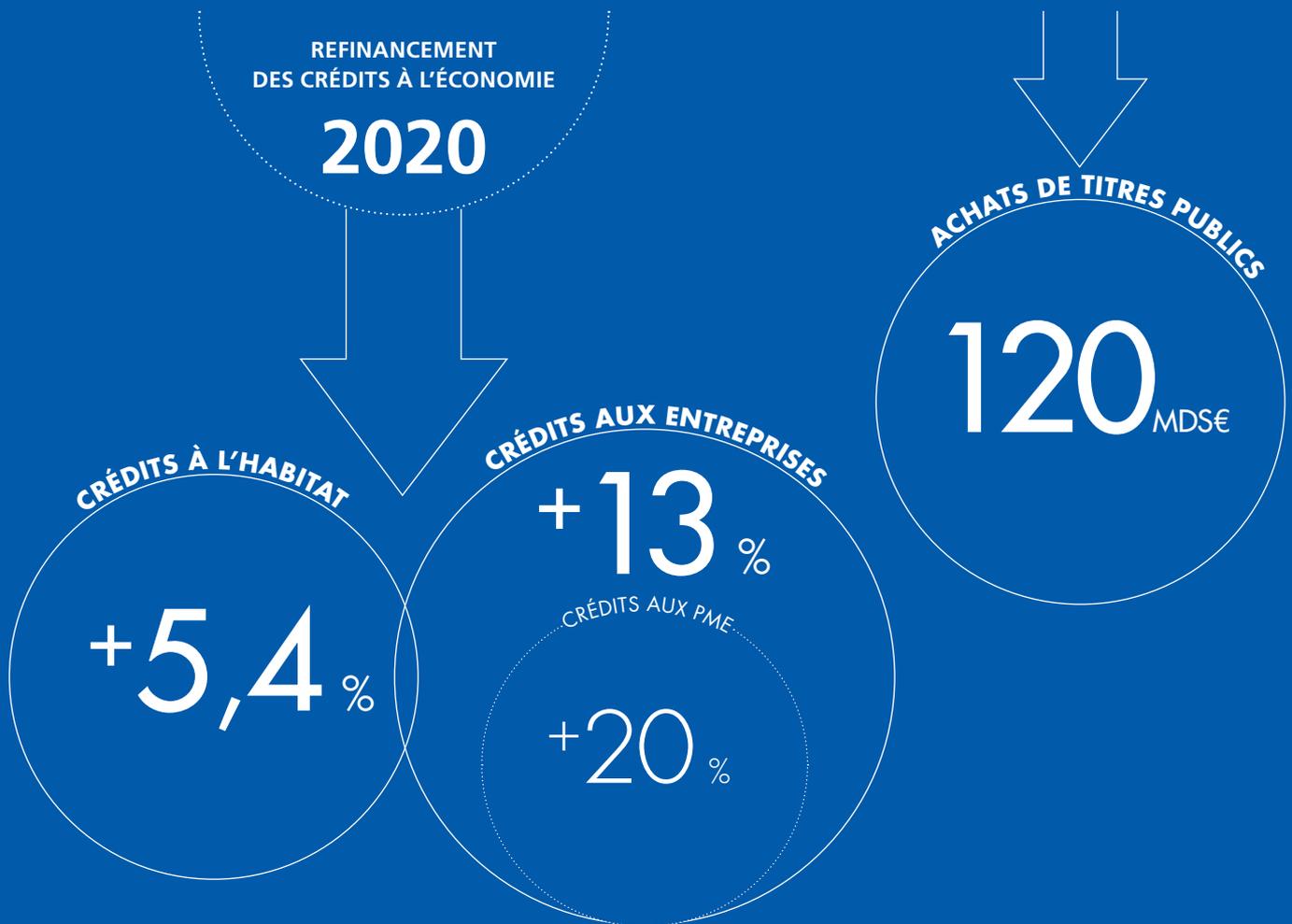
➔ **LA BANQUE DE FRANCE AGIT IMMÉDIATEMENT À LA SOURCE DES FINANCEMENTS** qui alimentent l'économie, afin d'éviter les faillites et des licenciements :

- Elle participe, avec la BCE et toutes les banques centrales nationales, à la mise en place d'**un pont de financement**
- Avec le HCSF et la BCE, elle assouplit certaines exigences réglementaires pesant sur les banques pour augmenter leur capacité à prêter aux entreprises

➔ **400 milliards d'euros ont été injectés par la Banque de France** pour inciter les banques à accorder des crédits aux entreprises et aux particuliers (dont les prêts garantis par l'Etat)

➔ **DES CONDITIONS DE FINANCEMENT RENDUES PLUS FAVORABLES**

- 120 milliards d'euros de titres publics ont été rachetés aux banques par la Banque de France dans le cadre du programme d'achats d'urgence face à la pandémie
- Le principal taux directeur de l'Eurosystème est à 0 %
- Les banques peuvent refinancer certains prêts à - 1 %
- L'État emprunte à taux négatif pour financer son programme d'aide



➔ **LA BANQUE DE FRANCE ANALYSE ET SUIT ÉTROITEMENT LES EFFETS ÉCONOMIQUES DE LA CRISE** pour délivrer une information économique fiable, réactive, accessible à tous, qui permet :

- de calibrer la politique monétaire au plan européen
- de la mettre en œuvre au plan national
- d'évaluer les effets des mesures de soutien

➔ **AVEC L'ACPR, ELLE VEILLE EN PERMANENCE À LA SOLIDITÉ DU SYSTÈME FINANCIER**

- elle suit les plans de continuité des institutions financières et des infrastructures de marché
- elle analyse les risques financiers pour les banques et les assurances
- elle prépare la sortie de crise du secteur financier afin de garantir sa robustesse et sa résilience :
 - décalage des calendriers des évolutions réglementaires
 - intégration des enjeux climatiques

LA PERTE D'ACTIVITÉ EN 2020 EST RAMENÉE



8 500

entreprises interrogées
pour l'enquête mensuelle de conjoncture

657

établissements bancaires
supervisés

683

entreprises d'assurance
et mutuelles supervisées

➔ **ELLE ASSURE LA CONTINUITÉ DE TOUTES SES MISSIONS ET DÉVELOPPE SES SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ POUR CEUX QUI EN ONT LE PLUS BESOIN**

- elle étend son accompagnement des TPE-PME à toutes les entreprises
- elle intensifie son rôle de Médiateur du crédit en accélérant la procédure et en multipliant par quinze ses interventions
- elle participe à un comité de crise mis en place face à la dégradation des délais de paiement
- elle assure la continuité de l'activité fiduciaire et le bon fonctionnement des paiements
- elle adapte ses services et son aide aux particuliers : continuité de l'accueil et mise en place du dépôt en ligne des dossiers de surendettement
- elle participe à de grandes actions de solidarité

12047

entrepreneurs accompagnés
par les correspondants TPE-PME

1,27 MILLION
de contacts avec le public



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| STRATÉGIE MONÉTAIRE | 14 |
| La mesure de la crise | 18 |
| Le rôle majeur de la Banque de France dans la réaction des politiques publiques | 20 |
| Les prévisions de reprise | 26 |
| Préparer l'avenir pour renforcer notre politique monétaire | 28 |
| Sécurité et modernité : la confiance dans la monnaie sous toutes ses formes | 29 |
| STABILITÉ FINANCIÈRE | 32 |
| Dans la crise, priorité donnée au suivi rapproché et au soutien des acteurs et des marchés financiers | 36 |
| Tirer les leçons de la crise, en surveillant ou en anticipant les risques | 39 |
| Bien accompagner la sortie de crise du secteur financier | 42 |
| SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ | 46 |
| Poursuite de l'action au service des particuliers et des entreprises | 50 |
| Présence renforcée auprès des entreprises pour les soutenir face à la crise | 55 |
| Protection des ménages en difficulté financière | 58 |
| Prestation de services financiers pour l'État | 61 |
| STRATÉGIE DE TRANSFORMATION | 64 |
| Atterrissage du plan « Ambitions 2020 » | 68 |
| Les actions du plan « Ambitions 2020 » ont permis de mieux affronter la crise sanitaire | 72 |
| La préparation du prochain plan stratégique « Construire ensemble 2024 » | 74 |

| | |
|---|------------|
| RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE | 76 |
| Notre engagement environnemental face à l'urgence climatique | 78 |
| Notre engagement vis-à-vis des collaborateurs en période de crise | 85 |
| Des actions solidaires renforcées, des investissements responsables | 88 |
| GOUVERNANCE | 94 |
| Les organes exécutifs | 96 |
| Les organes délibératifs et de contrôle | 99 |
| L'audit interne et la maîtrise des risques opérationnels | 99 |
| GESTION FINANCIÈRE ET COMPTES | 102 |
| Les comptes individuels de la Banque de France | 104 |
| ANNEXES | 131 |
| Organigramme de la Banque de France au 1 ^{er} mars 2021 | 132 |
| Le réseau de la Banque de France au 1 ^{er} janvier 2021 | 134 |
| Le périmètre de la Banque de France | 135 |
| Le recyclage par les opérateurs privés des billets et pièces en euros en 2020 | 136 |
| Synthèse nationale des rapports d'activité des commissions de surendettement – Année 2020 | 139 |





STRATÉGIE MONÉTAIRE



LA STRATÉGIE MONÉTAIRE EN 2020, C'EST ...



MISSIONS

L'expertise à l'état de l'art de la Banque de France conforte son rôle de banque centrale des marchés, **pour une place financière de Paris sûre et performante** :

- sécurisation des financements
- fluidification du marché des capitaux
- gestion des réserves de change

Au cœur de l'Eurosystème, la Banque de France participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique monétaire **pour contribuer à un bien public majeur : une monnaie stable**

- participation aux décisions de politique monétaire du Conseil des gouverneurs
- mise en œuvre des mesures exceptionnelles pour assurer la stabilité des prix
- statistiques et prévisions économiques pour donner l'éclairage nécessaire

La Banque de France **assure la confiance dans la monnaie sous toutes ses formes** :

- impression des billets de la série Europe dotés de signes de sécurité innovants
- mise en circulation des billets et entretien de la monnaie fiduciaire
- sécurité et innovation pour l'ensemble des moyens de paiement

400

MDSE

montant de crédits accordés par la Banque de France aux banques dans le cadre des opérations ciblées de refinancement à plus long terme

- 8,2 %

recul du PIB de la France en 2020

134

MDSE

montant de titres publics français achetés dans le cadre du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*) à fin janvier 2021, incluant les achats de la Banque de France et de la BCE

+26

POINTS DE POURCENTAGE de regain d'activité entre avril (- 31 %) et décembre (- 5 %)

1

MD

de billets de 20 euros et de 50 euros fabriqués en 2020

2022

année anticipée de retour du PIB de la France à son niveau d'avant la crise de la Covid-19

précédente revue de la stratégie de l'Eurosystème

2003-2021

revue actuelle de l'Eurosystème

POLITIQUE MONÉTAIRE ET CONFIANCE DANS LA MONNAIE :

la Banque de France contribue à soutenir l'économie durant la crise sanitaire

La crise sanitaire due à la Covid-19 – et les mesures prises pour y faire face – ont entraîné une chute brutale de l'activité. La réponse des politiques publiques a été rapide et massive, afin de soutenir l'économie et d'accompagner la reprise. Les experts de la Banque de France ont évalué les impacts de la crise sanitaire ; ils contribuent ainsi à la préparation de l'avenir.

1

La mesure de la crise

Les enquêtes statistiques ont fourni un éclairage fiable sur la récession du printemps, puis sur le rebond de l'été et les à-coups de fin d'année

Une récession inattendue et brutale, différenciée selon les secteurs

Sur l'ensemble de l'année 2020, la situation sanitaire et les mesures d'endiguement de l'épidémie ont engendré de forts mouvements de l'activité économique. Les entreprises ont été confrontées à une situation inédite, avec des fermetures temporaires obligatoires, la généralisation du télétravail et la mise en œuvre de protocoles sanitaires.

L'enquête de conjoncture de la Banque de France a permis d'estimer avec fiabilité le recul historique de l'activité ainsi que le fort rebond au troisième trimestre 2020. La contraction du PIB au moment du pic de la crise sanitaire au printemps a été estimée autour de – 30 % par rapport à son niveau d'avant-crise, avant de revenir à seulement – 3 % en septembre. L'activité s'est à nouveau repliée en novembre, sous l'impact d'une réactivation des mesures de confinement. L'enquête

de conjoncture de la Banque de France rend compte d'évolutions de l'activité contrastées entre les secteurs, avec des contractions particulièrement marquées dans les secteurs les plus exposés aux mesures sanitaires (notamment le commerce et l'hébergement-restauration).



↑ Conférence sur l'économie francilienne le 13 février 2020, animée par Jean-François Prevet, directeur régional Île-de-France

↓ Activité du commerce de détail à fin décembre 2020 (<https://www.youtube.com/watch?v=qyUtjwScMU>)



LA CONJONCTURE DURANT LA CRISE : LE FILM DU CHOC ET DE LA REPRISE

L'Enquête mensuelle de conjoncture, réalisée auprès de 8 500 entreprises de l'industrie, des services et du bâtiment, a été un outil indispensable au suivi de la crise tout au long de l'année. Face à un besoin accru d'information du public, la communication autour de l'enquête a été renforcée, avec la publication chaque mois d'un *Point de conjoncture* présentant la situation et les perspectives de chaque secteur, ainsi qu'une estimation de la perte globale d'activité par rapport au niveau d'avant-crise.

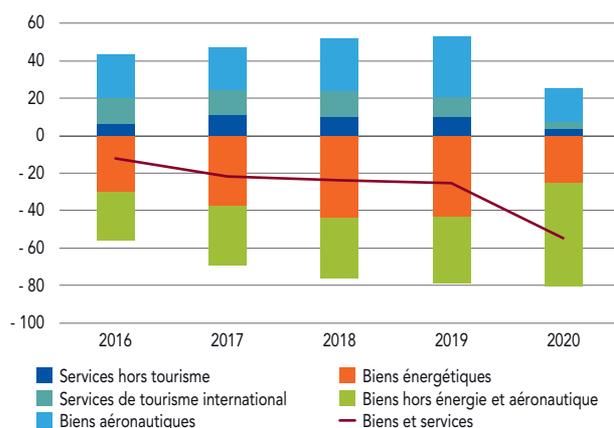
La nature inédite du choc a par ailleurs impliqué une adaptation des outils et méthodes de suivi conjoncturel. Tout d'abord, de nouvelles questions ont été introduites dans l'enquête dès le mois de mars. Elles portent notamment sur le niveau d'activité par rapport à la normale, l'utilisation du télétravail, ou la date prévue du retour à la normale. De plus, une méthodologie complémentaire de prévision de court terme a dû être développée afin de prévoir au mieux la variation du PIB. Cette méthode repose sur une approche sectorielle; elle vise notamment à distinguer les secteurs faisant l'objet de contraintes très importantes, de ceux dont la perte d'activité était plus mesurée.



↑ Point de conjoncture à fin décembre 2020
<https://www.banque-france.fr/>

Solde des biens et services par nature économique

(en milliards d'euros)



Source : Banque de France.

Les conséquences sur le déficit des paiements courants et le solde commercial

En 2020, le déficit des paiements courants s'est fortement creusé, sous l'effet d'une dégradation du solde commercial de 30 milliards d'euros. Si la demande interne en biens et services de la France s'est affaiblie, ses exportations ont bien plus encore pâti de la crise liée à la Covid-19. La spécialisation française dans l'aéronautique et le tourisme international s'est dans le contexte de la crise avérée défavorable, car ces deux secteurs ont été particulièrement touchés. Néanmoins, la levée des restrictions de déplacement à l'été 2020 a permis un rebond du tourisme bénéfique à la France. Plus globalement, la reprise du commerce mondial à l'été a permis à la France de réduire en fin d'année son déficit des échanges par rapport à son point le plus critique du printemps.

L'exploitation de données à haute fréquence a enrichi et accéléré le diagnostic

La crise sanitaire a demandé un suivi de l'activité en temps réel. Pour cette raison, des données à haute fréquence ont été mobilisées en complément de l'enquête de conjoncture. Les travaux se sont concentrés sur les données journalières, d'une part de consommation d'électricité des entreprises, d'autre

7 MDSE

de baisse de l'excédent de la ligne « voyages » de la balance des paiements par rapport à 2019

-31%

la contraction du PIB en avril 2020

part d'utilisation des cartes bancaires. Ils ont permis de suivre l'évolution de la production des entreprises et de la consommation des ménages, notamment lors des épisodes de confinement. D'autres indicateurs à haute fréquence, tels que des indicateurs de bruit ambiant et de consommation de gaz, ont été mobilisés. De même, pour la mesure du tourisme international, les collectes habituelles dans les aéroports, ports et trains ont été remplacées par des données de paiements par cartes bancaires étrangères.

2

Le rôle majeur de la Banque de France dans la réaction des politiques publiques

Des mesures d'urgence exceptionnelles

Face à une crise sans précédent, les pouvoirs publics (gouvernements, banques centrales, autorités de supervision prudentielle) ont pris des mesures volontaristes et convergentes au sein de l'Europe. La Banque de France a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de la réponse à la crise Covid, pour assurer le financement de l'économie et la bonne coopération des politiques publiques.

L'UTILISATION DES DONNÉES OUVERTES AIDE À ANALYSER LA CRISE

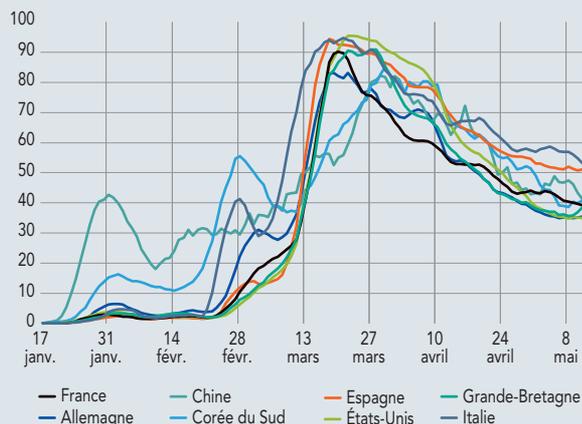
Pour affiner la compréhension de la crise de la Covid-19, les mesures usuelles de suivi économique ont été complétées par de nouveaux indicateurs issus de données dites « ouvertes » (pollution, électricité, données de Google Trends et Twitter). Ces dernières permettent d'évaluer en temps réel l'impact du choc. La Banque de France a conçu de nouveaux tableaux de bord rassemblant les indicateurs issus des données ouvertes ¹.

Si les données ouvertes ont prouvé leur utilité dans le contexte de crise, de trop nombreuses questions restent en suspens pour qu'elles puissent être utilisées avec les mêmes garanties que les statistiques usuelles. Cette réflexion est intégrée à la définition en cours de la stratégie « Données » de la Banque de France.



Indice de popularité des recherches Google du mot clé « coronavirus » et de ses dérivés, par pays, du 17 janvier au 11 mai 2020

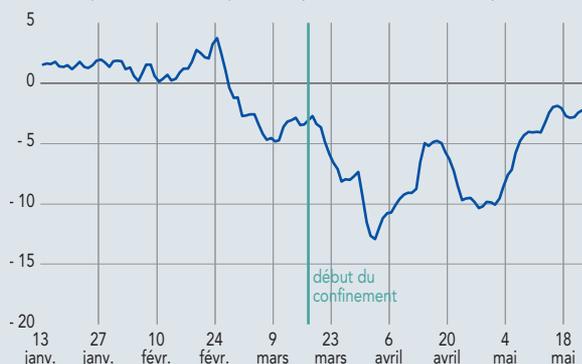
(base 100 = maximum du nombre de recherches quotidiennes sur la période)



Notes : Une baisse de l'indice signifie que la popularité relative de ce mot clé décroît. Elle ne signifie pas nécessairement que le nombre total de recherches diminue (mais seulement sa popularité relativement aux autres recherches). Les données représentées sont hebdomadaires (moyennes arithmétiques des données quotidiennes).
Source : Google Trends.

Pollution au dioxyde d'azote à Paris

(différence de l'indice normalisé de pollution de l'air par rapport à la même date en 2019, moyenne mobile sur 14 jours, corrigée des données météorologiques)



Note : Les données sont collectées auprès d'opérateurs nationaux et standardisées selon l'échelle AQI standard de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (United States Environment Protection Agency), par les équipes du World Air Quality Index.
Source : World Air Quality Index.

¹ Cf. article sur les indicateurs à haute fréquence dans le *Bulletin de la Banque de France* n° 231/5 (<https://publications.banque-france.fr/>).



↑ Christine Lagarde, présidente de la Banque centrale européenne

L'action monétaire : des mesures audacieuses

L'Eurosystème a mis en place des mesures essentielles pour le soutien au financement de l'économie. Tout d'abord, les banques ont pu emprunter auprès de l'Eurosystème dans de meilleures conditions qu'avant la crise. Ainsi, les conditions des opérations ciblées de refinancement à plus long terme (*targeted longer-term refinancing operations III*, TLTRO III) ont été significativement assouplies pour soutenir le crédit à l'économie, par le biais du lancement de nouvelles opérations jusqu'à décembre 2021, le relèvement des droits de tirage, ou encore la baisse jusqu'à - 1 % du taux d'intérêt pendant deux ans, dès juin 2020, selon l'atteinte d'un objectif de volume de prêts. De plus, l'Eurosystème a mis en place de nouvelles opérations de refinancement à plus long terme non ciblées (*longer-term refinancing operations bridge*, LTRO *bridge*) entre mars et juin 2020, et des opérations de refinancement à plus long terme d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency longer-term refinancing operations*, PELTRO). L'Eurosystème n'accorde des prêts aux banques commerciales que lorsqu'ils sont garantis par des actifs. Pour faciliter l'accès des banques aux crédits de l'Eurosystème, le dispositif de collatéral a été élargi par exemple en incluant les prêts garantis par l'État (PGE), ou encore en supprimant le montant minimal requis pour la mobilisation de créances privées.

Ces mesures ont rencontré un vif succès, puisque les opérations ciblées de refinancement à plus long terme

atteignaient 1 765,1 milliards d'euros en zone euro à fin 2020, dont 397,5 milliards en France.

Par ailleurs, l'Eurosystème a renforcé ses programmes d'achats d'actifs afin de maintenir des conditions de financement favorables dans la zone euro et de limiter le risque de fragmentation. Une enveloppe supplémentaire de 120 milliards d'euros a été allouée dans le cadre du programme d'achats d'actifs (*asset purchase programme*, APP), suivie par un nouveau programme d'achats d'urgence pour faire face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*, PEPP) susceptible d'atteindre 1 850 milliards à fin mars 2022. Le PEPP comprend également la possibilité d'acheter des titres courts émis par les entreprises, notamment des titres de créances négociables à moins d'un an.

La Banque de France participe activement à la politique de l'Eurosystème

En dépit des mesures de confinement, les activités de marché de la Banque de France se sont poursuivies sans interruption. Le plan de continuité s'est révélé robuste et des solutions ont été trouvées pour équilibrer le télétravail avec les exigences de présence minimale sur site pour les activités les plus critiques. Ce haut degré de réactivité était d'autant plus crucial que l'ampleur de la crise sanitaire nécessitait une intervention rapide de l'Eurosystème. Le PEPP a ainsi été opérationnel seulement une semaine après son annonce le 18 mars.

134 MDSE€

de titres publics français achetés dans le cadre du programme d'achats d'urgence face à la pandémie à fin janvier 2021*, incluant les achats de la Banque de France et de la BCE

400 MDSE€

de crédits accordés par la Banque de France aux banques dans le cadre des opérations ciblées de refinancement à plus long terme

* Statistique bimensuelle.

Mobilisation des marges de manœuvre prudentielles

Dès le 12 mars 2020, le Conseil de surveillance prudentielle de la Banque centrale européenne (BCE), auquel participe l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), a indiqué aux banques dont elle assure la supervision qu'elles pouvaient utiliser les coussins de liquidité et de capital afin d'assurer le financement de l'économie. La BCE a ainsi autorisé les banques à opérer, temporairement, en deçà du niveau de fonds propres défini par les recommandations au titre du Pilier 2 et du coussin de conservation des fonds propres. Elle a également autorisé les établissements à mobiliser le coussin de liquidité correspondant à la couverture du ratio de liquidité.

Parallèlement, lors de sa séance du 18 mars, le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF), sur proposition du gouverneur de la Banque de France, a décidé le relâchement du coussin de fonds propres contracyclique. Le 20 mars, la BCE a précisé le traitement prudentiel des prêts disposant d'une garantie publique (en France, les PGE), et invité les banques à ne pas inclure des hypothèses procycliques dans leurs modèles de détermination des provisions.

Cet assouplissement à titre transitoire des règles prudentielles, rendu possible par l'ensemble des réformes conduites depuis la crise financière de 2007-2008, conjugué à l'assouplissement de la politique monétaire, a permis aux banques de répondre promptement à la demande

massive de financement exprimée par les entreprises, tout en demeurant en mesure d'absorber les pertes susceptibles de survenir ultérieurement.

L'effort des politiques budgétaires

L'ampleur de la crise sanitaire et économique a conduit le Gouvernement à réaliser un effort budgétaire sans précédent. Pour favoriser le redémarrage de l'économie dès 2021, il a mis en place un plan de relance de 100 milliards d'euros, principalement sur 2021-2022 (France Relance). Les mesures d'urgence et le plan de relance sont inédits par leur ampleur. Couplées à un recul marqué du PIB, ces mesures budgétaires entraîneront une forte dégradation à la fois du déficit public et de la dette publique en 2020. L'impact sur les finances publiques des 100 milliards du plan de relance serait néanmoins inférieur à son montant, dans la mesure où près de 40 milliards devraient être financés par des transferts en provenance de l'Union européenne (*Next Generation EU*). À fin 2020, le ratio de dette publique dépasserait 115 % du PIB, à comparer à un niveau un peu inférieur à 100 % fin 2019.

LES PRINCIPALES MESURES DE POLITIQUE MONÉTAIRE PRISES PAR LES BANQUES CENTRALES EN 2020

- Maintien des taux d'intérêt (de court et long terme) à un bas niveau
- Refinancement des banques pour la fourniture de liquidité à leurs clients, en particulier aux PME
- Aide aux entreprises qui font appel aux marchés de capitaux
- Bonne transmission de la politique monétaire vers tous les acteurs et dans tous les pays



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE *



RÉSERVE FÉDÉRALE



BANQUE DU JAPON



BANQUE D'ANGLETERRE

20
20

MARS

- *Asset purchase programme* (APP) : achats additionnels d'actifs pour **120 Mds€** (1% du PIB de la zone euro) d'ici fin 2020
- *Pandemic emergency purchase programme* (PEPP)** de **750 Mds€** (6% du PIB) : achats flexibles d'actifs privés et publics d'ici fin 2020
- Fourniture exceptionnelle de liquidités aux banques : nouveau LTRO *** et baisse des taux des TLTRO **** III avec enveloppe jusqu'à **2900 Mds€** (23% du PIB)
- Extension du collatéral éligible
- Achats additionnels d'obligations d'entreprise dans le cadre du PEPP et achat de billets de trésorerie courts

AVRIL

- Nouveaux PELTRO puis baisse des taux des TLTRO III

- Baisse des taux directeurs de 1,5-1,75% à 0-0,25%
- Relance du *quantitative easing* (QE) sans annonce prédéterminée de fin
- Achats d'obligations d'entreprise
- Facilités pour garantir le fonctionnement des marchés monétaires
- Opérations de repo élargies

- Achats de titres de dette à court terme des États, comtés et villes (*municipal lending facility*)
- Rachats de prêts aux PME (*Main Street Lending Program*)

- Hausse des achats de fonds négociés en bourse et d'obligations d'entreprise
- Opérations de repo prenant pour collatéral les dettes d'entreprise

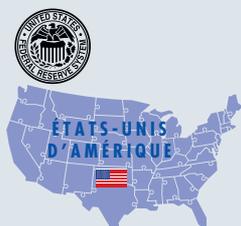
- Hausse des achats de bons du Trésor sans limite quantitative pour contrôler la courbe des taux
- Achats supplémentaires d'obligations d'entreprise

- Baisse du taux directeur de 0,75% à 0,1%
- Augmentation du programme d'achats (de 8% du PIB)
- Fourniture des liquidités aux banques avec incitations à prêter aux PME (*term funding scheme with additional incentives for SMEs, TFSME*)
- Achats illimités de billets de trésorerie
- Opérations de repo à trois mois

- Possible augmentation de la taille du compte du gouvernement auprès de la Banque d'Angleterre (*Ways and means – W&M – facility*)



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE



RÉSERVE FÉDÉRALE



BANQUE DU JAPON



BANQUE D'ANGLETERRE

MAI

JUIN

● Augmentation des achats d'actifs dans le cadre du PEPP pour **600 Mds€** (5% du PIB) jusqu'à mi-2021

JUILLET

● ● ● Prolongement des facilités ciblant les marchés monétaires, des rachats de prêts aux entreprises (*Main Street*) et des achats d'obligations d'entreprise

NOVEMBRE

● ● Prolongation de certaines facilités ciblant les marchés monétaires et des rachats de prêts aux PME

● Prêts bonifiés aux banques pour le financement des PME

● Augmentation de **75 à 110 billions de yens** de la facilité de financement adossée aux prêts « Covid-19 » aux PME

● Augmentation du programme d'achats d'actifs (d'environ 4,5% du PIB)

DÉCEMBRE

● Augmentation de l'enveloppe du PEPP de **500 Mds€** (de 5% du PIB)

● TLTRO III : 3 nouvelles opérations, extension de la période de taux inférieurs au taux de la facilité de dépôt, augmentation de l'enveloppe totale à **3 190 Mds€**
PELTRO : 4 nouvelles opérations en 2021

● *Special Deposit Facility* rémunérant les dépôts des banques régionales afin qu'elles puissent renforcer leur résilience et soutenir l'économie

● Augmentation du programme d'achats d'actifs (d'environ 6,9% du PIB)

* Les mesures de guidage des anticipations futures de taux (*forward guidance*) et le système de *tiering* restent en vigueur.

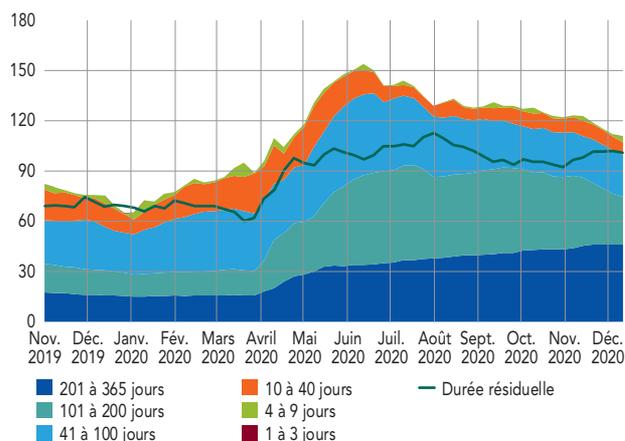
** Le programme PEPP a également un impact sur les taux mais, grâce à sa flexibilité, son objectif premier reste le maintien d'un mécanisme de transmission monétaire unique.

*** LTRO, *longer-term refinancing operations*.

**** TLTRO, *targeted longer-term refinancing operations*.

Encours du marché des titres de créance à court terme (NEU CP) – sociétés non financières et secteur public

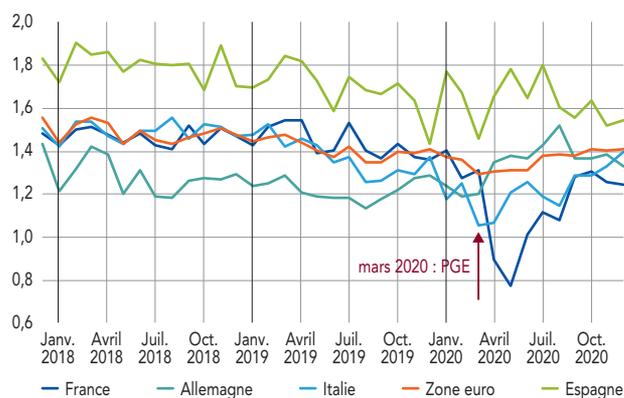
(montant en milliards d'euros, durée résiduelle en jours)



Note : NEU CP, *Negotiable European Commercial Paper*.
Source : Banque de France.

Taux d'intérêt moyen des crédits aux sociétés non financières dans les principaux pays de la zone euro

(en %)



Note : PGE, prêts garantis par l'État.
Source : Banque de France.

Les premiers effets des mesures

L'accès des entreprises aux marchés financiers est préservé

Le lancement du PEPP courant mars a fortement contribué à restaurer des conditions de financement favorables, limitant le risque de fragmentation au sein de la zone euro. À titre d'illustration, l'écart de rendement entre les titres italiens et allemands à 10 ans s'est resserré : de 278 points de base (pbs) au plus fort de la crise, il est revenu à environ 120 pbs fin décembre. L'intervention de l'Eurosystème a ainsi favorisé un retour des conditions de marché à la normale dès l'été.

En 2020, l'encours du marché des titres de créance à court terme (*Negotiable European Commercial Paper*, NEU CP) a été fortement marqué par les effets de la pandémie. Les achats de ces titres dans le cadre du PEPP ont permis aux entreprises de continuer à se financer sur ce marché.

Des taux d'intérêt favorables soutiennent le dynamisme du crédit aux entreprises

Les PGE et la politique monétaire ont permis aux entreprises françaises de se financer à des conditions jamais observées par le passé. Le taux d'intérêt moyen des nouveaux contrats est descendu en France à un plus bas de 0,77 % en mai 2020, pour remonter finalement à 1,25 % en fin d'année, une valeur plus basse que la moyenne de la zone euro, de 1,41 %.

Les politiques publiques ont accentué le dynamisme du crédit. Le taux de croissance annuel moyen du crédit aux entreprises de la zone euro a atteint 7,0 % en décembre. La France affichait le rythme le plus élevé parmi les quatre grands pays de la zone, avec + 13,1 % en décembre (+ 7,8 % en Espagne, + 8,2 % en Italie et + 4,1 % en Allemagne).

Toutefois, la hausse concomitante des dépôts des entreprises françaises limite la progression de leur endettement, qui s'est établie sur les douze derniers mois sur un rythme équivalent à celui qui est observé depuis 2013.

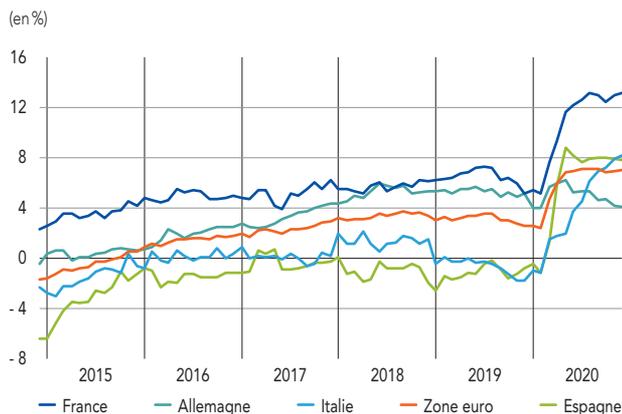
3

Les prévisions de reprise

Une reprise progressive de l'activité en zone euro en 2021-2023

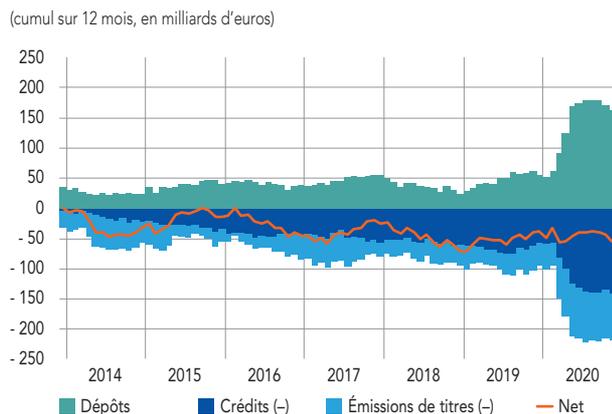
Le PIB a reculé de 6,8 % en zone euro en 2020. Le rebond au troisième trimestre n'a pas permis de combler la perte d'activité du premier semestre de l'année, alors même que la zone euro a été confrontée à une deuxième vague épidémique à partir du mois d'octobre. À cette crise s'est ajoutée l'incertitude économique liée au Brexit. Selon les projections de l'Eurosystème de décembre 2020, le

Taux de croissance annuel moyen des crédits aux sociétés non financières résidentes



Source : Banque centrale européenne.

Flux de crédits et de dépôts et émissions de titres des sociétés non financières françaises



Source : Banque centrale européenne.

déploiement progressif de la vaccination, les actions des politiques publiques et la reprise de la demande mondiale devraient permettre un rebond de l'activité en 2021 et 2022 (+ 4 % environ chaque année), le PIB retrouvant son niveau d'avant-crise vers la mi-2022.

L'inflation moyenne annuelle de la zone euro mesurée par l'indice de prix à la consommation harmonisé (IPCH) se situe à + 0,3 % en 2020, en forte diminution par rapport à l'année 2019 du fait de la récession économique, de la baisse temporaire de la TVA en Allemagne et de la chute des prix du pétrole. L'inflation se redresserait à + 1,0 % en 2021 puis, progressivement, avec la reprise économique, à + 1,1 % en 2022 et + 1,4 % en 2023.

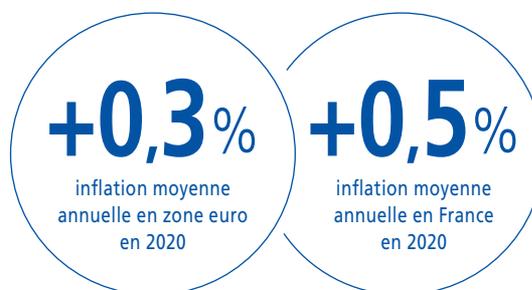
Dans le scénario de référence, le niveau d'activité de fin 2019 serait retrouvé à la mi-2022 en France

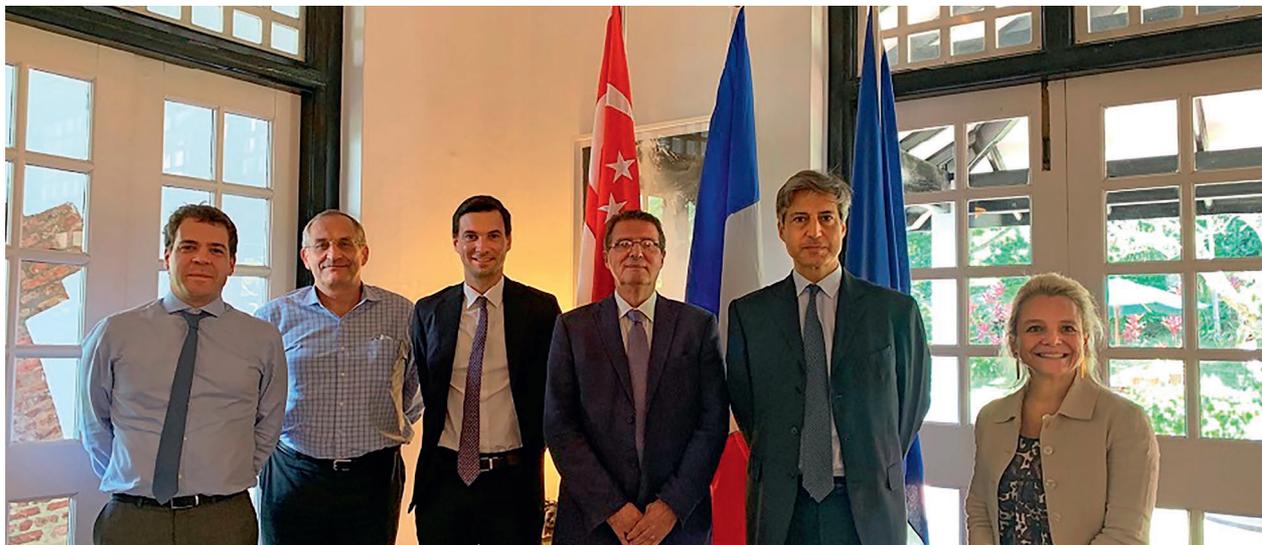
Avec le choc de la pandémie, le PIB en France a reculé de 8,2 % en 2020. En supposant que le déploiement complet de vaccins ne soit effectif que vers la fin de l'année 2021, le rattrapage s'étalerait sur 2021 et 2022, avec une croissance vigoureuse de 5 % sur chacune de ces années. Le niveau d'activité de fin 2019 ne serait néanmoins retrouvé que mi-2022.

L'incertitude autour de ce scénario central est forte, ce qui amène à envisager, d'une part, un scénario favorable dans lequel la situation sanitaire s'améliorerait nettement dès le

début de 2021, d'autre part un scénario sévère dans lequel le virus circulerait encore fortement dans le monde en 2021 et 2022. Dans le scénario favorable, le PIB connaîtrait un rebond plus fort en 2021 (+ 7 %). En revanche, dans le scénario sévère, il ne se redresserait pas en 2021 (- 1 %), la reprise étant décalée à 2022-2023.

L'inflation moyenne annuelle (IPCH) en France est de 0,5 % en 2020. Dans le scénario de référence des prévisions, elle se redresse progressivement en 2021 et 2022 tout en restant très modérée.





↑ Le bureau de Singapour pleinement opérationnel

4

Préparer l'avenir pour renforcer notre politique monétaire

Innover et s'appuyer sur des experts de haut niveau pour être encore plus efficaces

La revue stratégique de la BCE

La « revue stratégique » en cours, commencée en janvier 2020, examine en profondeur tous les éléments de la politique monétaire de la BCE, pour s'assurer qu'elle est adaptée aux défis actuels et à venir. Après une suspension des travaux due à la crise de la Covid-19, elle devrait s'achever au deuxième semestre 2021. Ses trois principaux axes sont :

- La définition de la stabilité des prix (actuellement « une hausse des prix inférieure mais proche de 2 % sur le moyen terme ») : dans une situation de taux bas et de faibles anticipations d'inflation, il importe que cette définition soit bien perçue comme symétrique, flexible et de moyen terme. En d'autres termes, l'objectif numérique d'inflation ne doit pas être perçu comme un plafond ;
- La communication : les banques centrales de l'Eurosystème doivent dialoguer avec tous les citoyens, et pas seulement

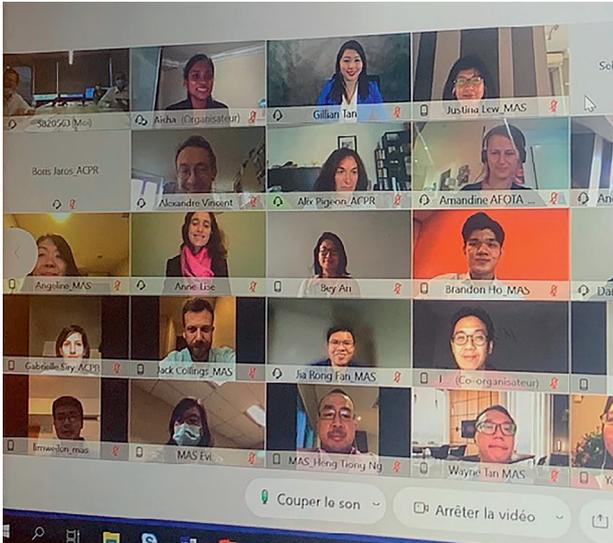
avec un groupe restreint de spécialistes. Ses messages doivent être bien compris, car les ménages et les entreprises jouent un rôle actif dans la transmission de la politique monétaire. Dans ce contexte, la BCE doit clarifier comment l'activité et l'emploi s'accordent avec le mandat qui lui a été assigné par les traités, qui est principalement focalisé sur « la stabilité des prix » ;

- Le changement climatique et la stabilité financière : comment doivent-ils être pris en considération dans le cadre de la politique monétaire ?

La Banque de France s'adapte géographiquement et techniquement aux évolutions des marchés

En décembre 2019, la Banque de France avait ouvert une nouvelle représentation en Asie, à Singapour, reflétant la place croissante de ce continent. En septembre 2020, elle y a intégré une salle des marchés, la deuxième à l'étranger après celle de New York. Elle a ainsi renforcé sa capacité à développer des relations en Asie.

Techniquement parlant, la forte expertise de la Banque de France sur les marchés monétaire et financier lui permet de rester à la pointe et d'adapter ses moyens et modes d'action aux évolutions des besoins. Sur le marché des changes, l'exécution d'opérations de marché à l'aide d'algorithmes s'est sensiblement développée en 2020. S'appuyant sur une liquidité très large et sur la recherche



↑ Atelier virtuel sur la finance verte organisé entre Singapour et Paris

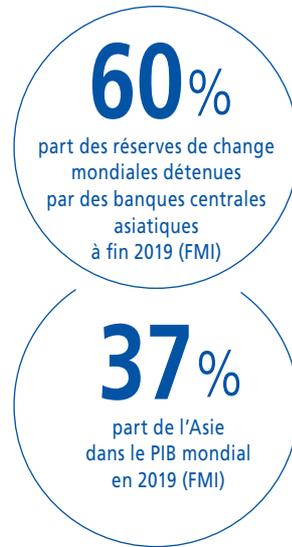
à chaque instant du meilleur prix disponible, ces outils permettent une automatisation avancée de la gestion des ordres de marché.

Des activités de recherche reconnues

La Banque de France compte parmi les banques centrales les plus actives et les plus influentes par son activité de recherche. Classée quatrième de l'Eurosystème sous RePec (*Research Papers in Economics*), elle dispose d'un groupe d'experts réputés. Afin de développer encore plus les connaissances et les compétences de ses équipes, la Banque de France a noué au fil du temps des partenariats pour la recherche en économie avec des institutions reconnues à l'échelle internationale. En 2020, la Banque de France compte ainsi neuf partenariats avec des fondations et universités françaises. Ces liens étroits avec les acteurs académiques de la recherche ont permis d'accroître l'expertise de la Banque de France et sa capacité à mener des travaux de recherche ambitieux. En atteste le dynamisme de la série des *Documents de travail* de la Banque de France, avec 51 documents publiés en 2020. La recherche contribue également à alimenter le *Bloc-notes Éco*¹ et le *Bulletin de la Banque de France*².

¹ <https://blocnotesdeleco.banque-france.fr/>

² <https://publications.banque-france.fr/liste-chronologique/le-bulletin-de-la-banque-de-france>



5

Sécurité et modernité : la confiance dans la monnaie sous toutes ses formes

Sécurité et innovation pour la monnaie fiduciaire

La Banque de France fabrique des billets sécurisés à la pointe de l'innovation. En 2020, la Banque de France reste le premier imprimeur public de billets en euros de l'Eurosystème, avec une production sur l'année d'un milliard de coupures de 20 euros et de 50 euros réunies.

Dans le contexte de la crise de la Covid-19, la demande de billets a fortement augmenté dès le mois de mars 2020 pour des motifs de précaution, notamment pour les coupures de 20 euros et de 200 euros. Les banques centrales de l'Eurosystème ont donc anticipé la production de ces coupures. L'imprimerie de la Banque de France s'est organisée, malgré les contraintes sanitaires, pour produire un volume important de coupures de 20 euros pour l'ensemble de la zone euro entre mai et septembre 2020. De son côté, Europafi a pu fabriquer le papier sécurisé destiné à la production des coupures de 200 euros dans les délais souhaités.



↑ Site de de la papeterie qui fournit le papier fiduciaire, Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme)



↑ La matière première du papier fiduciaire : le coton

La Banque de France demeure par ailleurs le fournisseur principal pour les billets émis dans les territoires français d'outre-mer et pour une vingtaine de banques centrales étrangères, notamment au sein des zones monétaires africaines.

L'accès du public aux espèces en France métropolitaine

Avec 99 % de la population métropolitaine résidant dans une commune équipée d'au moins un distributeur automatique de billets (DAB) ou à moins de 15 minutes en voiture de la commune équipée la plus proche, l'accessibilité aux espèces est très élevée en France. Si une baisse du nombre de DAB est observée (- 4 % entre 2018 et 2019), elle se fait sans dégradation de l'accès aux espèces. Cette tendance traduit une optimisation des installations existantes : la fermeture de certains DAB sous-utilisés va de pair avec l'ouverture de nouveaux automates là où les besoins des populations le justifient.

En parallèle, les services complémentaires de distribution d'espèces continuent de progresser, notamment en milieu rural. Le nombre de commerçants ou débiteurs de tabac délivrant des espèces a augmenté de 10 % entre fin 2018 et fin 2019.

Projet d'une monnaie « numérique » de banque centrale

La Banque de France a été pionnière en engageant dès 2020 un programme d'expérimentation de monnaie numérique de banque centrale (MNBC). Si nécessaire, face aux évolutions des usages de la monnaie, une forme numérique permettrait à la monnaie de banque centrale de continuer à jouer en toutes circonstances son rôle de référence au sein de systèmes de paiement de plus en plus numérisés. Après un premier pilote réussi en mai, d'autres expérimentations se poursuivent pour évaluer si une MNBC pourrait faciliter les règlements interbancaires. La Banque contribue également aux travaux conduits par l'Eurosystème en vue de la création d'une MNBC à destination du public.



FAITS SAILLANTS 2020

MARS

12 mars : Annonce de l'assouplissement des conditions des opérations ciblées de refinancement à plus long terme (TLTRO III) pour soutenir le crédit à l'économie.

17 mars : Premier confinement national en France.

18 mars : Annonce du programme d'achats d'urgence pour faire face à la pandémie (PEPP – *pandemic emergency purchase programme*).

23 mars : Annonce de la prise en charge par l'État de l'indemnisation du chômage partiel et de la mise en place de prêts aux entreprises garantis par l'État.

25 mars : Création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences de l'épidémie et les mesures prises pour contrer sa propagation.

AVRIL

8 avril : La Banque de France présente son premier *Point de conjoncture* mensuel, dans lequel elle détaille les évolutions économiques par grand secteur, en complément de son enquête mensuelle de conjoncture.

MAI

11 mai : Levée partielle du premier confinement national.

SEPTEMBRE

24 septembre : Début des opérations de la salle des marchés de la Banque de France à Singapour, afin de renforcer notre présence en Asie.

25 septembre : Discours du gouverneur – « Réflexions sur la symétrie de la cible d'inflation » – au Forum officiel des institutions monétaires et financières (*Official Monetary and Financial Institutions Forum, OMFIF*).

OCTOBRE

19 et 26 octobre : Webinaires internes à la Banque de France : dialogue sur la revue de la stratégie de la Banque centrale européenne.

30 octobre : Deuxième confinement national.

NOVEMBRE

28 novembre : Levée partielle du deuxième confinement national.

DÉCEMBRE

10 décembre : La BCE annonce une augmentation de 500 milliards d'euros de l'enveloppe du PEPP, et un assouplissement supplémentaire des conditions des TLTRO III.

13 décembre : 4 ans du *Bloc-notes Éco*, qui compte près de 200 billets.





STABILITÉ FINANCIÈRE

LA STABILITÉ FINANCIÈRE EN 2020, C'EST ...



MISSIONS

Outre la confiance dans la monnaie, la Banque de France participe à la fourniture d'un autre bien public essentiel : **la solidité du secteur financier**

- contrôles européens pour assurer un standard international de la solidité des banques
- protection des intérêts de la clientèle

Anticiper et prévenir les risques :

- évaluation des nouveaux risques
- contribution à l'évolution de la régulation
- accompagnement des banques dans leur transformation digitale

Assurer le bon fonctionnement et la sécurité des paiements :

- prévention des risques systémiques
- bon fonctionnement des infrastructures de paiement et de marché

657

établissements bancaires supervisés

683

entreprises d'assurance et mutuelles supervisées

165missions de contrôle sur place
des assurances et des banques
(hors MSU), et de leurs pratiques
commerciales**+****26**missions de contrôle
pour le compte de la BCE
(cadre du Mécanisme de
surveillance unique – MSU)**15,35 %**le ratio de solvabilité
(*core equity tier one*)
des six principaux
groupes bancaires français
(donnée provisoire)**1037**

personnes, les effectifs de l'ACPR (en équivalent temps plein)

30,3 MDSEmoyenne quotidienne des flux de règlement
traités par les systèmes de paiement de détail
en France en décembre 2020**344** MDSEmoyenne quotidienne des flux de règlement
traités par Target2 (paiements de montant élevé)
en France en décembre 2020

Face à l'amplification des risques, LA BANQUE DE FRANCE ET L'ACPR INTENSIFIENT LEUR SUIVI et tirent les enseignements pour l'avenir

La Banque de France veille, conjointement avec le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF), à la stabilité du système financier. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), autorité administrative adossée à la Banque de France, y contribue à travers ses missions de surveillance des banques et des sociétés d'assurance et de protection des déposants.

1

Dans la crise, priorité donnée au suivi rapproché et au soutien des acteurs et des marchés financiers

En mars-avril 2020, l'action de la Banque de France et de l'ACPR est allée en priorité à la gestion de la crise de la Covid-19 et de son impact sur l'économie.

Mobilisées tôt face à la montée du risque épidémique, les deux autorités ont mis en œuvre tous leurs moyens pour préserver la stabilité financière, assurer la continuité de l'ensemble de leurs missions afin d'assurer le financement de l'économie et préserver la solidité du système financier.

Suivi rapproché et adapté des banques et des organismes d'assurance

Dès le mois de février, le groupe de place Robustesse (dont la Banque de France assure le pilotage) a été activé pour suivre la mise en place des plans de continuité d'activité des institutions financières les plus importantes et des infrastructures de marché face à la diffusion de l'épidémie de Covid-19. Les risques financiers pour les banques et les organismes d'assurance ont également été analysés.

Face à la crise, les autorités européennes ont rapidement adopté des solutions pragmatiques au plan réglementaire afin de permettre au secteur financier de continuer à financer l'économie, contribuant ainsi à amortir le choc pour les entreprises et les ménages. L'ACPR a participé à l'élaboration de ces solutions. À la mi-mars, le Mécanisme de supervision unique (MSU) de la BCE au plan européen et le HCSF en France ont annoncé le relâchement de certaines exigences en capital et en liquidité (cf. chapitre Stratégie monétaire). Les autorités compétentes (MSU, ACPR) ont de même appelé à la suspension du versement des dividendes lors de la phase de la crise la plus aiguë afin de préserver des ressources en capital. Début avril, l'Autorité bancaire européenne (ABE) a précisé la manière dont devaient être pris en compte, au regard des règles comptables et de provisionnement, les moratoires dont bénéficiaient certains crédits. Fin avril, la Commission européenne a proposé un « paquet » de textes : communication interprétative sur les cadres comptable et prudentiel de l'Union européenne, proposition législative de modifications ciblées et temporaires des exigences de fonds propres (*Capital Requirements Regulation*, CRR). Après adoption par le Conseil et le Parlement européens, le paquet est entré en vigueur fin juin.

Parallèlement, afin de permettre aux établissements et aux sociétés de financement de se concentrer sur la gestion de la crise, les dates de remise des états de reporting ont été aménagées et les enquêtes en cours menées pour le compte de l'ACPR (opérant conjointement avec le MSU dans le cas



↑ L'Équipe Target (système de paiement à règlement brut en temps réel géré par l'Eurosystème) de la Banque de France

des plus grandes institutions – *significant institutions*, SIs) ont été suspendues dès la mi-mars ¹. Les missions thématiques de contrôle sur pièces ont également été suspendues au profit d'une supervision rapprochée, permettant de suivre au quotidien la mise en œuvre du plan de continuité, l'évolution de la situation de liquidité et le déploiement des mesures de crise, notamment les moratoires et les prêts garantis par l'État (PGE).

S'agissant des organismes d'assurance, l'ACPR a aussi engagé à la mi-mars un suivi rapproché afin de surveiller la mise en œuvre des plans de continuité et d'apprécier l'impact de la crise sanitaire sur l'évolution de l'activité (encaissement des primes, sinistralité) et la solvabilité. Un assouplissement des dates de remise des reportings a également été décidé. Comme dans le secteur bancaire, l'Autorité a appelé à une suspension des dividendes. Enfin, elle a lancé une enquête thématique sur les garanties en perte d'exploitation et, notamment dans le cadre de son contrôle des pratiques commerciales, a appelé les organismes d'assurance à porter une attention soutenue aux relations avec leurs clients.

Surveillance accrue des infrastructures de marché

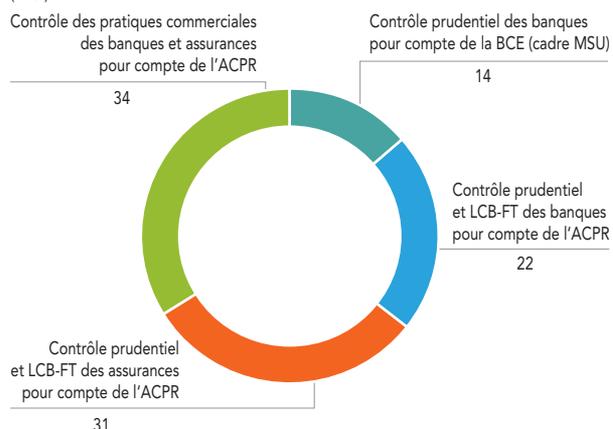
La surveillance des infrastructures de marché, dont la Banque de France a la responsabilité, a été renforcée dès le début de la crise sanitaire, de manière à s'assurer que la continuité d'activité de ces entités critiques du système financier – et leur bonne gestion du risque – n'était pas affectée.

Une attention particulière a été portée aux chambres de compensation (*central clearing counterparties*, CCP) dont le caractère systémique s'est affirmé au cours des dernières années à travers leur rôle de réduction du risque de contrepartie et d'optimisation des flux de liquidité entre acteurs. Les fortes variations de marché observées au début de la crise, en particulier sur les marchés d'actions et de matières premières, se sont mécaniquement reflétées dans les appels de marge qui sont exigés par les CCP et qui ont donc fait l'objet d'un suivi attentif compte tenu de leur impact sur la liquidité du système financier, avec le souci que cette exigence ne contribue pas à accroître la vulnérabilité du système. La Banque de France, mais aussi l'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'ACPR en tant qu'autorités compétentes, se sont notamment assurées de l'efficacité des mesures réduisant la procyclicité des appels de marge mises en œuvre par les CCP sous leur supervision. Compte tenu à la fois de leur criticité et du reflet de l'activité économique qu'ils donnent, les systèmes de paiement ont également fait l'objet d'un suivi étroit.

¹ Les enquêtes conduites pour le compte de l'ACPR ont repris dès que les circonstances sanitaires l'ont permis et que les conditions d'accueil dans les établissements l'autorisaient.

Répartition des missions de contrôle prudentiel sur place et de contrôle des pratiques commerciales pour les secteurs bancaire et assurantiel, menées par l'ACPR en 2020

(en %)



Note : LCB-FT, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.



↑ Siège de l'ACPR, Paris

Relance du marché des billets de trésorerie

Sous la pression de retraits massifs des investisseurs, les fonds d'investissement monétaires (*monetary mutual funds*, MMF) ont connu un épisode de décollecte importante qui, à partir de la mi-mars, s'est traduit par des tensions fortes sur le marché des titres négociables à court terme (*negotiable European commercial papers*, NEU CP) : les taux d'intérêt à l'émission se sont tendus, la demande adressée à ces titres se tarissant.

En application des décisions de l'Eurosystème, en particulier la mise en place du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*, PEPP) incluant l'achat de titres courts émis par des entreprises non financières, la Banque de France a procédé à des achats de NEU CP d'entreprise sur les marchés primaire et secondaire. Cette intervention a joué un rôle essentiel dans le redémarrage du marché. L'assouplissement des règles relatives à la mobilisation de titres courts émis par des banques en garantie des opérations de crédit de l'Eurosystème a aussi eu une influence très positive sur le marché secondaire des NEU CP bancaires.

Suivi étroit de la liquidité bancaire

L'ACPR et la Banque de France se sont rapprochées des trésoriers des principaux établissements pour suivre

l'évolution des dépôts, les conditions d'emprunt et de placement de la liquidité, les émissions de titres sur le marché, mais aussi le stock de titres et de créances privées déposés en garantie pour sécuriser les opérations de financement avec différentes contreparties, y compris les banques centrales et notamment la Banque de France.

Coordination accrue entre autorités

Dans cette période de crise, la Banque de France et l'ACPR ont été en contact quotidien avec les autres autorités françaises comme avec leurs homologues européennes et internationales.

Dans les enceintes européennes, la coordination a été renforcée, à la fois entre banques centrales de l'Eurosystème, sous l'égide du MSU avec de nombreuses réunions de crise, et par l'intermédiaire de l'ABE et de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (*European Insurance and Occupational Pensions Authority* – EIOPA).

Un dialogue étroit a également été entretenu dans le cadre du Conseil de stabilité financière (CSF) et des comités en charge de la réglementation des banques et des infrastructures de marché (Comité de Bâle sur la supervision bancaire – *Basel Committee on Banking Supervision*, ou BCBS ; Comité sur les paiements et les infrastructures de marché).



↑ Forum Fintech ACPR-AMF le 12 octobre 2020

2

Tirer les leçons de la crise, en surveillant ou en anticipant les risques

La résilience des banques, et du système financier dans son ensemble, face au choc économique lié à la pandémie a largement été le résultat du renforcement de la régulation financière intervenu après la crise de 2008. Elle a permis, en contribuant à une distribution vigoureuse du crédit à l'économie, d'apporter rapidement une réponse adaptée à l'ampleur inédite des besoins de financement des entreprises. Cependant, cet épisode a mis en évidence la persistance de fragilités du système financier, que la Banque de France et l'ACPR, sous l'égide du HCSF, se sont attachées très tôt à identifier pour proposer des réformes adéquates.

Si, au plus fort des tensions, la surveillance et le suivi des risques les plus immédiats du système financier ont fait l'objet d'une attention prioritaire, les travaux d'analyse sur les risques préexistants à la crise se sont poursuivis.

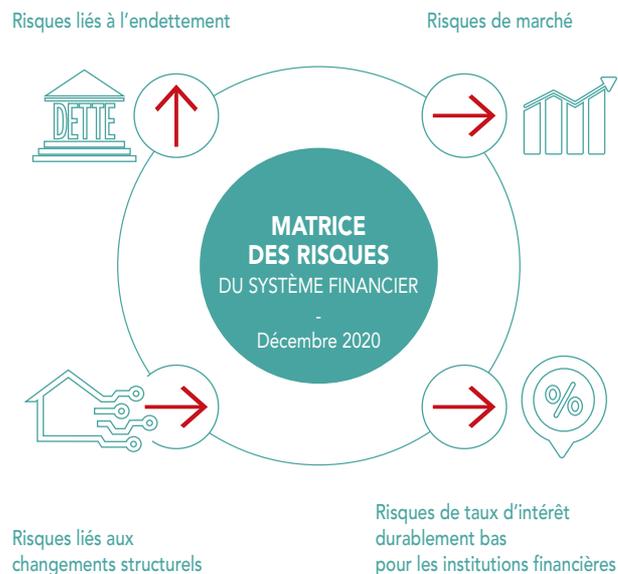
Les risques liés à l'endettement des ménages et des entreprises ont requis une vigilance d'autant plus importante que la crise économique leur a donné un relief encore plus accentué. Si le HCSF a décidé, sur proposition du gouverneur de la

Banque de France, de relâcher le coussin de fonds propres contracyclique pour renforcer la capacité des banques à financer l'économie et à absorber des pertes, il a également décidé de conserver la mesure de limitation des expositions des banques les plus importantes aux entreprises les plus endettées (en juin 2020) et a confirmé, tout en l'ajustant, sa recommandation sur les conditions d'octroi des crédits immobiliers (en décembre 2020).

D'autres risques déjà identifiés avant la crise ont aussi fait l'objet d'analyses complémentaires, qu'il s'agisse des conséquences de l'environnement de taux d'intérêt durablement bas (dont les perspectives se sont accentuées suite à la crise), des risques liés au changement climatique (*cf. infra*), ou encore de ceux liés à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (*cf. encadré sur les implications du Brexit*).

Au-delà des risques précédemment identifiés, des travaux complémentaires ont été engagés pour mieux appréhender les conséquences possibles de la crise liée à la pandémie de Covid-19. Ils ont porté sur la situation financière des entreprises non financières mais aussi, sous l'égide du Conseil européen du risque systémique (CERS), sur les risques liés notamment à la dégradation de la liquidité des marchés financiers, aux appels de marge et aux besoins de liquidité que ceux-ci entraînent, ou encore à la possible dégradation de la notation de crédit d'un grand nombre d'émetteurs de titres obligataires.

La Banque de France, conjointement avec l'AMF et l'ACPR, a entrepris un examen a posteriori des tensions ayant affecté en mars la liquidité des fonds d'investissement monétaires et des marchés de financement à court terme afin d'identifier les réformes utiles au renforcement de leur robustesse. Ces analyses ont contribué aux travaux internationaux entrepris sur le sujet, notamment dans le cadre du CSF : celui-ci prévoit un programme de réformes visant au renforcement de la résilience des fonds d'investissement face au risque de liquidité (cf. encadré sur le cadre de régulation du secteur financier non bancaire) et à l'amélioration du fonctionnement des marchés de financement à court terme. Les dynamiques procycliques, qu'induirait une dégradation massive et rapide des notations de crédit, ou certaines dispositions comptables, ont également fait l'objet d'analyses approfondies. Ces travaux ont nourri les rapports semestriels sur les risques pour le système financier français publiés en juin 2020 et en janvier 2021.



Note : La flèche indique l'évolution attendue de chaque risque à court terme.

LA PRÉPARATION DU BREXIT ET LA GESTION DE SES CONSÉQUENCES

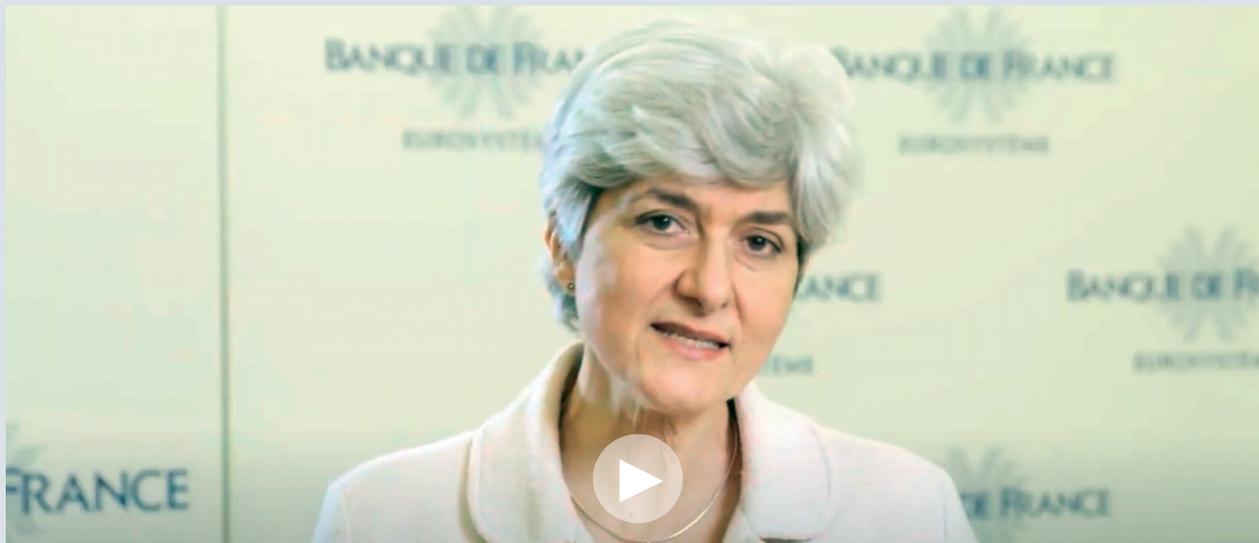
Les autorités françaises se sont très tôt préparées aux conséquences potentielles de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE) en dépit des incertitudes pesant sur le cadre de la relation future. L'accord de sortie négocié fin décembre 2020 n'a pas d'incidence sur les services financiers qui étaient hors du champ des négociations strictement commerciales. Dès lors, les principales mesures de contingence permettant de faire face aux risques de non-continuité liés au Brexit (mises en place au niveau de l'UE et en France) ont conservé leur pertinence. Finalement, et en particulier sous l'impulsion des superviseurs, le secteur financier français était bien préparé à la fin de la période de transition, intervenue le 1^{er} janvier 2021.

En parallèle, l'ACPR et l'AMF ont simplifié et accéléré leurs procédures d'agrément pour permettre aux acteurs financiers britanniques souhaitant poursuivre leur activité dans l'UE de s'établir en France. 43 entités ont ainsi été autorisées à maintenir leurs activités en France et 31 entités, principalement des sociétés d'investissement, avaient présenté une demande d'agrément en France. Au total, à fin 2020, ces acteurs britanniques et les succursales britanniques d'acteurs français ont relocalisé en France environ 150 milliards d'euros d'actifs.

Ces décisions permettant d'assurer la continuité des activités à court terme se doubleront à moyen terme d'une nécessaire adaptation du fonctionnement des marchés financiers, pour tenir compte de la nouvelle réalité d'un Royaume-Uni devenu pays tiers à l'UE.

Celle-ci implique une évolution des pratiques des acteurs financiers à laquelle les superviseurs sont particulièrement attentifs et qu'ils ont déjà rappelée début 2021.

Du point de vue de la stabilité financière, le principal enjeu concerne la localisation des activités de compensation en euros. À court terme, les décisions d'équivalence et de reconnaissance de la Commission européenne et de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), intervenues en septembre 2020, ont écarté les risques liés au fort degré de dépendance des acteurs financiers européens aux chambres de compensation britanniques. Toutefois, à moyen terme, compte tenu des enjeux de stabilité financière liés à ces activités, leur relocalisation dans l'UE apparaît nécessaire.



↑ Évaluation des risques du système financier français
https://www.youtube.com/watch?v=Y5T_0gxfxQQ

RENFORCER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE NON BANCAIRE

L'intermédiation financière non bancaire recouvre un ensemble d'acteurs impliqués dans le financement par la dette des acteurs économiques qui, pris dans leur globalité, remplissent un rôle analogue à celui du secteur bancaire (avec en particulier des transformations de risque et de maturité). Dans cet écosystème, les fonds (notamment monétaires et obligataires, ou de dette), et principalement les fonds ouverts (dont le gérant doit assurer la liquidité des parts), jouent un rôle essentiel.

En mars 2020, les fonds monétaires en particulier ont connu des décollectes importantes, alors que les marchés sur lesquels ils investissent subissaient de fortes tensions. Les décisions de gestion des fonds face à ces retraits ont pu avoir des effets procycliques sur les marchés d'actifs sous-jacents, amplifiant les tensions de liquidité.

La réglementation européenne de ces fonds encadre leurs actifs par des conditions d'éligibilité sur la qualité de crédit, des contraintes de composition du portefeuille et des limites sur la maturité et la durée de vie moyennes de ce portefeuille, ainsi que par l'exigence de coussins d'actifs à échéances journalière et hebdomadaire, qui garantissent un certain niveau de liquidité. Au passif, les gestionnaires d'actifs ont la possibilité d'utiliser des outils de gestion de liquidité pour limiter les demandes de rachat, afin de pouvoir y faire face de façon plus ordonnée. Ces outils semblent néanmoins assez peu mis en œuvre. Enfin, les gestionnaires de fonds

monétaires doivent être en mesure d'identifier, au travers de *stress tests*, les éventuels futurs changements de conditions économiques ou événements susceptibles d'avoir un effet défavorable.

Cet ensemble d'exigences microprudentielles n'a pas suffi à empêcher une propagation des tensions observées en mars 2020, du fait notamment des interconnexions entre les différents acteurs du marché du financement de court terme (sociétés non financières, banques et fonds monétaires), mais aussi de l'emprise des fonds monétaires sur ces marchés. Un encadrement de l'activité des fonds monétaires selon une approche macroprudentielle (c'est-à-dire en considérant le fonds non pas individuellement mais comme élément d'un écosystème) semble nécessaire pour mieux faire face aux risques, en particulier celui de liquidité, et assurer que les interventions des banques centrales, du type de celles mises en œuvre au printemps, restent exceptionnelles afin d'éviter tout aléa moral et toute gestion complaisante de ce risque de liquidité.

Conscientes de la nécessité d'améliorer le cadre réglementaire *ex ante*, les instances européennes et internationales ont engagé des travaux afin d'analyser les vulnérabilités liées au financement non bancaire et à son rôle dans la gestion de la liquidité au sein du système financier. Ces travaux pourraient mener à des ajustements de la réglementation encadrant le financement non bancaire, en particulier par les fonds monétaires.

Bien accompagner la sortie de crise du secteur financier

La crise a confirmé l'importance de la mise en place anticipée de cadres prudentiels permettant de garantir la robustesse et la résilience du secteur.

Le calendrier de mise en œuvre de Bâle 3 et celui de la revue de la directive Solvabilité 2 ont été décalés en raison de la crise. Cependant, celle-ci atteste de la pertinence de ces réformes qu'il convient donc d'achever. Elle souligne également le caractère essentiel des travaux engagés sur la mesure des risques liés au changement climatique pour le secteur financier.

..... Achèvement de la mise en œuvre de Bâle 3

L'accord conclu en décembre 2017 dans le cadre du BCBS devait donner lieu à une proposition législative de la Commission européenne avant mi-2020. Après que le BCBS a décidé de reporter d'un an l'entrée en vigueur de l'accord (janvier 2023) et la fin de sa mise en œuvre (2028), la Commission a décalé le calendrier de la déclinaison de Bâle 3 dans le cadre réglementaire européen. Elle devrait publier son projet de texte au cours du premier semestre 2021, non sans avoir pris l'avis de l'ABE sur l'évaluation d'impact conduite en 2019 et revue en tirant les enseignements de la crise. L'ACPR a pris part à la préparation de cet avis. Dans leur rapport au G20 sur la mise en œuvre de Bâle 3 (novembre), les gouverneurs des banques centrales et les chefs des autorités de supervision membres du BCBS ont unanimement réitéré l'engagement d'une application complète, ponctuelle et cohérente dans chacune des juridictions parties prenantes de l'accord conclu en décembre 2017.

Par ailleurs, le BCBS a lancé au printemps 2020 un groupe de travail sur l'évaluation des impacts de Bâle 3 (*Task force on evaluation*, TFE), avec le double souci d'une appréciation de l'impact global de l'accord et de ses interactions avec l'ensemble de la régulation financière d'une part, et des enseignements à tirer de la crise actuelle d'autre part. Ces travaux doivent aboutir début 2022.

..... Revue de Solvabilité 2

Dans le cadre de la demande d'avis adressée par la Commission européenne à l'EIOPA en vue d'une revue substantielle de Solvabilité 2, deux consultations publiques

ont été initiées fin 2019 et début 2020. Alors que l'avis final de l'EIOPA était initialement attendu pour le mois de juin, le contexte de la pandémie de Covid-19 a conduit à décaler cette échéance à la fin de l'année 2020 et à lancer une étude d'impact complémentaire.

L'avis final s'est appuyé sur trois études d'impact (effets individuels des mesures considérées, impact global des évolutions envisagées et mise à jour de l'appréciation de l'impact global au regard des développements de marché intervenus depuis le mois de mars suite à la crise sanitaire) dont l'ACPR a assuré le pilotage pour les organismes d'assurance qu'elle supervise. En octobre, la Commission européenne a également procédé à une consultation publique à laquelle l'ACPR a répondu.

L'engagement de l'ACPR a contribué à ce que les propositions contenues dans l'avis final de l'EIOPA forment un ensemble équilibré offrant une base solide pour la discussion législative qui s'engage. L'ACPR a notamment veillé à la simplicité du cadre prudentiel et à ce que le rôle d'investisseur de long terme des organismes d'assurance soit traité de façon adéquate.

..... Intégration des enjeux climatiques

La poursuite des travaux sur les enjeux climatiques pour le secteur financier a été une priorité. Bien qu'elles aient veillé, comme leurs homologues, à alléger au maximum la charge opérationnelle des institutions qu'elles supervisent, la Banque de France et l'ACPR ont maintenu l'exercice pilote de *stress test* relatif à l'appréciation des risques liés au changement climatique pour le secteur bancaire et l'assurance. Le cadre méthodologique et les hypothèses de l'exercice ont été soumis à consultation publique en mai. L'exercice, lancé à la mi-juillet, s'est déroulé au cours du second semestre. La communication sur ses résultats interviendra début 2021.

Parallèlement, l'analyse des pratiques des institutions en matière de gestion des risques climatiques et le suivi de leur engagement dans ce domaine s'est poursuivie. Conjointement avec l'AMF, l'ACPR a publié deux rapports : sur les politiques « charbon » (octobre) et sur les « engagements climatiques » (décembre) des institutions financières françaises. Sur cette base, les deux autorités ont formulé plusieurs préconisations sur la traçabilité et la gouvernance des engagements de ces institutions, la définition précise des objectifs et de leur suivi, la transparence des méthodologies et des indicateurs.

La Banque de France et l'ACPR ont également progressé dans l'analyse des risques liés à la perte de biodiversité et ont jugé ces premiers travaux suffisamment convaincants pour appeler l'attention des institutions financières sur ces enjeux.

Au plan international, la Banque de France et l'ACPR ont été particulièrement actives dans de nombreuses enceintes internationales (CSF, BCBS, BCE et CERS, notamment) pour faire avancer la compréhension et la prise en compte des enjeux climatiques dans le secteur financier. Parallèlement, dans le cadre du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (*Network for Greening the Financial System*, NGFS) dont elle assure le secrétariat, la Banque de France a soutenu l'activité des groupes de travail. Elle a assuré la publication de huit rapports ou guides contribuant à la dissémination des meilleures pratiques et au progrès de la compréhension des enjeux climatiques au regard des mandats des banques centrales et des superviseurs.

30

séminaires de recherche
sur la stabilité
et la réglementation
financières

42

études et recherches
sur la stabilité et la
réglementation financières
ayant donné lieu
à publication



↑ Pour les cinq ans de l'Accord de Paris, le président de la République a réuni à l'Élysée, le 12 décembre, les représentants des six coalitions les plus importantes lancées au One Planet Summit de décembre 2017, dont le gouverneur de la Banque de France au titre du Réseau des banques centrales et superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS)

↓ Conférence « Investir pour soutenir la digitalisation et la transition écologique de l'économie française organisée avec la Banque européenne d'investissement (BEI) le 2 mars 2020

FAITS SAILLANTS

2020

MARS

18 mars : Le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) décide du relâchement du coussin contracyclique. Cette décision complète la décision de la BCE, le 12 mars, d'alléger temporairement les exigences de fonds.

27 mars : Mise en œuvre effective par la Banque de France des achats de titres sur le marché des titres négociables à court terme (NEU CP) dans le cadre du programme temporaire d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*, PEPP).

30 mars : L'ACPR appelle les établissements de crédit sous sa supervision directe et les sociétés de financement à s'abstenir de distribuer un dividende.

AVRIL

3 avril : L'ACPR appelle les organismes d'assurance sous sa supervision à s'abstenir de distribuer un dividende.

JUIN

11 juin : Lancement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) d'une consultation publique sur la gouvernance des algorithmes d'intelligence artificielle dans le secteur financier.

24 juin : Entrée en vigueur du « paquet » réglementaire et législatif européen pour adapter les exigences de fonds propres et le cadre prudentiel en réponse à la pandémie de Covid-19.

JUILLET

16 juillet : Lancement par l'ACPR de l'exercice pilote climatique à l'occasion duquel les principaux groupes bancaires et d'assurance français simuleront l'impact de scénarios climatiques sur leur bilan.

SEPTEMBRE

21 septembre : La Commission européenne adopte une décision d'équivalence temporaire du cadre réglementaire applicable au Royaume-Uni aux chambres de compensation, pour une période de dix-huit mois à compter du 1^{er} janvier 2021.

OCTOBRE

12 octobre : Forum Fintech organisé à la Banque de France par l'ACPR et l'Autorité des marchés financiers (AMF), et réunissant acteurs de la fintech et autorités publiques.

DÉCEMBRE

9 décembre : 5^e édition de la conférence académique annuelle consacrée aux enjeux climatique en finance co-organisée par la Banque de France et l'Institut Louis Bachelier, et remise du 3^e prix « Jeunes chercheurs en finance verte ».

17 décembre : Le HCSF annonce un ajustement de sa recommandation de décembre 2019 encadrant les conditions d'octroi du crédit immobilier.

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTEME



STRATÉGIE MONÉTAIRE
STABILITÉ FINANCIÈRE
SERVICES À L'ÉCONOMIE



**SERVICES À L'ÉCONOMIE
ET À LA SOCIÉTÉ**

SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ EN 2020, C'EST ...



MISSIONS

Favoriser la compréhension de l'économie :

- opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique et financière
- grandes actions et partenariats

À l'écoute des particuliers, surtout les plus fragiles :

- aide aux situations de surendettement, droit au compte
- tenue des fichiers, contrôle des frais bancaires

Prestataire de services financiers pour l'État :

- tenue du compte du Trésor
- gestion des adjudications de titres émis par l'État

Accompagner et orienter les entreprises, en particulier les plus petites :

- accompagnement des TPE et des PME
- médiation du crédit

36 056

désignations au titre du droit au compte

122 076

situations traitées par les commissions
de surendettement

160 000

appels traités par la plateforme téléphonique Assurance Banque
Épargne Info Service (ABEIS)

8 500

entreprises interrogées chaque mois dans
le cadre des enquêtes de conjoncture

12 047

saisines auprès de nos
102 Correspondants TPE-PME

237 797

entreprises non financières
(essentiellement des PME)
bénéficient d'une cotation

77 816

emplois préservés en 2020
dans 6 332 entreprises grâce à la Médiation

LA BANQUE DE FRANCE EST RESTÉE MOBILISÉE AU SERVICE DE TOUS, et en particulier des ménages et des entreprises les plus fragiles

La crise sanitaire et les mesures adoptées par les pouvoirs publics pour protéger la population ont eu d'importantes répercussions économiques et financières sur les entreprises, leurs salariés, les indépendants et les particuliers. La Banque de France s'est rapidement adaptée pour continuer à accompagner et orienter tous ceux qui ont fait appel à elle. Grâce à son maillage territorial, elle est intervenue au plus près de leurs besoins.

1

Poursuite de l'action au service des particuliers et des entreprises

Accueillir et orienter en réponse aux importants besoins du public durant la crise sanitaire

Un accueil multicanal et moderne a favorisé l'écoute et la prise en charge du public

L'adaptation des dispositifs d'accueil a permis à la Banque de France de garantir l'accès à ses services. La possibilité de formuler toute demande en ligne sur le site accueil.banque-france.fr, comme la mise en place d'un accueil téléphonique spécifique et de mécanismes de rappel sur rendez-vous, ont permis la prise en charge de l'ensemble des demandes. Alors que leur poids respectif a naturellement augmenté dans ces échanges, l'apport des canaux web et téléphonie a permis de préserver et prioriser l'accueil au guichet, sur rendez-vous et dans des conditions sanitaires favorables, pour les demandeurs dont la situation le justifiait. Fortes de ces outils, les succursales de la Banque de France ont adapté leurs services à la situation engendrée par la crise. La gestion des demandes de droit au compte a été ajustée pendant les périodes de confinement, en accord avec les établissements de crédit. Les réunions des commissions

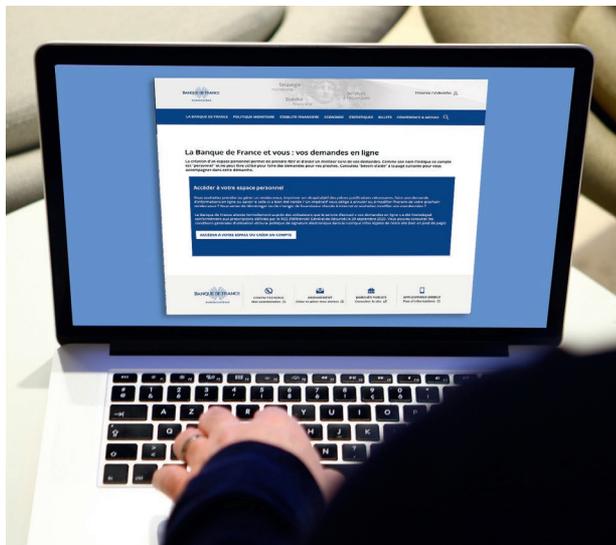
de surendettement ont été maintenues, en adaptant les modalités pratiques de leur tenue.

ABEIS : gérer un flux de demandes, prévenir face à la recrudescence des escroqueries

Dans un contexte de complexité et de technicité croissantes de l'économie et du secteur financier, les missions d'Assurance Banque Épargne Info Service (ABEIS – site abe-infoservice.fr) sont essentielles : apporter des informations pratiques, fiables et neutres sur les produits bancaires et assurantiels et orienter les clients dans leurs démarches. Par ailleurs, face à la recrudescence des escroqueries financières, sur Internet ou par démarchage téléphonique, une vigilance accrue des Français est nécessaire : l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), l'Autorité des marchés financiers (AMF) et la Banque de France ont renforcé leur mobilisation pour mieux aider le public à se protéger : mises en garde, publication de listes noires, diffusion de vidéos de prévention sur la chaîne YouTube d'ABEIS ¹.

Garantir l'accès aux espèces sur l'ensemble du territoire

Dès le début de la crise, la Banque de France a mis en place un groupe de robustesse qui associe les acteurs de la filière fiduciaire (banques, transporteurs de fonds, commerçants, etc.) pour veiller à l'alimentation des points de distribution d'espèces sur tout le territoire. Aucun dysfonctionnement n'a été identifié et l'approvisionnement en espèces sur le territoire a continué d'être assuré.



↑ Demande en ligne : <https://accueil.banque-france.fr/index.html#/accueil>



↑ Réunion d'information EDUCFI le 28 février 2020

Communiquer avec les professionnels et les particuliers tout au long de la crise

La Banque de France a développé un site Internet, « Covid-19 et économie, les clés pour comprendre », consacré à l'explication des ressorts économiques de la crise, afin de répondre aux interrogations des citoyens (quelles sont les mesures prises par la BCE ? Quel est le coût économique de la crise ?).

Le contenu du site est régulièrement mis à jour. Le site dédié aux entreprises (entreprises.banque-france.fr) a également été enrichi des mesures prises par la Banque de France pour les accompagner et les aider.

Faciliter la compréhension d'une situation économique inédite

Développer la compréhension par les citoyens d'une situation économique inédite est une mission d'autant plus cruciale que la crise accentue les inégalités et les fragilités.

La Banque de France, opérateur de la stratégie nationale d'éducation financière

L'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI) a pour objet de permettre à chacun de disposer des bases nécessaires pour prendre des décisions en connaissance de cause. La stratégie nationale adoptée par les pouvoirs publics s'articule autour de cinq piliers (cf. schéma infra).

En tant qu'opérateur de cette stratégie, la Banque de France mène des actions auprès d'un panel très large de bénéficiaires et promeut les initiatives des acteurs impliqués dans l'EDUCFI : autorités publiques, associations de défense des consommateurs ou de personnes en difficulté, organisations professionnelles, etc. Les actions portent sur la gestion du budget personnel ou familial, l'apprentissage des outils bancaires et d'assurance (comptes et moyens de paiement, crédit, épargne, assurance), et la compréhension des notions économiques à travers des formations ou la mise à disposition de ressources pédagogiques.



¹ Vues par plus de 370 000 personnes en 2020 : « Adoptez aussi des gestes barrières contre les escrocs ! », « Arnaques financières : attention aux fausses promesses ! », « Arnaques financières : les placements miracles n'existent pas ! ».

5 LES PILIERS de la stratégie nationale d'éducation économique, Budgétaire et financière

Développer
une éducation
budgétaire et
financière pour
les **jeunes**

Développer
les compétences
à mobiliser dans
l'accompagnement
des **personnes
en situation de
fragilité financière**
par les intervenants
sociaux

Soutenir
les **compétences
budgétaires et
financières** tout
au long de la vie

Donner à tous
les publics des clés
de **compréhension
des débats
économiques**

Accompagner
les **entrepreneurs**
dans leurs
compétences
économiques et
financières

AVEC PLUS DE 3,8 MILLIONS DE PAGES VUES EN 2020, UN ESPACE WEB AU SERVICE DE TOUS

Sur l'espace « particuliers » du site Internet de la Banque de France, retrouvez l'ensemble des informations et clefs de contact sur les services de la Banque en matière d'inclusion financière.

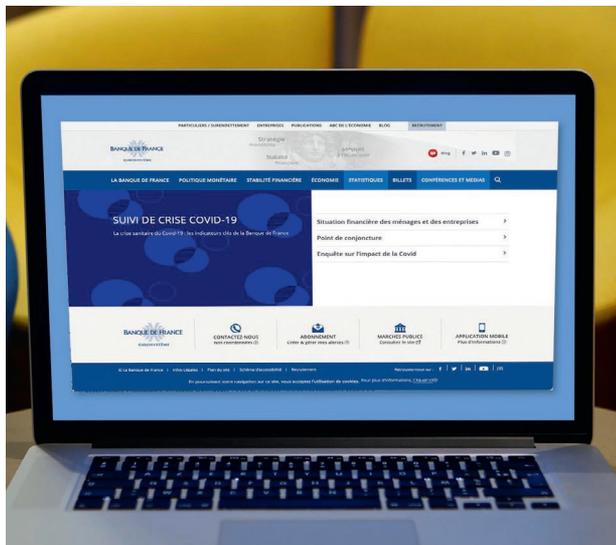
- Vous souhaitez des informations sur la procédure de surendettement ou sur les modalités de dépôt d'un dossier ? La Banque de France vous informe.
- Vous n'avez pas de compte bancaire et vous ne parvenez pas à en ouvrir un ? Découvrez la procédure de droit au compte, mise en œuvre par la Banque de France.
- Vous êtes « fiché Banque de France » ou « interdit bancaire » ? La Banque de France vous donne un droit d'accès et des explications.
- Vous avez des problèmes de frais d'incidents bancaires ? La Banque de France vous informe sur les dispositifs de limitation des frais d'incidents que les banques doivent pratiquer.
- Plus généralement, vous souhaitez des informations simples et pratiques pour mieux comprendre un produit bancaire ou d'assurance ou les démarches à effectuer en cas de difficultés ? La Banque de France vous répond.

De nombreuses démarches peuvent être faites en ligne sur notre site Internet ou par téléphone. Les demandeurs peuvent aussi s'adresser à nos succursales – au moins une implantation par département – ou nous écrire (par courrier postal ou par courriel), ou bien encore nous appeler. Pour prendre contact, cliquez-ici ou rendez-vous sur notre site Internet, rubrique « contactez-nous ».

La Banque de France est là pour vous aider !



<https://particuliers.banque-france.fr/>



↑ Les clés pour comprendre : <https://covid19-economie.banque-france.fr/>

Les priorités de l'éducation financière s'adaptent à la crise

En période de crise, les enjeux de compréhension des mécanismes économiques, budgétaires et financiers sont cruciaux. La crise Covid-19 et les mesures prises pour l'endiguer ont provoqué un double choc d'offre et de demande et, pour les agents économiques, une double incertitude : quel impact sur leur environnement et quelles conséquences sur leur situation économique et financière ? Dans ce contexte, l'EDUCFI contribue à la résilience des ménages et des entreprises et à la continuité de l'éducation des jeunes.

La Banque de France s'est attachée à donner au grand public et aux entrepreneurs frappés par la crise des informations neutres, gratuites et accessibles. Des pages consacrées à l'information sur la Covid-19 ont été créées sur les sites d'éducation financière afin de relayer les mesures d'aide financière mises en place par les pouvoirs publics : les principales mesures concernant le grand public sont listées sur le portail « Mes questions d'argent » (MQDA), site de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière ; les mesures spécifiques aux entreprises font l'objet d'une page dédiée sur le portail « Mes questions d'entrepreneur » (*voir également encadré infra*). Ces deux sites facilitent l'accès du public et des entrepreneurs aux informations pertinentes, avec des liens directs vers les sites officiels des autorités et des partenaires publics et privés de la stratégie EDUCFI. Une vidéo (« Comprendre la crise

4 354 501

pages et vidéos vues sur les sites
« Mes questions d'argent »,
« Mes questions d'entrepreneur »,
« Citéco » et « ABC de l'économie »

économique liée au Covid-19») a été réalisée pour expliquer le mécanisme de la crise économique. Les actions auprès des lycéens et des enseignants ont également été poursuivies.

Comme chaque année, la Banque de France était présente aux Journées de l'économie (Jéco) qui se sont déroulées exclusivement en format numérique sur le thème « Réinventons le progrès ensemble ». Du 17 au 19 novembre, cinquante conférences et tables rondes ont permis de rapprocher les Français de l'économie. La Banque de France a présenté les résultats du sondage « Les Français et l'économie » et participé à une dizaine de manifestations portant notamment sur la monnaie numérique, les réponses de l'Europe à la crise ou encore la finance face aux nouveaux risques.

Citéco renforce son offre pédagogique

Face à la crise sanitaire, Citéco, la Cité de l'économie, située à Paris 17^e arr., a compensé la moindre fréquentation du bâtiment par l'élargissement de son offre virtuelle sur son site web (*citeco.fr*) et par de nouveaux produits pédagogiques, en lien avec l'éducation financière, diffusés notamment sur sa chaîne YouTube.

L'exposition temporaire « Largo Winch, aventurier de l'économie », centrée sur un personnage de bande dessinée et abordant de nombreux concepts économiques et financiers, a été inaugurée le 16 octobre par le gouverneur de la Banque de France.

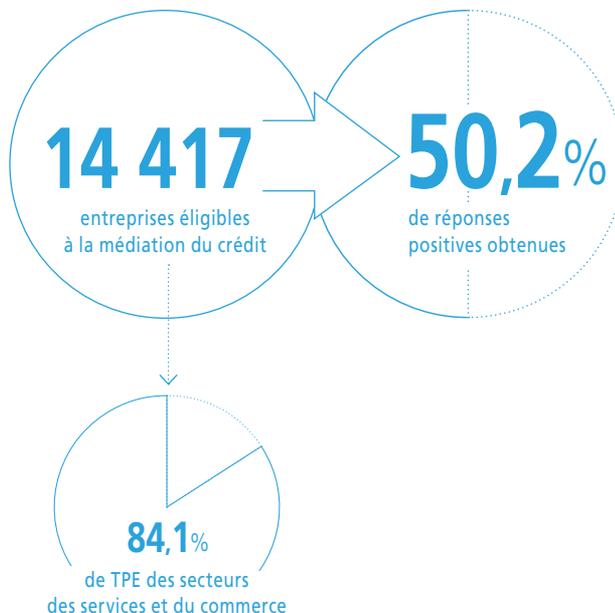
LA TRANSFORMATION DU RÉSEAU, MENÉE À SON TERME

La transformation du réseau de la Banque de France, lancée en 2015 pour s'achever en 2020, a permis d'optimiser ses activités fiduciaires et de services à l'économie.

- La refonte des processus s'est appuyée sur une forte évolution du système d'information. Le déploiement de nouveaux outils internes et de services numériques ouverts sur l'extérieur a modifié en profondeur les pratiques au travail. Il en est résulté une plus grande efficacité des moyens qui a dynamisé les contacts, fait rayonner la nouvelle mission d'éducation économique et financière des publics (EDUCFI) et développé l'offre aux usagers, avec l'émergence de nouveaux services d'accompagnement. L'accueil du public a été totalement revu : nouveaux locaux mieux adaptés (en cours de déploiement dans plusieurs dizaines de succursales) et diversification des canaux (plateforme web, portails, centres de contact téléphonique, etc.). La nouvelle organisation distingue les activités de contact avec les publics et le traitement des dossiers, en partageant la charge de travail entre plusieurs succursales d'une même région pour réduire les délais de traitement.

- L'organisation territoriale des implantations de la Banque s'est adaptée aux besoins du tissu économique local avec 105 unités permanentes : 13 directions régionales dotées d'une autonomie de gestion accrue, 95 succursales départementales incluant les 13 chefs-lieux de région et 10 antennes économiques. Ce dispositif est complété par 87 bureaux non permanents situés en dehors des chefs-lieux de département, et dont l'activité est proportionnée à la fréquence des contacts.





2

Présence renforcée auprès des entreprises pour les soutenir face à la crise

Un recours accru à la médiation du crédit

La médiation du crédit a été fortement sollicitée en 2020 pour accompagner les entreprises confrontées à des difficultés de financement et favoriser, dans un dialogue étroit avec les banques et les assureurs-crédit, leur accès aux dispositifs publics de soutien en trésorerie. Au cours de l'année 2020, 14 417 entreprises ont été éligibles à la médiation du crédit, essentiellement à la suite d'un refus d'octroi de prêt garanti par l'État (PGE). Les demandes ont émané très majoritairement (84,1 %) de TPE des secteurs des services et du commerce, et ont obtenu une réponse positive dans 50,2 % des cas.

L'adaptation de la cotation Banque de France

La cotation Banque de France est une appréciation, par un analyste expert, de la trajectoire financière à court-moyen terme (1 à 3 ans) des entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 750 000 euros.

Dans le contexte de la crise Covid-19 et de ses conséquences économiques, le processus de cotation a été adapté afin de refléter le mieux possible les fondamentaux du tissu productif tout en intégrant l'effet des dispositifs de soutien public, et éviter des dégradations automatiques et systématiques non justifiées de la cote de crédit.

L'exercice de cotation a été décalé à septembre 2020 de manière à disposer de perspectives plus stabilisées sur la trajectoire des entreprises et permettre, par 260 000 questionnaires adressés à leurs dirigeants, la collecte la plus large possible d'éléments qualitatifs.

La cote finale a été déterminée en mettant l'accent, au-delà de l'étude des états financiers, sur l'identification des aspects prospectifs pouvant influencer sur la situation des entreprises à travers le cycle : l'environnement (croissance du marché, intensité concurrentielle, visibilité), le positionnement de l'entreprise dans cet environnement (avantages concurrentiels, relations avec les clients et les fournisseurs) et la cohérence de sa stratégie (perspectives d'évolution de l'activité, capacité de rebond). La dimension financière (ressources internes mobilisables, accès aux marchés, soutien bancaire, mesures spécifiques de soutien) a fait l'objet d'une attention renouvelée.

RÔLE DE LA MÉDIATION DU CRÉDIT ET DU COMITÉ DE CRISE SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Le comité de crise des délais de paiement a été créé le 23 mars 2020 par le gouverneur de la Banque de France et le ministre de l'Économie et des Finances afin de répondre aux cas les plus difficiles et désamorcer une tendance à la cessation ou au retard de paiement. Coanimé par le Médiateur national du crédit et le Médiateur des entreprises, le comité réunit les principales organisations socioprofessionnelles (Association française des entreprises privées [Afe], Confédération des petites et moyennes entreprises [CPME], Mouvement des entreprises de France [Medef], Union des entreprises de proximité [U2P]), les chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie [CCI France] et les Chambres de métiers et de l'artisanat [CMA France]), ainsi que la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF).

L'action du comité, qui s'est réuni une fois par semaine au plus fort de la crise, a permis de réagir très vite aux signalements de

comportements anormaux émanant de grands donneurs d'ordre et d'éviter des dérives qui auraient affecté la trésorerie de leurs fournisseurs, le plus souvent des TPE-PME. Elle a également eu pour effet, grâce à des interventions directes des médiateurs du crédit et des médiateurs des entreprises et à un dialogue avec les entreprises concernées, de résoudre des difficultés consécutives à des comportements non solidaires, à des ajustements d'organisation ou de procédures au confinement, ou encore à des situations financières tendues.

Le comité de crise s'est également attaché à mettre en avant les pratiques exemplaires adoptées pendant cette période par des grands donneurs d'ordre, notamment pour accélérer le paiement de leurs fournisseurs. Il a ainsi publié une liste de 16 entreprises solidaires.

L'accompagnement des TPE-PME étendu à toutes les entreprises

La mission des 102 correspondants TPE-PME consiste à recueillir les interrogations des entrepreneurs et à élaborer un diagnostic rapide de la situation de leur entreprise pour les orienter vers un ou plusieurs organismes professionnels adaptés à leurs besoins. La prise en charge du dirigeant par le correspondant TPE-PME est approfondie dans la recherche de solution et rapide dans la mise en relation (moins de 48 heures dans 80 % des cas). Proposé initialement aux très petites entreprises (TPE) puis aux petites et moyennes entreprises (PME), l'accompagnement a été étendu à toutes les entreprises en avril 2020. La demande d'accompagnement a été multipliée par trois par rapport à l'année précédente. En quatre ans, la Banque de France a accompagné plus de 23 000 porteurs de projet et dirigeants d'entreprise.

Le suivi statistique des prêts garantis par l'État, pour le compte de l'État

La Banque de France a réalisé le suivi statistique des prêts garantis par l'État (PGE), dispositif exceptionnel de garantie mis en œuvre pour soutenir le financement des entreprises. Elle a produit chaque semaine un tableau de bord des PGE présentant leur répartition par taille, cote de crédit, secteur d'activité et région, à partir des données du Fichier bancaire des entreprises (FIBEN), et disponible sur le site economie.gouv.fr.

Les besoins en fonds propres des entreprises pendant et après la crise

Les conséquences économiques de la crise Covid-19 ont fortement affecté les PME en 2020. Jusque-là, celles-ci étaient dans une dynamique de renforcement de leurs fonds propres et de baisse du levier d'endettement. La part des capitaux propres dans le total des ressources, de 37,8 % en 2007, atteignait 44 % en 2019² avec, logiquement, un allègement du ratio « dettes/capitaux propres », soit une baisse du levier financier³. Cette évolution a donné aux PME une flexibilité plus grande pour s'endetter et ainsi disposer de liquidités pour absorber le choc immédiat de la crise. De fait, la dette bancaire des PME a sensiblement augmenté en 2020, notamment par le recours aux PGE : 95 milliards d'euros pour les TPE-PME, soit 75 % des montants accordés au 4 décembre 2020⁴.

Si l'alourdissement des dettes nettes des placements de trésorerie reste en moyenne limité dans les bilans des PME, une structure financière durablement dégradée accroît à terme le risque de défaillance d'une entreprise⁵. Un renforcement des fonds propres est donc requis pour permettre aux PME de réduire leur endettement et remettre en œuvre les projets d'investissement et de croissance actuellement en suspens. Lorsqu'il leur est difficile de faire appel au marché ou aux acteurs du capital-investissement, les PME renforcent habituellement leurs fonds propres par la mise en réserve de leurs bénéfices, processus qui peut



↑ Correspondants *start-up* à la Station F le 3 février 2020



↑ Stand de la Banque de France au Salon des entrepreneurs ;
présentation du jeu « # Aventure Entrepreneur » le 12 mars 2020

être très lent. Il leur est alors utile d'envisager des financements en quasi-fonds propres. À cet effet, le Gouvernement souhaite mobiliser 20 milliards d'euros de quasi-fonds propres pour soutenir l'investissement et le développement des entreprises (prorogation, par la loi de finances pour 2021, du cadre légal des prêts participatifs financés par le Fonds de développement économique et social).



LE NOUVEAU PORTAIL « MES QUESTIONS D'ENTREPRENEUR »

Un peu plus d'un an après sa mise en production, la Banque de France dévoile une nouvelle version du portail MQDE (mesquestionsdentrepreneur.fr). Celle-ci s'appuie sur un moteur de recherche en langage naturel, utilisant l'intelligence artificielle pour proposer un contenu répondant à la préoccupation exprimée par l'internaute. Le nouveau site, plus ergonomique afin de valoriser cette fonctionnalité, est accessible au public depuis le 10 décembre 2020. Les personnes intéressées peuvent ainsi trouver une collection de contenus destinés à informer, former et apporter de l'aide aux entrepreneurs sur tous les sujets liés à la gestion d'entreprise.

2 Gaignon (M.) (2020), « Les PME ont abordé la crise de la Covid-19 avec une structure financière renforcée », *Bulletin de la Banque de France*, n° 232/1, novembre-décembre.

3 Ce constat pour les PME présentes dans FIBEN est recoupé par une étude spécifique de l'Insee sur les TPE : Morénillas (N.) et Sklénard (G.) (2020), « La faiblesse des fonds propres des TPE accroît leur fragilité », *Insee Références*, décembre.

4 Vinas (F.) (2020), « Une forte hausse des encours de crédits aux entreprises en France au premier semestre 2020 », *Bulletin de la Banque de France*, n° 232/7, novembre-décembre.

5 Dietsch (M.) et Gonzalez (O.) (2020), « Les retards de paiement des clients impactent-ils la probabilité de défaillance des entreprises ? », *Bulletin de la Banque de France*, n° 227/8, janvier-février.



↑ Conférence « 30 ans de prévention et de traitement du surendettement : le modèle français » le 6 février 2020

3

Protection des ménages en difficulté financière

La Banque de France au service des plus fragiles

Les Points conseil budget : une détection plus précoce des difficultés financières

Les Points conseil budget (PCB) s'inscrivent dans le cadre d'un projet piloté par le ministère des Solidarités et de la Santé lié à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. La Banque de France participe aux comités de pilotage sur les plans national, régional et départemental. Une rubrique du portail Internet « Mes questions d'argent » est consacrée aux PCB. Les 150 PCB labellisés en 2019 seront rejoints en 2021 par 250 nouveaux membres.

Le traitement du surendettement : une action concrète au bénéfice des ménages en grande difficulté

Le dispositif de traitement du surendettement permet à toute personne physique ne pouvant plus rembourser ses dettes non professionnelles de déposer un dossier devant la commission de surendettement de son département. Celle-ci examine sa situation, en apprécie la réalité et recherche des

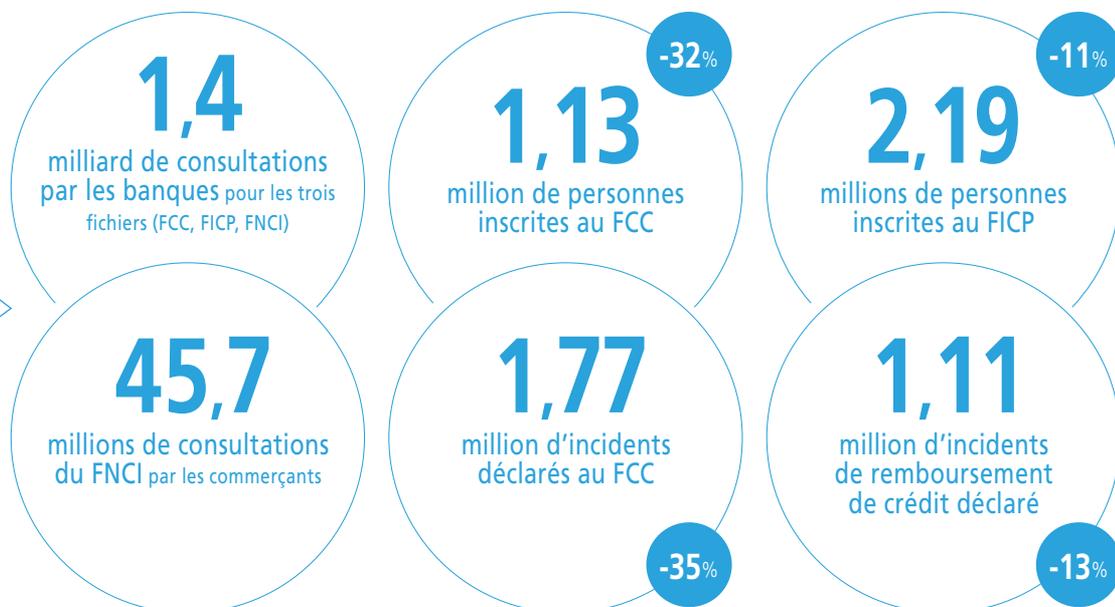
solutions. La Banque de France assure le secrétariat de la commission : ses agents informent le public sur la procédure, accueillent les personnes souhaitant déposer un dossier, instruisent le dossier, contactent les créanciers, élaborent des mesures d'apurement de l'endettement, présentent le dossier à la commission et mettent en œuvre les solutions arrêtées. La procédure est gratuite et confidentielle.

La gestion des grands fichiers : un outil de prévention des risques

Dans le cadre des missions confiées par les pouvoirs publics, la Banque de France gère trois grands fichiers nationaux d'incidents de paiement alimentés par les établissements de crédit, qui contribuent à la sécurité des moyens de paiement et à la prévention des situations de surendettement.

Le Fichier central des chèques (FCC) recense les personnes qui ont émis un chèque sans provision. L'inscription au fichier entraîne une interdiction d'émettre des chèques, applicable à tous les comptes bancaires du titulaire. Il enregistre aussi quelques cas d'interdiction judiciaire d'émettre des chèques et des cas de retraits de carte bancaire pour usage abusif.

Le Fichier national des chèques irréguliers (FNCI) recense les coordonnées bancaires des comptes clos ou en interdiction bancaire et les chèques en opposition pour perte ou vol. Ces informations, accessibles aux personnes abonnées au service de consultation du fichier – pour l'essentiel des



acteurs du secteur du commerce et de la distribution –, permettent de vérifier la régularité des chèques reçus en paiement. Le FCC et le FNCI sont destinés à renforcer la sécurité du chèque.

Le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) enregistre les personnes dont un crédit a fait l'objet d'un incident de paiement et les personnes surendettées. Il permet aux banques de mieux apprécier les risques lorsque leurs clients sollicitent un crédit.

Favoriser l'inclusion bancaire et le microcrédit

L'action de la Banque de France en faveur des ménages financièrement fragiles se poursuit par l'accompagnement des personnes en difficulté, et par son investissement dans les travaux de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB).

Le plafonnement des frais d'incidents bancaires

Alors qu'environ 250 000 clients supplémentaires ont été identifiés comme fragiles au 1^{er} semestre 2020, notamment du fait de la mise en œuvre des mesures préconisées dans le cadre de l'OIB, l'effet du plafonnement des frais d'incidents (25 euros par mois, ramenés à 20 euros par mois et 200 euros par an pour les souscripteurs de l'Offre spécifique clients fragiles) est, depuis mi-2020, suivi dans le cadre d'une collecte trimestrielle organisée auprès des principaux groupes bancaires.

EXÉCUTION DU CONTRAT DE SERVICE PUBLIC EN 2020

Le contrat de service public liant l'État et la Banque de France prévoit que le réseau des succursales de la Banque de France assure l'accueil et l'information des particuliers sur les questions liées au surendettement, aux fichiers tenus par la Banque, au droit au compte, et sur des questions d'ordre général relatives aux opérations et pratiques bancaires. En 2020, les unités du réseau ont répondu, dans ce cadre, à 1,27 million de demandes émanant de particuliers, parmi lesquelles 264 000 demandes formulées par le public auprès des succursales ou des bureaux d'accueil et d'information. Le réseau a également traité 504 000 appels téléphoniques et répondu à 498 000 courriels ou courriers. La Banque, qui s'est attachée à moderniser et diversifier les modalités d'accueil des usagers de ses services, a de même pris en charge 242 000 demandes déposées dans les espaces personnels du site Internet. Enfin, les experts du réseau ont participé à plus de 3 000 réunions des différentes instances mises en place par l'État dans le cadre de ses interventions économiques.



↑ Cellule alerte inclusion
<https://www.youtube.com/watch?v=dpDXtyZ0b5I>



↑ Procédure de droit au compte
<https://www.youtube.com/watch?v=9yqQORCRAHw>

LA CELLULE ALERTE INCLUSION

Depuis mai 2020, les Points conseil budget (PCB), les centres communaux d'action sociale (CCAS) et les associations d'aide aux personnes en difficulté disposent d'un point de contact dédié auprès des services de la Banque de France : la Cellule alerte inclusion.

Cette cellule, rattachée à la direction des Particuliers de la Banque de France et au secrétariat de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB), peut être saisie de toute situation individuelle considérée par un intervenant social comme anormale en matière de frais bancaires, et pouvant faire apparaître une fragilité financière non encore détectée, ou en cas de non-respect du plafonnement des frais.

Ni service de réclamation ni médiateur, la cellule d'alerte ne peut pas être saisie par un particulier et n'a pas vocation à intervenir dans le traitement d'un dossier en cours. Sur la base des cas signalés, elle analyse les difficultés d'application sur le terrain des dispositifs, identifie des problématiques générales et contribue, au sein de l'OIB, à la formulation de réponses globales.

Déjà saisie d'environ 70 dossiers en 2020, la Cellule alerte inclusion est joignable par courriel à l'adresse : cellulealerteinclusion@banque-france.fr

Ce plafonnement continue à bénéficier directement à près d'un million de personnes chaque trimestre, contribuant à maîtriser le coût moyen de ces frais d'incidents, inférieurs à 15 euros par mois au 3^e trimestre. Surtout, la dynamique de souscriptions nouvelles de l'offre spécifique pour la clientèle fragile s'est très largement maintenue en 2020. En hausse de 57 % sur trois ans, le nombre de bénéficiaires de cette offre protectrice est désormais supérieur à 550 000.

Le droit au compte bancaire

Toute personne qui n'a pas de compte bancaire et qui, malgré ses démarches, ne parvient pas à s'en faire ouvrir un, peut demander à bénéficier du droit au compte : la Banque de France est habilitée à désigner une banque qui lui ouvrira un compte assorti de services bancaires de base.

Le développement du microcrédit se poursuit

Par un abondement direct au Fonds de cohésion sociale, comme par son soutien aux associations, la Banque de France contribue au développement du microcrédit, levier d'insertion économique et social favorisant l'emploi. La progression régulière de la production de microcrédits (+ 6,3 % en moyenne annuelle au cours des cinq dernières années) témoigne du succès de ce mode de financement. Pour soutenir cette tendance, les Rencontres du microcrédit, organisées à partir de novembre 2020 par la Banque de France en partenariat avec Bpifrance, lancent dans chaque région une sélection de projets en vue des Prix Banque de France 2021 du microcrédit personnel et professionnel.

UN PORTAIL MIS À LA DISPOSITION DU TRÉSOR PUBLIC

La Banque de France met à disposition des comptables publics un portail Internet leur permettant d'initier leurs opérations unitaires et de suivre la position de leur compte en temps réel. Elle est par ailleurs directement connectée au système d'information de la direction générale des Finances publiques (DGFIP) pour l'échange des flux de paiement de masse.

Les traitements informatiques de la Banque de France sont régulièrement adaptés pour répondre aux besoins du Trésor public (telle la mise en place du prélèvement à la source) et elle l'accompagne dans les évolutions de Place et la modernisation de ses moyens de paiement, notamment le développement des virements instantanés.

Le compte unique du Trésor public, tenu à la Banque, a centralisé en 2020 près d'un milliard d'opérations de paiement initiées et reçues par les comptables publics, au travers de 4 000 comptes d'opérations.

L'Agence France Trésor (AFT), qui gère la trésorerie de l'État, peut superviser au jour le jour les flux financiers de l'État et s'assurer qu'il dispose à tout moment et en toute circonstance des moyens nécessaires pour honorer ses engagements financiers. L'article 123 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne interdit en effet à la banque centrale d'un État de la zone euro d'accorder des avances à des organismes publics. Dès lors, le compte unique du Trésor public à la Banque de France doit, chaque soir, présenter un solde créditeur.

4

Prestation de services financiers pour l'État

Dans le cadre d'une convention conclue avec l'État, la Banque de France gère les comptes du Trésor public : elle met à sa disposition les moyens de gérer sa trésorerie et un système informatique qui lui permet de procéder à l'ensemble de ses opérations bancaires.

Pour l'échange et le règlement de ces moyens de paiement, la Banque de France représente l'État dans les systèmes de paiement interbancaires de détail (STET pour la France et STEP2 pour les opérations transfrontières européennes) et de montant élevé (Target2), en tant que participant direct.

La Banque de France assure pour le compte de l'Agence France Trésor (AFT) la tenue des séances d'adjudications des valeurs du Trésor à un rythme hebdomadaire (bons du Trésor) et mensuel (OAT et OATi). Ces adjudications de valeurs du Trésor ont porté sur 627,52 milliards d'euros en 2020.



↑ L'équipe EvolMPPM de la Banque de France

FAITS SAILLANTS 2020

FÉVRIER

2 février : Conférence « Trente ans de prévention et de traitement du surendettement : le modèle français », en présence de personnalités, dont Véronique Neiertz, ancienne secrétaire d'État à l'origine de la loi, et de partenaires associatifs, institutionnels et privés.
Note « 30 ans de lutte contre le surendettement » : <https://particuliers.banque-france.fr/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>

3 février : Lancement à la Station F à Paris du dispositif « Correspondants *start-up* » qui propose un service modernisé et de proximité pour les démarches ou la recherche d'informations essentielles au développement de ces entreprises innovantes. Il vise à apporter un réseau de soutien dans 13 capitales « French Tech » régionales.
<https://entreprises.banque-france.fr/startup>

MARS

19 mars : Mise en place, par le ministre de l'Économie et des Finances et le gouverneur de la Banque de France, d'un comité de crise face à la situation de dégradation des délais de paiement. Sous l'égide du Médiateur des entreprises et du Médiateur du crédit, il associe les fédérations d'entreprises (AFEP, CPME, MEDEF, U2P), les chambres consulaires ainsi que la DGCCRF.

AVRIL

8 avril : La crise liée à l'épidémie en cours amène la Banque de France à aménager, de façon exceptionnelle, sa procédure de cotation pour 2020.

JUILLET

27 juillet : Selon un premier bilan, la médiation du crédit apparaît fortement mobilisée en faveur des entreprises depuis le début de la crise.

SEPTEMBRE

10 septembre : Lancement des « Rendez-vous de l'épargne », série de conférences décidée dans le cadre de la stratégie nationale d'EDUCFI et menée dans 40 villes françaises par l'ACPR et l'AMF, avec le concours de la Banque de France. Elles ont exposé au grand public les opportunités et risques liés aux différents placements financiers.

OCTOBRE

9 octobre : Élargissement à toutes les entreprises du dispositif « Correspondants TPE-PME », par lequel 102 correspondants dans les succursales de la Banque de France accueillent et orientent toutes les entreprises faisant appel à elle.
<https://entreprises.banque-france.fr/page-sommaire/mon-correspondant-tpe-pme-dans-chaque-departement>

NOVEMBRE

5 novembre : Convention annuelle consacrée aux TPE-PME, organisée sous forme de webinaire par la Banque de France en présence de son gouverneur et du ministre des Comptes publics. Elle a réuni 500 acteurs du monde de l'entrepreneuriat : chefs d'entreprise, acteurs de réseaux professionnels et d'institutions publiques.

DÉCEMBRE

7 décembre : Ouverture de la possibilité de déposer un dossier de surendettement par l'intermédiaire du site Internet de la Banque de France, dans un espace personnel sécurisé. Ce canal vient en complément de la possibilité de remise de dossier à un guichet de la Banque ou par envoi postal.

31 décembre : Plus de 3,8 millions de pages vues sur l'espace Particuliers du site Internet de la Banque de France, au service de tous : droit au compte, surendettement, fichiers d'incidents, informations générales sur les produits bancaires et d'assurance.
<https://particuliers.banque-france.fr/>



● ● BANQUE DE FRANCE

EUROSYSTEME





BANQUE DE FRANCE



EUROSYSTÈME

**STRATÉGIE DE
TRANSFORMATION**



LA STRATÉGIE DE TRANSFORMATION EN 2020, C'EST ...



10 REPÈRES ATTEINTS OU DÉPASSÉS EN 2020

| POUR NOS ÉQUIPES | POUR NOTRE PERFORMANCE | POUR NOTRE INFLUENCE |
|--|---|--|
| <p>Au moins 1 000 recrutements d'ici 2020, et 500 jeunes accueillis en alternance</p> <p>► 1 527 recrutements (en cumul fin 2020)</p> <p>717 alternants (en cumul fin 2020)</p> | <p>Autour de 1 milliard d'euros d'investissements réalisés sur cinq ans, dont près de 400 millions d'euros pour Ambitions 2020 et la modernisation du réseau</p> <p>► 964 millions d'euros d'investissements en cumul fin 2020 dont 362 millions d'euros pour Ambitions 2020 et la modernisation du réseau</p> | <p>Une montée régulière</p> <ul style="list-style-type: none"> de la notoriété de la Banque de la satisfaction de ses « clients » <p>► 47% en 2020</p> <p>86% satisfaction clients en 2020</p> |
| <p>200 nouveaux cadres issus de la Banque d'ici 2020^{a)}, pour contribuer à atteindre 35% de cadres</p> <p>► 209 nouveaux cadres en 2020 en cumul, 39% de cadres</p> | <p>Sécuriser par notre performance</p> <p>100% de couverture de nos engagements de retraite en 2020</p> <p>► Couverture à 100%</p> | <p>Nombre de citoyens ayant bénéficié de l'éducation économique et financière^{b)}</p> <p>► + 10 412 enseignants et travailleurs sociaux formés en 2020 ;</p> <p>+ 3 168 208 pages MQDA et Citéco consultées ;</p> <p>+ 1 033 037 consultations du site « Covid-19 et économie »</p> |
| <p>9 720 EATP^{a)} fin 2020</p> <p>► 9 535 EATP à fin 2020</p> | <p>Baisse de 10% des dépenses nettes de nos activités</p> <p>► Baisse des dépenses nettes d'activité de 13%</p> | <p>Une confiance des Français dans l'euro au moins maintenue par rapport à la moyenne européenne et toujours supérieure à 60%^{d)}</p> <p>► 72% en juillet 2020 en France (68% en novembre 2016)</p> <p>75% en moyenne européenne (70% en novembre 2016)</p> |

Une hausse de la **confiance des agents dans l'avenir de la Banque de France**, au-dessus des 50% du baromètre BVA 2014

► **Baromètre BVA 2020 à 60%** (42% en 2018)

a) Hors effets supplémentaires de la réforme des cadres.

b) Sur ce repère, les outils de mesure ont été mis en place en 2018.

c) Équivalent annuel temps plein.

d) Rappel du point de départ de décembre 2015 : soutien des Français à l'euro à 67% ; moyenne européenne à 68%.

Les priorités données À LA PERFORMANCE, À LA VISIBILITÉ ET À L'INNOVATION se sont avérées pertinentes

La coïncidence de la crise sanitaire et de l'achèvement du cycle stratégique 2016-2020 a montré la pertinence des priorités données à la performance, à la visibilité et à l'innovation. Validées par l'expérience de terrain, l'agilité et la transformation dont la stratégie était porteuse ont permis à l'institution de faire face à la crise de façon efficace et d'assurer sans discontinuité l'ensemble de ses services et de ses missions.

1

Atterrissage du plan « Ambitions 2020 »

Un bilan global positif

L'année 2020 a été chahutée, inattendue et, dans le même temps, dense et innovante pour nombre de nos activités comme en témoignent les autres chapitres de ce rapport. La crise nous a surpris mais pas déstabilisés. Les transformations portées par le plan Ambitions 2020 ont toutes été menées à leur terme. Les dix repères visant à évaluer la réussite de la stratégie de transformation ont en effet été atteints et, pour la plupart, dépassés. 55 des 59 actions qui structuraient le plan stratégique ont été mises en œuvre.

Vis-à-vis de l'extérieur, cette fidélité aux engagements s'est traduite par une plus grande légitimité de l'institution. En interne, elle a contribué à accroître la confiance des agents de la Banque, qui atteint son plus haut niveau depuis 2016. C'est, finalement, renforcée dans ses capacités de résistance, son identité, son unité et ses missions que la Banque termine cette année 2020, qui marque la fin d'un cycle stratégique et le début d'un nouveau.

Des missions confortées et des engagements tenus grâce à trois accélérateurs de transformation

Depuis 2016, la Banque de France se transforme en profondeur pour devenir plus performante, plus visible et plus innovante. Les réalisations sur ces trois axes ont créé les conditions indispensables pour mieux affronter la crise sanitaire, sur les plans interne et externe.

Le plan Ambitions 2020 a consolidé les évolutions engagées avant 2016 et les a amplifiées à l'aide de trois accélérateurs de transformation.

La performance

La performance comme levier de transformation répond à l'exigence d'une gestion exemplaire de l'usage de l'argent public comme gage de confiance et contrepartie du monopole d'émission. Avec un résultat moyen annuel de 6 milliards d'euros, dont l'essentiel est reversé au budget de la nation, et une réduction sur la durée du plan de 13 % des dépenses nettes (soit une économie de 137 millions), le plan de transformation engagé par la Banque en 2016 a tenu sa promesse de rendre à la collectivité le meilleur service au meilleur coût.

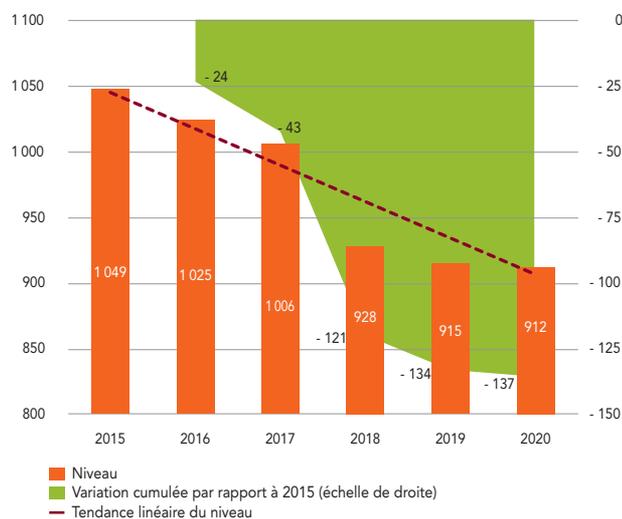
Nous avons réussi à conduire nos missions avec davantage d'efficacité et de productivité. Au fur et à mesure des départs, en cinq ans, nos effectifs ont été ramenés de 12 269 équivalents temps plein à 9 535, soit une réduction



↑ Journée Portes ouvertes aux étudiants le 3 février 2020

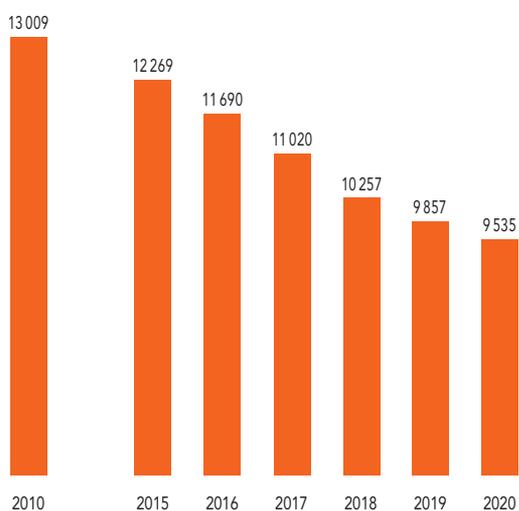
Dépenses nettes : niveau et variation cumulée

(en millions d'euros)



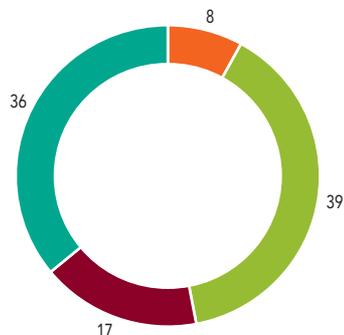
Effectif total

(nombre de salariés en équivalent temps plein au 31 décembre de chaque année)

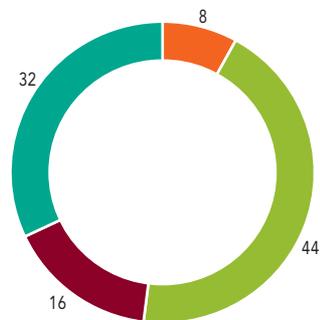


Répartition de l'effectif total par tranche d'âge (en % des effectifs bruts)

a) Fin 2015



b) Fin 2020



Moins de 30 ans De 30 à 49 ans De 50 à 54 ans 55 ans et plus

de 22 %. Dans le même temps, la Banque a également tenu ses engagements d'investir 1 milliard d'euros et de recruter au moins 1 500 agents sur la durée du plan, ce recrutement s'étant traduit par un rajeunissement sensible des équipes. La baisse des dépenses de fonctionnement libère des marges de manœuvre pour les investissements. Les recrutements de nouvelles compétences et les investissements se conjuguent pour améliorer la performance.

La visibilité

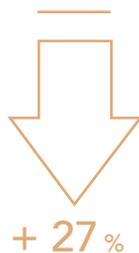
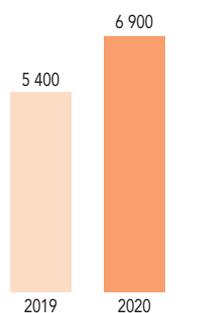
Chaque mission de la Banque, articulée autour des « 3S », – Stratégie monétaire, Stabilité financière et Services à l'économie et à la société – a été réaffirmée. Chacune participe à une raison d'être commune en Europe et dans les territoires. Qu'il s'agisse de la conduite de la politique monétaire, de la supervision micro et macroprudentielle ou des relations avec les entreprises et les particuliers au plus près des réalités économiques et sociales, chaque mission constitue désormais le pilier d'un édifice commun et d'une vision partagée.

La visibilité de la Banque de France sur ses missions n'a cessé de croître au cours des cinq dernières années.

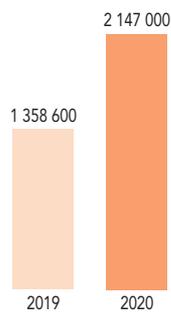
L'innovation

La Banque a transformé sa culture et ses modes de fonctionnement. Une part importante des dépenses d'investissement a été consacrée aux innovations et projets d'avenir. La digitalisation des processus et des postes de travail, ou encore la création d'un laboratoire (le « Lab ») sont quelques-unes des nombreuses composantes du passage à une banque digitale. L'innovation ne s'est pas limitée à la seule sphère numérique et digitale. Elle s'étend également aux modes d'organisation, comme celui du réseau des succursales ou la création de la direction générale du Système d'information. L'innovation s'illustre également à travers la création d'un comité « junior » composé de jeunes cadres qui questionnent nos modes de fonctionnement et nos projets.

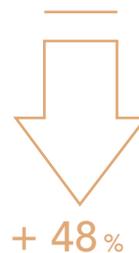
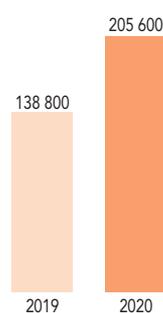
Retombées presse



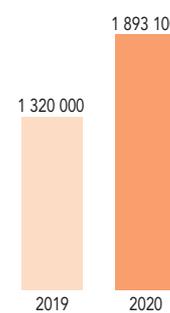
Site « Mes questions d'argent » : pages vues



Site « ABC de l'économie » : pages vues



Site « Citéco » : pages et vidéos vues



108 900

Nombre de pages vues sur le site « Mes questions d'entrepreneur »

1 033 000

Nombre de pages vues sur le site « Covid-19 et économie, les clés pour comprendre »

45 300

Nombre de consultations du *Bulletin de la Banque de France*

UN LABORATOIRE D'OPEN INNOVATION TOUJOURS AUSSI ACTIF

En 2020, malgré la crise sanitaire, le Lab a poursuivi ses activités d'exploration et d'expérimentation dans la dernière ligne droite du plan stratégique Ambitions 2020.

Le Lab a permis de mener des projets d'« intrapreneuriat »¹ et de développer de nouveaux outils pour les contrôleurs de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), par exemple en utilisant l'intelligence artificielle. Les projets d'intrapreneuriat ont permis au Lab d'expérimenter ce modèle avec des partenaires externes, pour le déployer demain plus largement à travers une approche d'incubation. Le Lab a également accompagné les projets relatifs à la responsabilité sociale et environnementale (RSE) qui ont renforcé l'implication concrète et opérationnelle des collaborateurs dans ce domaine.

En 2020, une dizaine d'expérimentations ont vu le jour. Depuis la recherche de données sur le Web pour renforcer nos capacités d'études et d'analyse ou pour accéder à de nouvelles sources d'information, jusqu'à l'utilisation de l'intelligence artificielle pour des contrôles de conformité en temps réel, en passant par la poursuite

de l'appropriation de la *blockchain* pour faciliter et décentraliser des processus métiers, ces travaux offrent à la Banque des capacités innovantes pour ses activités. Ces expérimentations, destinées à favoriser l'adoption de nouveaux usages dans nos activités, constituent autant d'opportunités de nouvelles collaborations, défis et compétitions avec notre écosystème (*start-up*, grands groupes, étudiants, secteur financier).

Le Lab a renforcé également sa capacité d'accompagnement de la Banque dans l'exploration de sujets clés pour l'avenir en soutenant par exemple les travaux d'expérimentation sur la monnaie numérique de banque centrale.

La Banque de France a été retenue pour héberger l'un des futurs centres du réseau d'innovation de la Banque des règlements internationaux (BRI), conjointement avec la Bundesbank, dans le cadre d'une candidature Eurosystem. Ce succès illustre la reconnaissance par ses pairs de sa capacité d'innovation. Il aidera l'institution dans le futur à porter au niveau international d'autres projets innovants.

¹ L'approche de l'« intrapreneuriat » vise à susciter des entrepreneurs en interne pour porter des projets/sujets de façon différente et en donnant aux équipes plus d'autonomie et de capacité d'oser.



↑ Eurochain hackaton 2020 au Lab le 31 janvier 2020



↑ Visite de Citéco par les participants à l'Eurochain hackaton 2020 le 28 janvier 2020

Les actions du plan « Ambitions 2020 » ont permis de mieux affronter la crise sanitaire

La crise sanitaire a souligné la pertinence des transformations impactant les trois grandes missions de la Banque (« 3S »). Elle a également démontré l'apport décisif des actions visant à moderniser les fonctions support et à valoriser les capacités d'adaptation des équipes.

En matière de stratégie monétaire

Les actions du plan Ambitions 2020 ont contribué à accroître la participation de la Banque aux projets européens et à renforcer notre rôle de banque centrale des marchés. Elles ont facilité son positionnement dans les décisions monétaires prises au sein de l'Eurosystème et consolidé son influence au sein de l'Eurosystème et auprès de la Banque centrale européenne (BCE), dont la réactivité et la puissance ont été déterminantes durant la crise.

Au plan national, la Banque s'est affirmée en éclairer des décideurs publics, grâce à la qualité de nos analyses économiques, de nos prévisions et de nos données mises à disposition de nos partenaires (y compris les travaux de recherche).

Nos actions de modernisation, et la performance de nos capacités de tri, ont permis d'alimenter le pays en billets sans discontinuité, y compris dans les territoires ultramarins.

En matière de stabilité financière

La Banque de France a assuré la résilience du secteur financier dans son ensemble en évitant que la crise sanitaire, devenue aussi économique, ne se transforme en crise financière. Les capacités de supervision renforcées dans le cadre du plan stratégique ont démontré le bien-fondé des réformes prudentielles introduites en réponse à la précédente crise financière. Les flexibilités autorisées dans le cadre de la gestion de crise (notamment issues de Bâle III) ont été mises en œuvre de façon concertée avec les acteurs de la Place et à travers des mécanismes de coordination accrus entre autorités nationales et européennes.

En matière de services à l'économie et à la société

Par le biais de son réseau, profondément transformé et rénové par de multiples actions du plan stratégique, la Banque de France a joué un rôle central dans la gestion de la crise sanitaire et dans l'aide aux populations en difficulté, particuliers ou entreprises. La médiation du crédit, l'accompagnement des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME), la présence de place et la gestion des dossiers de surendettement ont été salués comme autant d'activités essentielles pour le bon fonctionnement de l'économie française. La continuité de l'accueil des publics et la qualité des services rendus ont été assurés grâce aux progrès de la numérisation et à la modernisation des processus de notre réseau, ainsi qu'à l'achèvement de l'organisation en *back* et *front office*.

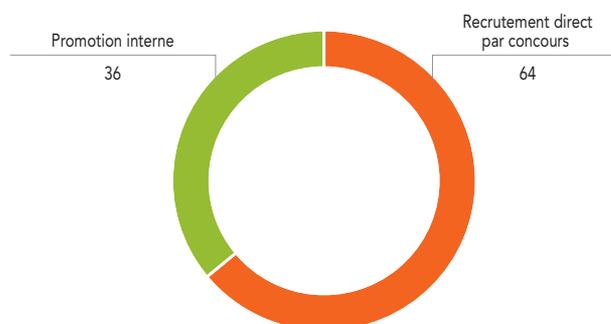
Au-delà de la crise, la Banque de France a accentué ses efforts en matière d'éducation financière, clé de la résilience des populations les plus fragiles face aux prochaines crises.

Des fonctions support modernisées et une capacité d'adaptation du personnel déterminantes face à la crise

La crise sanitaire a révélé la réussite de la transformation. Les équipes et les managers ont adapté l'organisation du travail en seulement quelques jours pour assurer la continuité à distance des activités. Cette remarquable agilité résulte de la transformation culturelle profonde de la Banque. La digitalisation des postes de travail et des processus, le renouvellement des modèles managériaux, appuyé sur des cursus de formation et des perspectives ouvertes par la promotion interne à l'encadrement, ainsi que les renforts envoyés aux équipes en tension, en ont été des facteurs clés. En 2020, l'organisation à distance des formations s'est généralisée à l'ensemble de l'offre.

Proportion de cadres titulaires ayant accédé à l'encadrement par promotion interne

(en % des effectifs bruts au 31 décembre 2020)



L'ÉVOLUTION DU TRAVAIL À DISTANCE PENDANT LA CRISE

Le recours au télétravail avait progressé significativement dès la fin de 2019, à la suite des grèves dans les transports.

Lors de la crise sanitaire, la Banque de France a été très réactive pour mettre en place les moyens techniques permettant à une grande majorité des salariés de télétravailler à 100% de leur temps de travail. Au total, en 2020, 21% des agents exercent au moins une journée de télétravail par semaine et 28% bénéficient du télétravail occasionnel, devenu accessible à l'ensemble du personnel de la Banque en 2019.



Nombre de télétravailleurs depuis 2010

(en % des agents, au 31 décembre de chaque année)



Note : Initié en 2015, le télétravail occasionnel ne concernait les premières années que les cadres. Il a été ouvert à l'ensemble des collaborateurs en 2019.

LA RÉSILIENCE

Le terme de résilience vient du latin *resilio* qui signifie rebondir. Dorénavant appliqué à de nombreux domaines, il est avant tout emprunté à la physique et désigne la capacité de résistance d'un corps ou d'un matériau à un choc ou à une déformation. Étendue au domaine des sciences humaines et sociales, la résilience désigne les processus dynamiques qui permettent à un individu ou une organisation de s'adapter à des chocs significatifs.

Face à la crise sanitaire, la mobilisation des organes de décision autour du gouvernement de la Banque s'est amplifiée de façon inédite. Le modèle mis en place a concilié :

- une gouvernance renforcée : nomination d'un secrétaire général adjoint en charge de la résilience, mobilisation du Comité de direction pour fixer les priorités, décider vite, communiquer régulièrement et organiser des reportings directs, en lien avec une cellule de mobilisation ayant accès aux plans de continuité d'activité et à des données fiables pour analyser la situation;

- une approche décentralisée permettant une action collective, simplifiant et réduisant les circuits de décision et favorisant la coopération interne et externe.

La robustesse du système d'information de la Banque et l'accélération de la digitalisation, qui compte parmi les grands chantiers du plan Ambitions 2020, se sont avérés des facteurs de résilience déterminants durant la crise sanitaire. Cependant, ces atouts peuvent constituer également des éléments de vulnérabilité dans la mesure où toutes les activités dépendent des systèmes d'information. Pour atténuer cette fragilité et accroître sa résilience d'ensemble, la Banque de France a massivement investi dans la prévention du risque cyber. Ces dépenses se sont accrues pendant toute la durée du plan stratégique sous forme d'investissements matériels et immatériels, de recrutements de compétences expertes et d'actions régulières de sensibilisation de l'ensemble des salariés.

La préparation du prochain plan stratégique « Construire ensemble 2024 »

Un projet de plan construit de manière participative qui a évolué avec la crise sanitaire

La démarche de lancement du prochain plan stratégique, qui couvre la période 2021-2024 a été engagée dès le mois de janvier 2020. Elle a été amorcée par un diagnostic partagé avec l'ensemble des agents de la Banque de France.

Cet état des lieux comprenait un premier bilan du plan Ambitions 2020, une étude comparative avec plusieurs autres banques centrales et une analyse des défis structurants auxquels notre institution sera confrontée dans le futur.

Il a été enrichi par la prise en compte des retours et suggestions formulés par le personnel, mais aussi par les enseignements de la crise sanitaire. Au final, le plan stratégique « Construire ensemble 2024 » répondra à six types de défis pour les métiers et les agents de la Banque :

- Défis économiques, monétaires et européens
- Défis de stabilité financière
- Défis climatiques
- Défis technologiques
- Défis sociétaux et territoriaux
- Défis de l'attractivité RH

30 actions structurées autour de 4 axes stratégiques s'appuyant sur les valeurs de la Banque

Les réflexions autour du prochain plan stratégique se sont poursuivies malgré le premier épisode de la crise sanitaire. De juillet à novembre, 14 groupes de travail pluridisciplinaires rassemblant plus de 250 collaborateurs ont proposé des actions opérationnelles, innovantes et favorisant la transformation afin de répondre aux défis soulevés par l'ensemble de nos missions. Articulées autour de 4 axes, 30 propositions d'actions ont été retenues (cf. page suivante).



↑ Le gouverneur lors du lancement du plan stratégique au Palais Brongniart le 30 janvier 2020



↑ Table ronde lors du lancement du plan stratégique au Palais Brongniart le 30 janvier 2020



↑ Lancement du plan stratégique au Palais Brongniart le 30 janvier 2020

Construire Ensemble 2024

Par notre expertise et notre indépendance

RENFORCER L'ÉCONOMIE

- « *La Banque de France à votre écoute* » vers tous les publics sur la politique monétaire
- Mieux prendre en compte et mesurer les anticipations d'inflation des ménages et des entreprises
- Adapter les opérations de politique monétaire aux risques climatiques
- Renforcer l'accessibilité et la sécurité de tous les moyens de paiement, y compris des espèces
- S'engager pour la réussite d'une solution européenne des paiements du quotidien
- Se préparer à l'émission d'une monnaie numérique de banque centrale (MNBC)
- Une modernisation adaptée de l'imprimerie, notamment pour accroître notre compétitivité
- Conquérir de nouveaux marchés papier (EUROPAFI)
- Mettre en œuvre notre stratégie SUPTECH pour une supervision augmentée
- Mieux évaluer et mieux prévenir les risques pour le système financier
- Amplifier, notamment via le NGFS, la prise en compte du risque climatique par le secteur financier
- Évaluer l'intégration des risques climatiques dans la cotation des entreprises

Par notre ouverture

SERVIR LA SOCIÉTÉ ET L'EUROPE

- Déployer grâce à notre Réseau une offre complète d'inclusion financière
- Innover pour mieux accompagner dans les territoires les entrepreneurs en sortie de crise
- Permettre à chacun de connaître et faire connaître les missions de la Banque
- Soutenir la stratégie des Instituts pour le développement des économies ultramarines
- Anticiper les thèmes clés pour l'agenda Eurosysteme et multilatéral de demain
- Définir une politique RH contribuant à notre influence européenne et internationale

Par notre performance durable

ASSURER L'AVENIR

- Renforcer et renouveler notre résilience collective
- Un parc immobilier et un cadre de travail du Réseau entièrement modernisés d'ici la fin de la décennie
- Un poste de travail simple, répondant à la diversification des modes de travail, y compris le télétravail
- S'engager activement vers un objectif de neutralité carbone en 2030
- Viser la sobriété numérique dans tous nos usages
- Capter plus d'innovations avec les métiers et leur écosystème, et en accélérer le passage en production
- Mieux gouverner et valoriser nos données, en commençant par trois domaines prioritaires (entreprises, stabilité financière, supervision)

Par notre solidarité

ÊTRE UNE ENTREPRISE ATTRACTIVE

- Des managers confortés : plus de partage des « *attitudes managériales* », plus d'aide face aux défis du quotidien, et plus d'autonomie
- Des assistants valorisés : un mode de recrutement rénové et un développement des compétences et des perspectives d'évolution tout au long de la carrière
- Une meilleure reconnaissance financière des contributions, y compris pour les experts
- Instaurer un régime de prévoyance pour tous
- Simplifier, dans nos processus comme dans notre culture





RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE RENFORCÉE dans le contexte de la crise sanitaire

La stratégie de responsabilité sociale et environnementale (RSE) engagée en 2016 a été un moteur de l'action menée en 2020, autour de trois éléments structurants : la confirmation de l'urgence de l'action relative au changement climatique, l'accentuation de l'évolution de nos modes de travail, et l'attention portée à la solidarité et à nos collaborateurs.

1

Notre engagement environnemental face à l'urgence climatique

Favoriser la transition énergétique

La Banque de France a poursuivi en 2020 son action pour améliorer la compréhension et la prise en compte des risques financiers liés aux risques climatiques. Elle a notamment élaboré des scénarios de transition climatique appliqués à la France¹, utilisés par l'ACPR pour son test de résistance climatique (résultats attendus au printemps 2021). Elle a également contribué aux réflexions internationales sur les modalités d'intégration des risques climatiques dans la politique monétaire².

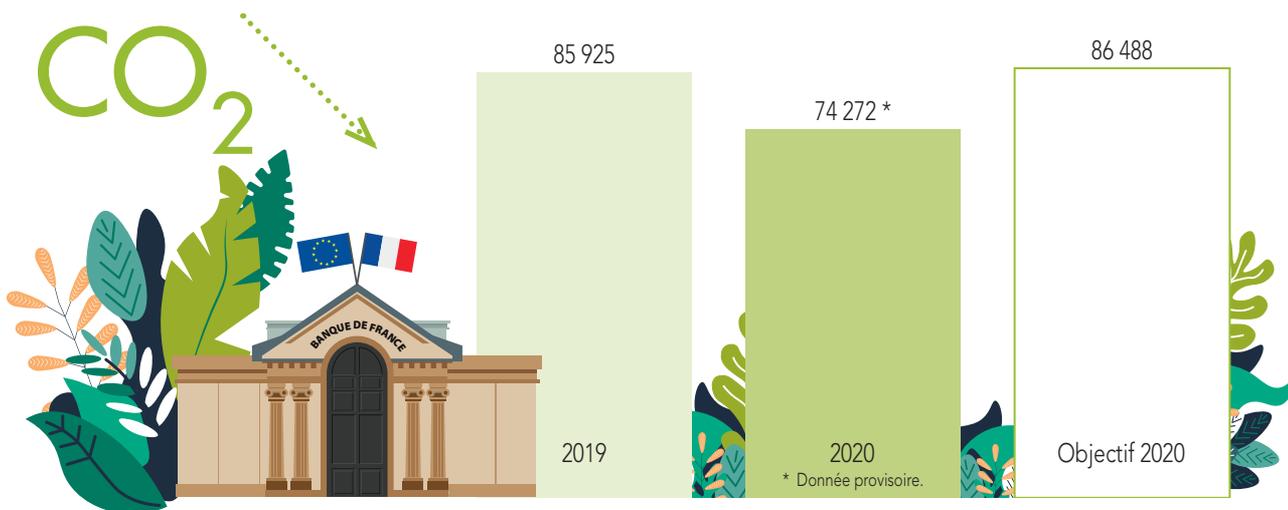
Le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (*Central Banks and Supervisors Network for Greening the Financial System*, NGFS), dont la Banque de France assure le secrétariat, a poursuivi sa croissance. Il compte, à fin 2020, 83 membres actifs et 13 observateurs, responsables de la supervision de toutes les banques d'importance systémique mondiale. Il a publié dix rapports en 2020, contribuant à augmenter la prise de conscience du

système financier et inspirant des actions concrètes pour la transition écologique.

La Banque participe activement à la recherche sur la thématique du climat et de la finance verte, en échangeant régulièrement avec des chercheurs académiques et institutionnels, notamment au sein du NGFS. Pour la troisième fois, elle a décerné le prix « Jeunes Chercheurs en finance verte³ », lors de la conférence institutionnelle « Les avancées de la recherche en matière de finance verte », organisée en partenariat avec l'institut Louis Bachelier et I4CE⁴. Enfin, elle contribue à la recherche sur la transition énergétique et les risques climatiques par des travaux originaux étudiant notamment leurs effets sur l'économie et la finance, et tirant des leçons pour la politique monétaire et la stabilité financière.

La Banque de France s'engage également en faveur de la protection de l'environnement et de la transition énergétique et écologique dans son rôle d'investisseur institutionnel. Elle suit les performances climatiques et environnementales, sociales et de gouvernance de ses portefeuilles en emploi de ses fonds propres et de ses engagements de retraite. Elle en rend compte dans son rapport annuel d'investissement responsable (IR) : empreinte et intensité carbone, part verte, exposition aux risques climatiques, etc. (cf. section 3).

Réduire notre empreinte environnementale

(en TeqCO₂)

Le suivi par la Banque de son empreinte environnementale

L'engagement environnemental de la Banque se prolonge dans sa volonté de réduire continuellement son empreinte. L'année 2020 constitue une année pivot, à la fois comme année de clôture du plan Ambitions 2020, qui avait pour objectif une diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 9 % entre 2014 et 2020, et comme année sous revue du prochain bilan des émissions de GES. Le contexte spécifique a par ailleurs eu des conséquences très sensibles sur les émissions de GES de la Banque, notamment sur les postes d'énergies, de déplacements professionnels et de déplacements domicile-travail. L'objectif de réduction de 9 % a été atteint dès 2019 (- 9,6 % par rapport à 2014). À fin 2020, la baisse s'affiche très au-delà de l'objectif initial (- 22 % par rapport à 2014), sous l'effet notamment d'un repli de 16,8 % sur la seule année 2020 des émissions liées aux consommations d'énergie.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux consommations d'énergie

La réduction pendant le confinement d'une partie de l'activité normalement réalisée en présentiel a sans doute accentué la diminution attendue des consommations d'énergies de la Banque⁵, même si cet impact ne peut être chiffré précisément.

- L'électricité (56 %) et le gaz (30 % du total) confortent leur prépondérance dans la consommation énergétique de la Banque. Cette consommation, relativement stable depuis 2017, a baissé de 8,3 % par rapport à 2019. Les énergies dites « de chauffage » enregistrent les baisses les plus importantes : - 31,3 % pour le fioul (poursuite notamment du remplacement des chaudières au fioul par des chaudières au gaz) et - 9,4 % pour le gaz. La consommation d'électricité a reculé de 7,6 %.
- Les émissions de CO₂ correspondantes ont baissé de 16,8 % par rapport à 2019. Leur répartition est stable : 69 % proviennent du gaz et seulement 6 % de l'électricité, alors que celle-ci représente plus de la moitié de l'énergie consommée à la Banque, compte tenu des différentiels de facteurs d'émission utilisés pour calculer les émissions à partir des consommations d'énergies (242,8 GeqCO₂/kwh pour le gaz, contre seulement 10,8 pour l'électricité d'origine renouvelable).

1 Allen (A.), Dees (S.), Boissinot (J.) et al. (2020), « Scénarios de transition climatique pour l'évaluation de la stabilité financière : une application à la France », Documents de travail, Banque de France, n° 774, juillet (<https://publications.banque-france.fr/>).

2 Oustry (A.), Erkan (B.), Svartzman (R.) et Weber (P.-F.) (2020), « Risques climatiques et politique de collatéral des banques centrales : une expérience méthodologique », Documents

de travail, Banque de France, n° 790, décembre (<https://publications.banque-france.fr/>).

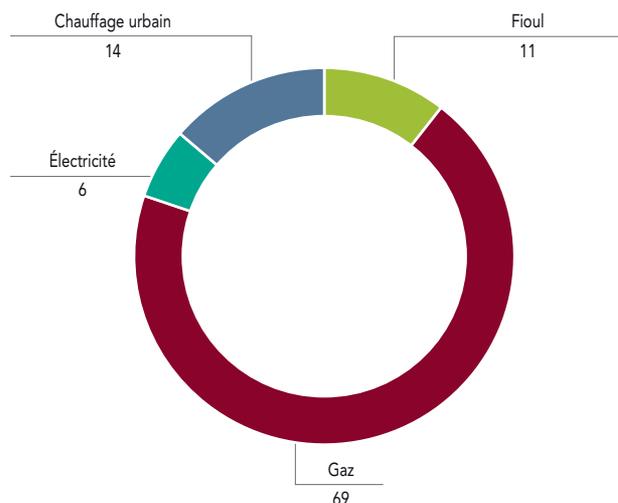
3 <https://www.banque-france.fr/stabilite-financiere/>

4 Conférence en anglais : « Green Finance Research Advances ».

5 Sur la base de chiffres 2020 provisoires, estimés pour le 4^e trimestre 2020, valorisés avec les facteurs d'émission 2020.

Répartition des émissions de GES, par type d'énergie

(en %)



Déplacements domicile-travail, par mode de transport

(en millions de km)



Les émissions de GES liées aux déplacements

En 2020, les émissions de GES liées aux déplacements ont chuté de 48,6 % par rapport à 2019. Sur le total des déplacements, 75 % ont été effectués au titre des trajets domicile-travail, contre 25 % au titre des déplacements professionnels.

- La baisse continue des distances parcourues entre le domicile et le lieu de travail depuis 2016 (- 21,5 % entre 2016 et 2019) s'est sensiblement accentuée. Les confinements et le recours massif au télétravail depuis le mois de mars ont entraîné une diminution de 45,5 % du nombre de kilomètres parcourus en 2020. Ces effets sont notables pour tous les modes de transport. Les déplacements en voiture (98 % des émissions de GES de ce poste) se sont ainsi repliés de 42,8 % (de 50,8 à 29,1 millions de kilomètres entre 2019 et 2020). La baisse de 49,4 % des distances parcourues en transports en commun doit être relativisée par le fait que le recul du nombre d'abonnements, observé durant les périodes de confinement, a pu être partiellement compensé par l'achat de titres de transport unitaires ou hebdomadaires non recensés. Les émissions correspondantes, pour l'ensemble des déplacements domicile-travail, ont baissé de 42,9 % par rapport à 2019.
- La crise sanitaire a fortement restreint les déplacements professionnels, pour lesquels une baisse était par ailleurs

déjà attendue à la suite de la révision fin 2019 de la politique des voyages. En 2020, les distances parcourues ont chuté de 57,7 %. La baisse est particulièrement sensible pour les trajets en avion, court et long-courriers (respectivement - 73 % et - 71 %). Les déplacements en train et en transports en commun ont eux aussi significativement diminué (- 58 %), ainsi que les déplacements en voiture, quoique dans une moindre mesure (- 35 %). Compte tenu de ces évolutions exceptionnelles, la voiture devient pour la première fois le principal émetteur de GES des déplacements professionnels (52 % des émissions). Elle se situe désormais à la première place. Celle-ci était auparavant occupée par l'avion, dont la part a chuté de 67 % à 47 %. Au total, 15,8 millions de kilomètres ont été parcourus au titre des déplacements professionnels en 2020, contre 37,3 millions en 2019, entraînant une baisse des émissions de CO₂ de 60,3 %.

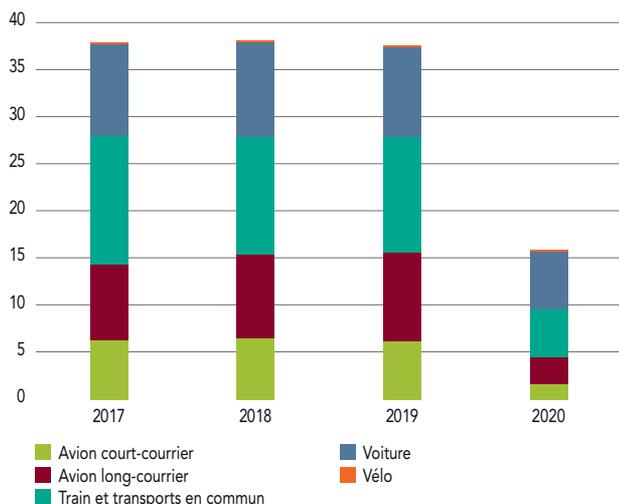
Les émissions de GES liées aux immobilisations

En 2020, les émissions de GES liées aux immobilisations de la Banque ont diminué de 0,8 % par rapport à 2019.

- Les bâtiments restent le principal émetteur de ce poste (74 %), malgré une baisse de 1 %, liée à la poursuite de la politique de rationalisation des surfaces des bâtiments.

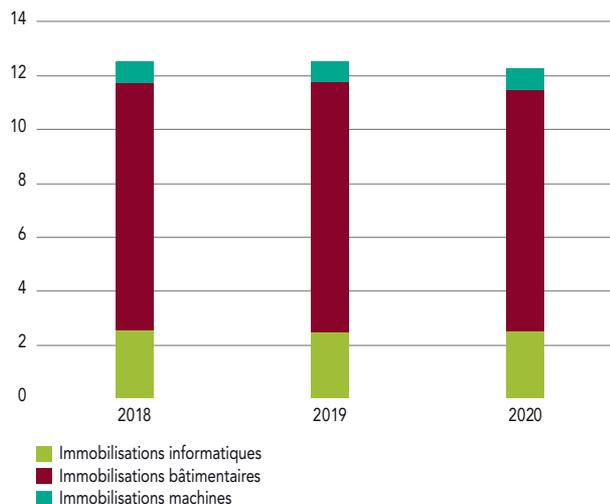
Déplacements professionnels, par mode de transport

(en millions de km)



Émissions de GES des immobilisations

(en milliers de TeqCO₂)



- Les émissions des immobilisations informatiques ont elles aussi légèrement diminué (- 1 %), notamment grâce à la poursuite du remplacement des mini-PC par des ordinateurs portables (effet net baissier de 8 TeqCO₂). De ce point de vue, la poursuite de la mutualisation des photocopieurs a eu également un impact favorable (- 28 TeqCO₂). Le nombre de serveurs physiques est resté globalement stable.

Dans le contexte exceptionnel créé par la Covid-19 et notamment les périodes de confinement, l’empreinte environnementale 2020 de la Banque apparaît atypique et s’établit en fort recul par rapport à 2019.

Les actions et les pratiques pour réduire notre empreinte environnementale

Un guide des engagements et actions en faveur du développement durable

Pour promouvoir certaines actions en faveur de la finance verte, de la transition énergétique et des écogestes, un guide a été coécrit avec l’ensemble des métiers concernés, sur des thématiques clés : efficacité énergétique, informatique verte, déplacements des collaborateurs, politiques d’achat, tri et valorisation des déchets, fabrication responsable des billets, etc. Accessible et écoresponsable, il s’enrichira des nouvelles actions qui continueront d’être mises en œuvre.

Des projets fédérateurs

Cinq projets sélectionnés en 2019 dans le cadre du Défi Développement durable, et portés par des collaborateurs, ont permis d’expérimenter en 2020 des jardins laboratoires au siège et dans le réseau, une meilleure prise en compte de l’impact environnemental des usages numériques, les principes de l’économie circulaire (création d’une plateforme d’échanges), la valorisation des actions de solidarité grâce à une plateforme dédiée, et une démarche de sensibilisation par les coups de pouce ou *nudges* (incitations douces à adopter les bons gestes).

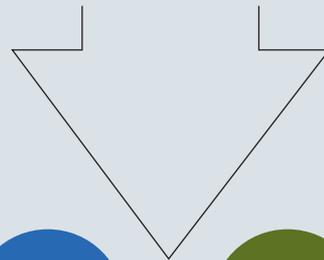
Malgré le contexte particulier des confinements, ces expérimentations ont permis de fédérer les agents autour du développement durable. Elles ont ouvert la voie à des modes collaboratifs nouveaux et à une démarche innovante de responsabilisation.

Une politique immobilière responsable

Deux succursales (Rennes et Dijon) se sont engagées dans un concours national, le Concours usages bâtiment efficace (CUBE 2020), afin de sensibiliser les agents à l’efficacité énergétique et aux écogestes. En outre, dans le cadre de sa politique immobilière responsable, la Banque continue d’aménager des espaces d’accueil pour les véhicules électriques et de mobilité douce, et de créer des espaces de travail adaptés aux nouveaux besoins, par exemple l’espace de *coworking* Les Bouleaux au centre administratif de Marne-la-Vallée, afin de rapprocher domiciles et lieux de travail.

10

THÉMATIQUES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Des missions au service du bien commun

Tournées vers la finance verte
et l'économie durable

1

L'innovation sociale

5 expérimentations
par et pour les agents

10

Une politique immobilière durable

Une optimisation énergétique,
des lieux de travail éco-conçus

2

Une politique de mobilité douce

Se déplacer moins,
se déplacer mieux

3

L'informatique verte

Des services numériques
plus écoresponsables

4

La gestion des déchets

Réduire,
réutiliser,
recycler

5

La fabrication des billets

Deux sites industriels
responsables

6

Les espaces verts et la biodiversité

Préservation
et sensibilisation

7

Des achats responsables

Un levier
pour des pratiques
responsables

8

L'écoresponsabilité

Inciter à des choix
individuels écoresponsables

9

LE GUIDE DES ENGAGEMENTS ET ACTIONS

SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

Dans le cadre du Défi Développement durable, ouvert à l'ensemble des collaborateurs de la Banque de France, et visant à renforcer notre responsabilité sociale et environnementale (RSE), deux collègues ont proposé d'explorer et d'expérimenter une démarche de sobriété numérique, au sein du système d'information de la Banque.

Cette expérimentation, d'une durée d'un an environ, a permis de sensibiliser les collaborateurs de la Banque à l'impact environnemental de leurs usages numériques, qu'ils soient personnels ou professionnels.

Afin de mesurer l'engagement concret des collaborateurs sur ces sujets, divers travaux de prise de conscience ont été menés auprès de panels d'expérimentateurs. La Banque a ainsi testé plusieurs approches pour réduire les espaces de stockage numérique, ou bien encourager un usage raisonné de la messagerie électronique.

En parallèle, l'impact environnemental du système d'information a été mesuré grâce à une analyse du cycle de vie. Les résultats ont été comparés avec ceux d'autres entreprises et ont permis d'identifier des leviers d'optimisation pour réduire notre empreinte environnementale.

La Banque a également introduit une démarche d'écoconception dans ses projets informatiques, qui devrait devenir, en son sein, une norme pour les années à venir.

Devant le bilan positif de ces travaux et devant l'intérêt manifesté par les collaborateurs de la Banque de France, la direction générale du Système d'information s'est dotée d'une organisation permettant d'amplifier ces approches et de faire de la sobriété numérique un de ses axes stratégiques.

NETTOYAGE NUMÉRIQUE

Digitalement responsables ensemble



↑ Défi Nettoyage numérique de printemps, du 9 mars au 15 juin : participation des régions Bretagne, Hauts-de-France, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, et du siège – direction du Réseau, service de la Maîtrise des risques et du contrôle permanent, responsable de la sécurité de l'information (RSI)



↑ Installation du jardin laboratoire du Mans par les élèves du lycée professionnel partenaire André-Provots, avec le concours d'une équipe de la Banque de France



↑ Sur tout le territoire, des agents s'engagent pour l'environnement en collectant des déchets polluants lors du World CleanUp Day 2020



↑ En 2020, la Banque de France a participé pour la première fois au concours CUBE. Elle était représentée par les succursales de Rennes et de Dijon

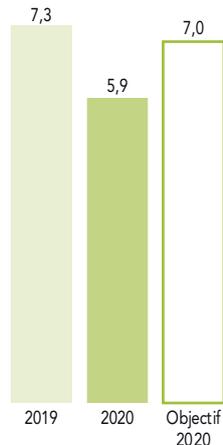


↑ Action du lauréat du Défi Développement durable, du Lab Banque de France et de la mission RSE pour promouvoir le développement de l'économie circulaire au sein de la Banque

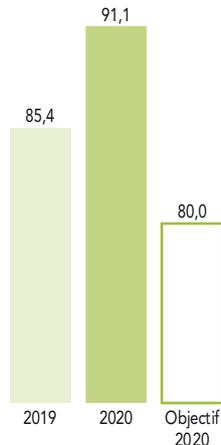
Pourcentage de femmes aux postes de direction



Part de la masse salariale consacrée à la formation (en %)



Taux des agents ayant accès à la formation (en %)



Taux d'emploi de travailleurs handicapés (en %)



2

Notre engagement vis-à-vis des collaborateurs en période de crise

Une forte réactivité pour protéger et être attentifs aux risques encourus, tout en veillant au bien-être au travail

Une adaptation quasi immédiate des modes de travail

Lors de la crise sanitaire, la Banque a été très réactive pour mettre en place les moyens techniques permettant à une grande majorité des salariés de télétravailler à 100 % de leur temps de travail. L'accord d'entreprise sur le télétravail signé en 2019, la capacité de consulter à distance de nombreuses applications, la distribution rapide de matériel pour ceux qui n'en disposaient pas encore, des procédures de signature davantage numérisées, et la multiplication des visioconférences pour manager et piloter les activités à distance ont permis, du jour au lendemain, la poursuite de l'activité dans un cadre sécurisé.

Des réponses aux questions des collaborateurs par la formation numérique

Des formations à distance, de formats variés, ont été déployées dès la fin du mois de mars, afin de soutenir les managers et leurs équipes sur plusieurs thématiques,

comme le télémanagement en situation de crise sanitaire, les bonnes pratiques du télétravail, ou la gestion du déconfinement. La Banque a aussi mis en ligne une série de podcasts inspirants afin de soutenir ses collaborateurs en cette période inédite.

Favoriser la parité, la diversité et l'insertion des personnes en situation de handicap

Assurer la promotion de la parité

Dans le contexte difficile de la crise sanitaire, la Banque a poursuivi ses actions de promotion de l'égalité et de la diversité. La nouvelle charte Diversité et Inclusion promeut l'égalité des chances, la diversité sous toutes ses formes et le refus des discriminations, et favorise un environnement de travail respectueux des différences. Elle a été accompagnée de la vidéo *Luttons ensemble contre les discriminations!* invitant tous ses collaborateurs à respecter cet engagement, ainsi que d'une nouvelle action de formation relative au management inclusif.

Talentu'elles, le réseau mixité de la Banque, compte désormais plus de 900 membres (dont 30 % d'hommes)⁶.

⁶ <https://www.banque-france.fr/talentuelles>

Il a notamment organisé la deuxième édition de la conférence « *Tech Your Place* », consacrée aux biais dans l'intelligence artificielle, ainsi qu'un atelier d'initiation au codage pour les filles des collaborateurs (après le succès, en 2019, d'un atelier destiné aux collaboratrices).

Une attention particulière est portée aux recrutements. Ainsi, à la direction générale du Système d'information (DGSI), 24 % de femmes ont ainsi été recrutées en 2020 sur des postes techniques. Une deuxième session de mentorat institutionnel a permis la constitution de 58 binômes, féminins à près de 55 %. Le mentorat participe notamment au soutien des femmes, afin que leur proportion progresse dans les postes de direction. Cette proportion est passée de 23 % en 2017 à 30,4 % en 2020. Enfin, les différences de salaire femmes-hommes restent limitées, avec un résultat de 92/100 pour l'index sur les écarts de rémunération.

La Banque de France a mis en place de nombreux webinaires sur la gestion de la charge mentale en période de confinement, sur la prise de parole en public, ou bien encore sur le harcèlement de rue.

Renforcer l'insertion des personnes en situation de handicap

Depuis 2017, la Banque de France dépasse le taux de référence de 6 % d'emploi de travailleurs handicapés. En 2020, la Mission Handicap a continué d'agir pour aménager les postes informatiques des salariés à leur domicile, dans un contexte de télétravail massif. La Banque a également conduit des actions particulières d'accompagnement pour permettre aux personnes en situation de déficience auditive de participer aux conférences et aux réunions à distance.

L'accord d'entreprise en faveur des personnes en situation de handicap a été renouvelé en fin d'année, l'objectif prioritaire étant de faciliter leur maintien dans le milieu professionnel.

Favoriser le développement des compétences, ainsi que l'adaptation et l'évolution professionnelles

Basculer sans délai la formation vers une offre numérique

L'Université Banque de France a été fortement mobilisée. Du fait du confinement, les formations en présentiel ont été suspendues afin d'éviter la propagation du virus, mais la Banque a rapidement mis en œuvre un plan de continuité de développement des compétences au sein de l'Université BDF, sur des formations tant techniques que numériques ou

comportementales. Le contexte a accéléré la numérisation de ces offres de formations. La Banque a notamment mis l'accent sur les nouveaux métiers de la donnée. Par ailleurs, elle a souhaité promouvoir la formation scientifique de haut niveau et la mixité, en permettant à plusieurs collaboratrices et collaborateurs, sélectionnés par un jury, d'obtenir un diplôme de master à l'issue de la scolarité.

L'effort de formation de la Banque, tant par son ampleur que par le taux d'accès, reste exemplaire et significatif : il est proche de 6 % de la masse salariale ; plus de 9 collaborateurs sur 10 ont suivi une formation en 2020, un taux record.

Assurer l'acquisition de compétences et être présent auprès des jeunes

La Banque de France a maintenu durant la crise sa présence sur le marché de l'emploi, grâce à l'adaptation rapide de son processus de recrutement. Les épreuves écrites des concours ont été reportées et les oraux ont été adaptés aux règles sanitaires, afin de pouvoir se dérouler en présentiel. Tous les recrutements de contractuels ont été réalisés à distance, des entretiens à la signature électronique. La Banque a misé sur l'innovation, notamment pour les événements concernant la marque employeur : dialogues en ligne « Chatlive », forums virtuels, *escape game*, etc.

LA BANQUE DE FRANCE SOUTIENT LES JEUNES DIPLÔMÉS ET LES ALTERNANTS

Durant cette année difficile, la Banque de France a souhaité soutenir les étudiants et les jeunes diplômés, particulièrement touchés par cette crise.

Pour la première fois, en juin, la Banque a lancé une grande opération de recrutement de jeunes diplômés contractuels, permettant ainsi à près de 80 jeunes diplômés de rejoindre la Banque de France.

Par ailleurs, la Banque a répondu présente à l'appel des écoles et des universités, en accueillant 150 alternants en 2020, afin de leur permettre de poursuivre leur cursus dans les meilleures conditions possible.



← Signature de la charte Diversité et Inclusion par le gouverneur, le 29 juin 2020. À sa gauche : Emmanuelle Assouan, responsable de l'égalité professionnelle, et Hervé Gonsard, directeur général des ressources humaines

LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Depuis 2018, deux dispositifs de mécénat de compétences ont été déployés afin que le personnel puisse mettre ses compétences au service d'associations le temps d'une mission courte (5 jours par an), ou à plus long terme sous forme de détachement de 6 à 24 mois avant la fin de la carrière. Ces dispositifs apportent d'une part un supplément de sens à l'emploi des salariés, d'autre part des ressources motivées et expérimentées aux associations. Ils donnent satisfaction à tous, tout en réaffirmant nos engagements RSE auprès des publics.

Leur but est de soutenir les projets des associations ainsi que les chantiers d'insertion en matière d'action sociale, d'insertion professionnelle et financière, d'égalité des chances (prévention du décrochage scolaire et de l'illettrisme, maîtrise des outils numériques), de microcrédit, d'accès au logement.

Le mécénat court a apporté en 2020 près de 200 jours de travail aux associations pour mener à bien des projets, des événements (collectes alimentaires) ou des missions spécifiques, notamment d'audit, de comptabilité, d'éducation financière et budgétaire, d'alphabétisation ou de coaching de populations en difficulté.





↑ Le gouverneur remet un chèque au nom de la Banque à Jacques Leray, responsable des manifestations et événements aux Restos du cœur, en présence de Didier Besseyre, secrétaire du comité social et économique (CSE), à l'occasion de la collecte organisée par le CSE le 29 février 2020

3

Des actions solidaires renforcées, des investissements responsables

Répondre aux besoins nés de la crise

La Banque consacre chaque année à ses actions de mécénat un budget de l'ordre de six millions d'euros, sans préjudice des opérations exceptionnelles auxquelles elle peut contribuer par différents moyens, en fonction des besoins et du contexte. En 2020, elle a notamment souhaité renforcer trois domaines d'intervention : le soutien au secteur sanitaire, l'appui aux acteurs du microcrédit et la protection des populations vulnérables contre le risque accru de précarisation.

La Banque s'est mobilisée, dès le début de la crise sanitaire, en mettant à disposition des personnels soignants ses stocks de masques dans différentes régions. La solidarité s'est également exprimée par un don d'un million d'euros au profit de l'alliance Tous unis contre le virus, sous l'égide de la Fondation de France.

Le personnel s'est associé à cet élan de solidarité, par le versement de plus de 96 000 euros de dons personnels, que la Banque a abondés d'autant, et par sa participation

massive à la course solidaire *No Finish Line*, dont les bénéfices ont été reversés au Samu social, à La Chaîne de l'Espoir et à l'alliance Tous unis contre le virus.

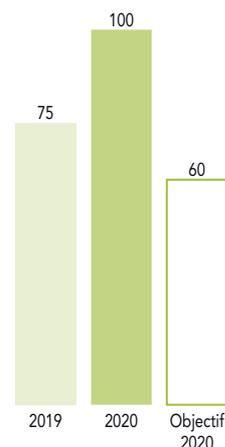
Toujours active dans son engagement en faveur du microcrédit et de l'activité économique dans les territoires, la Banque a mené des actions spécifiques au profit des principaux opérateurs nationaux du microcrédit et des acteurs engagés dans une démarche de transition écologique, sous la forme de mécénat financier et de mécénat de compétences. Le renforcement des fonds propres (par des contributions totalisant un million d'euros) et des ressources d'accompagnement ainsi offert vise à donner aux micro-entrepreneurs les moyens d'un rebond durable et inclusif sur des bases saines. L'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) et les réseaux Initiative France et France Active ont bénéficié de l'expertise de onze salariés qualifiés détachés, à mi-temps ou à temps plein, sur tout le territoire, pour soutenir leurs actions auprès des micro-entreprises et des porteurs de projets durement impactés par les épisodes de confinement.

La solidarité avec les populations vulnérables et leur insertion sociale et professionnelle constituent un des axes forts du mécénat, dont la crise sanitaire a renforcé l'urgence. L'objectif de la Banque a été de soutenir les projets associatifs en faveur de l'insertion professionnelle, la réduction de la fracture numérique et la prévention du décrochage scolaire. Elle a ainsi



↑ Atelier au Lab dans le cadre des Défis Développement durable

Nombre de projets associatifs d'agents soutenus, cumul à partir de 2016



mis à disposition des locaux pour l'hébergement d'urgence de familles pendant l'hiver, et renforcé son programme de mécénat de compétences en appui aux grands réseaux associatifs nationaux, comme La Croix Rouge, Les Restos du cœur, Le Secours populaire français, Emmaüs, ou ATD Quart monde.

Enfin, la Banque a continué à soutenir les projets associatifs de ses collaborateurs dans le cadre de ses Trophées citoyens solidaires, qui récompensent chaque année 25 projets bénéficiant de l'implication personnelle d'un agent de la Banque. Sur la période 2016-2020, la Banque a ainsi aidé 100 projets, bien au-delà de l'objectif qu'elle s'était fixé.

Contribuer à un investissement responsable

La Banque de France poursuit depuis 2018 sa démarche d'investissement responsable (IR)⁷ s'agissant des portefeuilles d'actifs dont elle a la pleine responsabilité (fonds propres et caisse de retraite, soit 23 milliards d'euros). Sa charte d'IR prévoit l'intégration des enjeux climatiques et plus largement environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion de ces portefeuilles. Sa stratégie se définit en trois axes.

- Elle aligne ses portefeuilles avec les engagements climatiques pris par la France dans l'Accord de Paris : une trajectoire de réchauffement climatique nettement

inférieure à 2 °C et une contribution au financement de la transition énergétique et écologique (TEE) par l'investissement dans des obligations vertes et dans des fonds dédiés à la TEE.

- Elle intègre les facteurs ESG dans ses décisions d'investissement, en excluant, sur la base de ces critères, 20 % des entreprises présentes dans son univers d'investissement en actions. En particulier, la Banque de France a décidé, en 2020, de sortir complètement du secteur du charbon d'ici 2024, et de plafonner son exposition aux autres énergies fossiles (pétrole, gaz, hydrocarbures non conventionnels).
- En tant qu'actionnaire, la Banque de France s'est dotée d'une politique de vote intégrant des dispositions extra-financières : par exemple, elle attend des entreprises la publication d'informations sur l'impact environnemental de leurs activités.

⁷ Cf. Rapport d'investissement responsable 2020 (<https://www.banque-france.fr/>).

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS RSE

| 12 ACTIONS PRIORITAIRES | INDICATEURS | INDICATEURS 2020 | OBJECTIFS À 2020 |
|---|--|---|--|
| ENGAGEMENT ÉDUCATIF ET CULTUREL | | | |
| 1. Renforcer l'éducation économique et financière des publics | Indicateur composite | | |
| | * Fréquentation du portail (nombre de pages vues) | 2 146 975 (portail MQDA) | 1 300 000 pages |
| | * Nombre d'enseignants sensibilisés | 1 833 | 3 000 enseignants ^{a)} |
| | * Nombre de travailleurs sociaux formés | 8 579 | 18 000 travailleurs sociaux |
| | Référence 2016 : zéro personne touchée sur le portail 1 147 enseignants sensibilisés zéro travailleur social formé | | |
| 2. Soutenir le mécénat de recherche | Nombre de conférences, séminaires et workshops organisés avec toutes les universités partenaires de la Banque (tels que définis dans les conventions de partenariat), y compris ceux qui sont organisés dans le cadre de la Fondation Banque de France Référence 2016 : 83 événements organisés | 49 | Au moins 100 événements organisés ^{b)} |
| 3. Diversifier le mécénat culturel | Nombre de personnes accueillies dans le patrimoine de la Banque au siège et en province (dans le respect des consignes sanitaires) Référence 2015 : 15 000 visiteurs | 3 600 | Entre 15 000 et 20 000 visiteurs |
| ENGAGEMENT ÉCONOMIQUE ET CITOYEN | | | |
| 4. Prévenir et traiter le surendettement | Taux des redépôts de dossiers de surendettement ^{c)} Référence 2016 : 45 % de redépôts en 2016 | 44,7% | 37% |
| 5. Favoriser l'inclusion bancaire et le microcrédit | Encours total du microcrédit en France Référence fin 2015 : 1,2 milliard d'euros | 1,5 milliard d'euros | Encours de 2 milliards d'euros de microcrédits « accompagnés » |
| | Inclusion bancaire : cible à fin 2019 mesurant le taux d'application des engagements pris par les banques fin 2018 sur le plafonnement des frais bancaires | Frais moyens d'incidents bancaires inférieurs à 15 euros par mois au 3 ^e trimestre | Frais d'incidents bancaires inférieurs à 25 euros par mois pour l'ensemble des clients fragiles et 200 euros par an pour les bénéficiaires de l'offre spécifique |
| | Nombre de bénéficiaires de l'offre spécifique | 550 000 | 500 000 bénéficiaires de l'offre spécifique |
| 6. Contribuer au dynamisme des entreprises et des territoires | Nombre de TPE accompagnées par an par les correspondants départementaux Référence 2016 : 560 saisines | 12 047 | 4 000 TPE ^{d)} |

| | | | |
|---|--|---|---|
| 7. Contribuer à un investissement responsable | Objectif à fin 2019 : 100% des investissements en actions ^{a)} de la Banque respectent les exigences du pilier III du label ISR ^{b)} | Le portefeuille d'actions adossé aux fonds propres est compatible avec un réchauffement climatique de 2 °C ou moins | Le portefeuille d'actions adossé aux fonds propres est compatible avec un réchauffement climatique de 2 °C ou moins |
| | 8. Soutenir les actions de solidarité | Nombre de projets associatifs d'agents soutenus, cumul à partir de 2016 (soutien financier et mécénat de compétences) Référence 2016 : zéro projet soutenu | 100 projets soutenus |

ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

| | | | |
|---|---|--|--|
| 9. Prendre en compte le risque climatique | Part des établissements bancaires (pourcentage des actifs bancaires) et d'assurance (pourcentage des provisions techniques) ayant été sensibilisés au risque climatique (dans le cadre du comité de suivi mis en place en 2017 et de la conférence prévue en 2018) Référence fin 2016 : 0% | Banques : 85% des actifs ^{a)} Assurances : 76% des provisions techniques | Banques : au moins 90% des actifs Assurances : au moins 70% des provisions techniques |
| | 10. Réduire notre empreinte environnementale | Émissions annuelles de CO ₂ Référence 2014 : 95 041 TeqCO ₂ | 74 272 (chiffre provisoire) |

ENGAGEMENT VIS-À-VIS DES COLLABORATEURS

| | | | |
|---|---|--------------------|------------------------------------|
| 11. Assurer la promotion de la parité et la diversité des profils | Pourcentage de femmes aux postes de direction Référence fin novembre 2016 : 23,25% | 30,4% | 30% |
| | Taux d'emploi de travailleurs handicapés Référence 2016 : 5,94% | 6,48% | Maintien du niveau d'emploi à 6% |
| 12. Favoriser le développement des compétences et l'évolution professionnelle | Part de la masse salariale consacrée à la formation Référence 2017 : 7,6% | 5,9% ^{h)} | Maintien à au moins 7% en moyenne |
| | Taux des agents ayant accès à la formation Référence 2017 : 74,8% | 91,1% | Maintien à au moins 80% en moyenne |

a) Cible revue à la hausse (initialement fixée à 2000 en 2016).

b) Périmètre et cible redéfinis.

c) Dossiers de surendettement ayant fait l'objet d'un premier traitement en commission du surendettement et qui doivent y être de nouveau examinés compte tenu de la situation financière des ménages concernés.

d) Cible revue à la baisse (initialement fixée à 6000 en 2016).

e) Hors fonds indiciel.

f) Respect par les entreprises détenues des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance du label d'« Investissement socialement responsable ».

g) L'exercice pilote a été conduit dans les délais prévus en dépit du contexte de crise sanitaire et économique. Certains établissements, confrontés à des restructurations, n'ont cependant pas pu participer comme ils s'y étaient initialement engagés.

h) La mise en place du confinement a réduit le nombre de formations présentielles dispensées en 2020, tandis qu'un effort très important a été réalisé pour développer des formations à distance.

FAITS SAILLANTS 2020

FÉVRIER

5 février : Première expérience d'économie circulaire à la Banque de France : pour sa gratiféria, l'équipe Ressourcerie est lauréate du Défi Développement durable.

10 février : Dans le cadre du Défi Développement durable, la Banque de France lance son analyse du cycle de vie du système d'information et participe au *benchmark* Green IT (club de porteurs de projets en matière de numérique responsable), dont les premières conclusions seront présentées le 29 juin.

MARS

4 mars : La Banque de France publie son plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

6 mars : Dans le cadre de son mécénat de compétences pour le personnel volontaire, la Banque de France participe à la collecte nationale des Restos du cœur.

12 mars : La Banque de France élabore un guide des engagements et actions en faveur du développement durable.

JUIN

Lancement d'une opération de recrutement de jeunes diplômés, afin de soutenir le début de leur parcours professionnel, fragilisé par la crise sanitaire. Près de 80 jeunes ont ainsi rejoint la Banque.

10-14 juin : Plus de 1 000 participants – agents de la Banque, conjoints et ayants droit – s'engagent dans la course *No Finish Line* connectée, au bénéfice du Samu social et de La Chaîne de l'Espoir.

26 juin : Rapport 2019 d'investissement responsable de la Banque de France.

JUILLET

7 juillet : 4^e édition des Trophées citoyens solidaires : en quatre ans, 100 projets associatifs solidaires ont été parrainés et soutenus par des collaborateurs impliquant des agents de la Banque de France, dans les domaines de l'action sociale, du handicap, de l'insertion et du développement durable.

SEPTEMBRE

18 septembre : Lancement de la visite virtuelle de la Galerie dorée.

18 septembre - 8 octobre : Participation à la Semaine européenne du développement durable.

DÉCEMBRE

12 décembre : Réunion, à l'Élysée, des représentants des six coalitions les plus importantes lancées au *One Planet Summit* de décembre 2017, dont le gouverneur de la Banque de France pour le Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS).





GOUVERNANCE



1

Les organes exécutifs

Le gouverneur et les sous-gouverneurs

Le gouverneur, assisté de deux sous-gouverneurs, assure la direction de la Banque de France. Il préside le Conseil général, prépare et met en œuvre ses décisions. Le gouverneur ainsi que les sous-gouverneurs sont nommés par décret en Conseil des ministres, pour une durée de six ans, renouvelable une fois.

François Villeroy de Galhau a été nommé gouverneur de la Banque de France à compter du 1^{er} novembre 2015. Il est entouré de deux sous-gouverneurs, Denis Beau, nommé le 28 juillet 2017, et Sylvie Goulard, nommée le 17 janvier 2018.

Le gouverneur exerce également la présidence de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement, et de l'Observatoire de l'inclusion bancaire. Il est membre du Haut Conseil de stabilité financière.

Le Comité de direction

Le Comité de direction constitue le cœur de la gouvernance opérationnelle de la Banque de France. Placé sous la présidence du gouverneur, il comprend les sous-gouverneurs et les directeurs généraux. La présidente de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), directrice générale de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), y siège également. Le secrétariat en est assuré par la directrice de la Stratégie.

Les organes de la gestion opérationnelle

Trois instances jouent un rôle majeur dans la conduite des politiques d'investissement et des opérations de marché : le Comité actif-passif, le Comité des risques, et le Comité stratégique du régime des retraites (CS2R).

Présidé par le gouverneur, le Comité actif-passif examine la stratégie d'investissement de l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France (en euros et en devises), à l'exception des portefeuilles en emploi de la caisse de réserve des retraites des employés de la Banque de France. Ceux-ci sont suivis par le CS2R créé en avril 2018 et présidé par un sous-gouverneur. Le Comité des risques, placé sous la présidence d'un sous-gouverneur, définit le dispositif d'encadrement des risques applicable aux opérations de marché pour l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France.

Le gouverneur et les sous-gouverneurs



Denis Beau
Premier sous-gouverneur



François Villeroy de Galhau
Gouverneur



Sylvie Goulard
Seconde sous-gouverneure

**Les membres
du Comité de direction**
(autres que le gouverneur
et les sous-gouverneurs,
1^{er} mars 2021)



Gilles Vaysset
Secrétaire général



Nathalie Aufauvre
Directrice générale de la Stabilité
financière et des Opérations



Érick Lacourrège
Directeur général des Services
à l'économie et du Réseau



Olivier Garnier
Directeur général des Statistiques,
des Études et de l'International



Didier Elbaum
Contrôleur général



Vincent Bonnier
Directeur général de la Fabrication
des billets



Hervé Gonsard
Directeur général
des Ressources humaines



Marie-Anne Poussin-Delmas
Présidente de l'IEDOM
et directrice générale de l'IIEOM



Dominique Laboureix
Secrétaire général de l'Autorité
de contrôle prudentiel et de résolution



Thierry Bedoin
Directeur général
du Système d'information

Trois autres comités sont placés sous l'autorité du secrétaire général : le groupe de stratégie informatique, le groupe de stratégie immobilière et le groupe de stratégie achats.

L'organisation du réseau et le comité exécutif du réseau

Le réseau de la Banque de France est organisé autour de 13 directions régionales. Il compte aujourd'hui 95 succursales départementales, incluant les 13 chefs-lieux de région (cf. l'encadré sur la transformation du réseau au chapitre 3), et 10 antennes économiques. Les services liés à la gestion de la circulation fiduciaire sont assurés dans 33 de ces établissements ainsi que dans 2 centres spécialisés (cf. carte des implantations de la Banque de France en annexe 1).

Placés sous l'autorité du directeur général des Services à l'économie et du Réseau, les directeurs régionaux ainsi que les directeurs des métiers et projets (métiers fiduciaire, entreprises, particuliers et éducation financière) forment le Comité exécutif du réseau, qui assure le pilotage stratégique de cet ensemble.

2

Les organes délibératifs et de contrôle

Le Conseil général

Le Conseil général exerce l'essentiel des fonctions d'un conseil d'administration. Il délibère sur les questions relatives à la gestion des activités autres que celles qui relèvent des missions du Système européen de banques centrales (SEBC).

Le Conseil général est composé, au 1^{er} mars 2021, du gouverneur, des sous-gouverneurs, et de Mmes et MM. Catherine Barthélémy, Jean-Roger Davin, Jean-Paul Faugère, vice-président de l'ACPR, Anne-Laure Delatte, Élisabeth Ducottet, Élisabeth Lamure, Gilles Savary et Yannick Guillemaud, conseiller général élu par le personnel.

Assistent aux réunions du Conseil le censeur, Sébastien Raspiller, nommé par le ministre chargé de l'Économie, ou son suppléant, Jérôme Reboul.

En 2020, le Conseil général s'est réuni à huit reprises.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit rend compte au Conseil général des questions relatives à l'information financière, à l'audit externe et interne, au contrôle interne et à la maîtrise des risques. Il a ainsi pris connaissance des conclusions des travaux des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

Le Comité a également examiné :

- les conclusions des missions d'audit interne et leurs recommandations ;
- les suites données aux plans d'action des unités auditées en réponse aux recommandations ;
- le programme d'audit de l'année 2021 ;
- les évolutions intervenues dans le domaine du contrôle permanent et de la maîtrise des risques.

3

L'audit interne et la maîtrise des risques opérationnels

L'audit interne

L'audit interne, placé sous l'autorité du Contrôleur général, constitue la troisième ligne de maîtrise de la Banque de France. Il a compétence sur l'ensemble des unités, processus et activités de la Banque, y compris ses filiales.

À partir d'une approche prioritairement basée sur les risques, l'audit interne fournit aux destinataires de ses travaux (Comité d'audit, gouvernement de la Banque, directeurs généraux) une assurance, indépendante et objective, sur :

- l'atteinte des objectifs stratégiques ;
- la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles ;
- l'efficacité et l'efficience des opérations ;
- la protection des actifs, de l'image et de la réputation ;
- le respect des lois, règlements, règles et procédures, des contrats et de la déontologie.

L'action de l'audit interne s'inscrit également dans le cadre du SEBC. Le Contrôleur général et la direction de l'Audit des services centraux sont membres permanents du Comité des auditeurs internes du SEBC (*Internal Auditors Committee – IAC*). Ils y préparent, avec leurs homologues des autres banques

centrales nationales et de la BCE, le programme d'audit de l'Eurosystème et supervisent la réalisation des missions conduites sous l'égide de l'IAC.

Dans son organisation comme dans la conduite de ses missions, l'audit interne se conforme aux « Normes internationales pour la pratique professionnelle » définies par l'*Institute of Internal Auditors* (IIA).

En 2020, l'audit interne a mené une cinquantaine de missions. Les travaux d'audit ont porté prioritairement sur le pilotage des activités, l'efficacité des organisations, la sécurité des systèmes d'information, et la conduite des projets.

La maîtrise des risques

Le dispositif de contrôle interne de la Banque de France est organisé en trois lignes de maîtrise (les opérationnels et leur hiérarchie, les professionnels de la maîtrise des risques et du contrôle permanent, l'audit interne), conformément au modèle proposé par le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). Il permet d'évaluer d'une part l'ensemble des risques opérationnels ainsi que les dispositifs et plans d'action visant à les réduire, et d'autre part la pertinence et l'efficacité des dispositifs de contrôle, en se référant aux meilleures pratiques.

En 2020, la Banque a poursuivi la professionnalisation de la filière en :

- entretenant le lien fonctionnel établi entre la direction de la Prévention des risques, qui anime la filière, et les acteurs locaux dans les directions générales et dans le réseau : managers des risques, responsables de contrôles permanents et responsables de sécurité métier ;
- certifiant une troisième promotion d'agents en « Maîtrise des risques et contrôle permanent » tout en démarrant une quatrième session ;
- faisant évoluer ses outils, notamment le logiciel de gestion des risques mis en place en 2018 auquel de nouveaux modules ont été ajoutés.

Par ailleurs, la Banque de France veille à disposer d'un système de maîtrise du risque cyber efficace et à l'état de l'art. En particulier, le niveau de sécurité de certaines des applications les plus sensibles suit les règles édictées par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (Anssi).

La mise en conformité avec le RGPD

La mise en œuvre du règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), le 25 mai 2018, a été poursuivie. Les travaux ont porté sur l'identification des traitements de données personnelles de la Banque et de ses filiales ainsi que de l'ACPR, la sécurisation de ces données personnelles, ainsi que sur la sensibilisation de tous les agents au règlement, notamment à travers une formation à distance. Tous les nouveaux projets informatiques doivent maintenant prendre en compte la dimension « RGPD » dès leur conception.

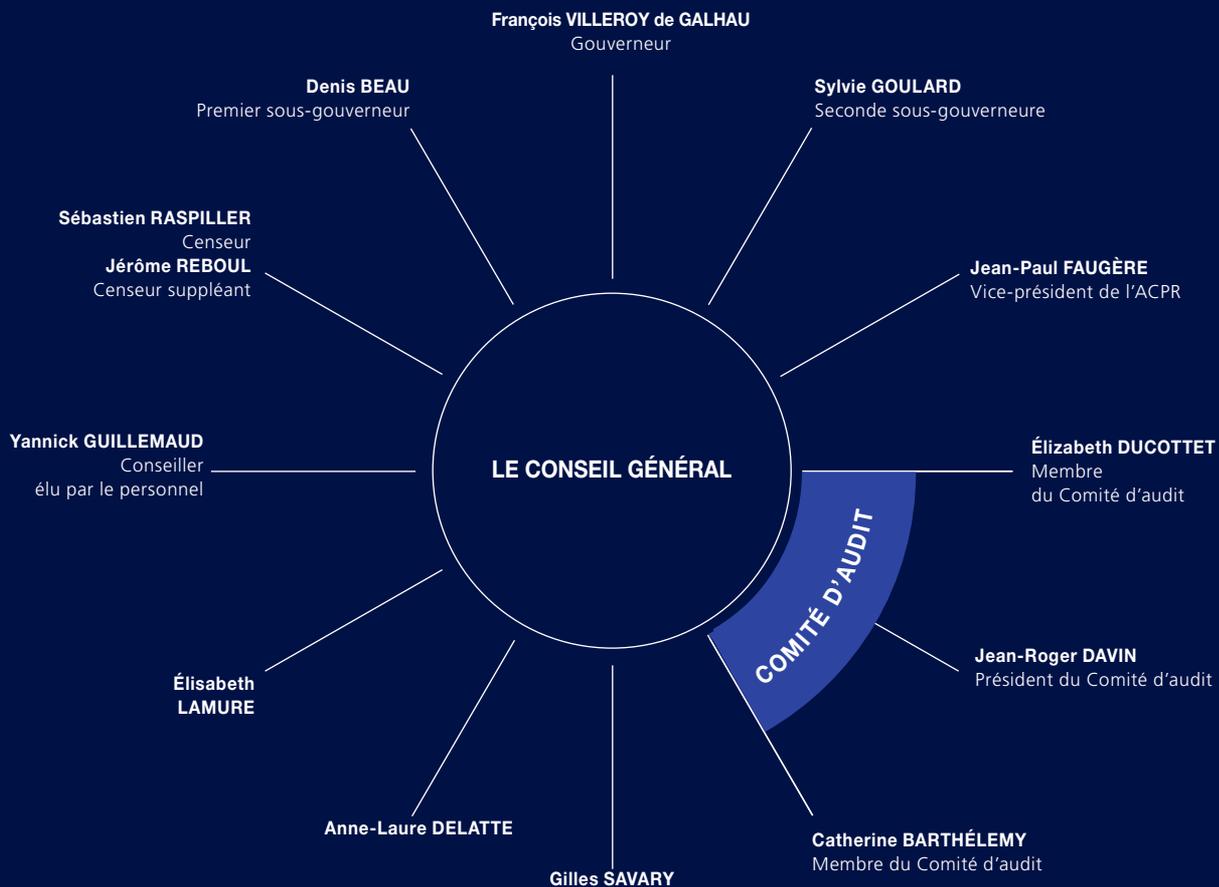
RISQUE CYBER

Les cyber-attaques, déjà nombreuses en 2019, se sont multipliées en 2020 dans le monde entier, les attaquants tentant notamment de tirer parti des modes de fonctionnement induits par la pandémie. Comme pour les autres acteurs de la sphère financière, le « risque cyber » constitue de ce fait l'un des principaux risques opérationnels contre lesquels la Banque de France se prémunit.

Face à une cybermenace protéiforme et en constante évolution, la Banque de France a défini une stratégie de cybersécurité qui la conduit à poursuivre sans relâche l'amélioration des dispositifs de protection de son système d'information et la sensibilisation de son personnel, quel que soit son niveau hiérarchique. Elle a renforcé sa gouvernance, de manière à mieux coordonner les travaux des différentes parties prenantes au sein de la Banque, à s'assurer du respect des règles de sécurité qui s'imposent à elle, en raison notamment de ses missions de service public, et à veiller à ce que tous les nouveaux projets informatiques soient dotés d'une sécurité appropriée.

En complément des dispositifs de prévention, la Banque de France est dotée d'une équipe CERT (*computer emergency response team*) certifiée au niveau international, dédiée à la détection et à la réaction aux cyberattaques. Ses experts participent à de nombreux groupes de travail dédiés à la cybersécurité aux niveaux national, européen et international.

Le Conseil général et le Comité d'audit



Audrey METZGER
Secrétaire
du Conseil général

Didier ELBAUM
Secrétaire
du Comité d'audit





GESTION FINANCIÈRE ET COMPTES



GESTION FINANCIÈRE ET COMPTES

Les comptes individuels de la Banque de France

Le Conseil général a arrêté les comptes de l'exercice 2020 au cours de sa séance du 15 mars 2021.

La taille du bilan de la Banque de France est passée de 1 142 milliards d'euros au 31 décembre 2019 à 1 741 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Les mesures de politique monétaire prises en 2020 par le Conseil des gouverneurs dans un contexte de crise sanitaire expliquent pour l'essentiel cette évolution. L'accroissement de la taille du bilan traduit l'évolution de la mise en œuvre de la politique monétaire, avec à la fois la hausse du volume des prêts octroyés aux établissements de crédit au titre du refinancement (dont l'encours a progressé de 300 milliards d'euros en 2020) et la hausse du montant de titres en euros acquis dans les programmes d'achat (+ 228 milliards du fait de l'intensification des programmes d'achats nets d'actifs avec le lancement du programme d'achats PEPP – *pandemic emergency purchase programme*). Au passif, on observe également une forte hausse des dépôts des établissements de crédit en contrepartie de ces octrois de liquidité, tandis que l'encours des billets en euros en circulation de la Banque de France continue de croître (+ 27 milliards d'euros d'une fin d'année sur l'autre).

Le produit net des activités atteint 6 417 millions d'euros en 2020. Il a diminué de 2 230 millions d'euros, en lien notamment avec la baisse des revenus tirés des titres détenus dans le cadre de la politique monétaire, malgré la hausse des encours, et l'augmentation des charges liées aux opérations de refinancement, qui ont été en partie seulement compensées par

la hausse des intérêts négatifs prélevés sur les établissements de crédit au titre des sommes déposées en excédent des réserves obligatoires. Le remplacement des opérations à plus long terme ciblées TLTRO II par des opérations TLTRO III rémunérées à compter de juin 2020 à un taux inférieur à celui de la facilité de dépôt constitue une charge pour la Banque de France. Après couverture des charges d'exploitation, qui sont en baisse 708 millions d'euros par rapport à 2019, le résultat ordinaire s'élève à 4 971 millions d'euros, en baisse de 1 522 millions d'euros. Dans un contexte d'accroissement des risques potentiels portés à son bilan et liés aux nouvelles mesures de politique monétaire mises en œuvre en 2020, le fonds pour risques généraux destiné à couvrir les risques financiers supportés par la Banque, hors risque de change, a été doté à hauteur de 1 150 millions d'euros pour le porter à 9,15 milliards. Après comptabilisation de cette dotation et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net pour l'exercice 2020 s'établit à 2 190 millions d'euros, en baisse de 1 656 millions d'euros par rapport à 2019.

Après prise en compte du report à nouveau, le Conseil général a procédé à l'affectation suivante du résultat à répartir :

- dotation à la réserve générale de 110 millions d'euros, soit 5 % du résultat net ;
- dividende à l'État de 1 913 millions d'euros ;
- dotation à la caisse de réserve des employés de 164 millions d'euros au titre des droits acquis à la retraite pendant l'exercice 2020 ;
- dotation à la provision pour investissement de 3 millions d'euros.

Le bilan et le compte de résultat

Bilan au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)

| Notes annexes | ACTIF | 2020 | 2019 | Notes annexes | PASSIF | 2020 | 2019 |
|---------------|---|----------------|----------------|---------------|---|----------------|----------------|
| 1 | A1 Avoirs en or | 120926 | 106053 | 12 | P1 Billets en circulation | 269552 | 242693 |
| 2 | A2 Avoirs en devises (hors relations avec le FMI) | 51420 | 52965 | 4 | P2 Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire | 937800 | 518291 |
| | 2.1 Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro | 46716 | 45954 | | 2.1 Comptes courants | 725715 | 411081 |
| | 2.2 Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro | 4703 | 7011 | | 2.2 Autres engagements | 212085 | 107210 |
| 3 | A3 Relations avec le FMI | 17144 | 16073 | 13 | P3 Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro | 5668 | 1845 |
| 5 | A4 Créances en euros sur non-résidents de la zone euro | 853 | 973 | 14 | P4 Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro | 48202 | 46599 |
| 4 | A5 Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire | 395714 | 95274 | 2 | P5 Engagements en devises | 1 | 1355 |
| 5 | A6 Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro | 18038 | 13287 | 3 | P6 Contrepartie des allocations de DTS | 11946 | 12521 |
| 6 | A7 Titres en euros émis par des résidents de la zone euro | 812316 | 589552 | 15 | P7 Relations au sein de l'Eurosystème | 842 | 754 |
| | 7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire | 769294 | 541592 | 16 | P8 Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro | 178522 | 65760 |
| | 7.2 Autres titres | 43023 | 47960 | | 8.1 Engagements vis-à-vis de l'État | 136139 | 32390 |
| | A8 Relations au sein de l'Eurosystème | 170251 | 129972 | | 8.2 Autres engagements | 42383 | 33370 |
| 11 | 8.1 Participation au capital de la BCE | 1652 | 1634 | 17 | P9 Comptes de recouvrement | 38 | 79 |
| 7 | 8.2 Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés | 8240 | 8233 | 18 | P10 Opérations bancaires | 125024 | 99064 |
| | 8.3 Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation | 101805 | 91356 | 19 | P11 Divers | 8929 | 8034 |
| 7 | 8.4 Autres créances sur l'Eurosystème | 58554 | 28750 | 20 | P12 Provisions pour risques et charges | 719 | 947 |
| 8 | A9 Avance à l'IEDOM | 6782 | 6110 | 21 | P13 Comptes de réévaluation | 108855 | 97984 |
| | A10 Créances sur le Trésor public | 0 | 0 | 22 | P14 Fonds pour risques généraux et provisions réglementées | 9234 | 8085 |
| 9 | A11 Autres actifs financiers en euros et en devises | 132256 | 116965 | 23 | P15 Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises | 22182 | 22354 |
| 10 | A12 Divers | 13083 | 12367 | 24 | P17 Capital, réserves et report à nouveau | 11058 | 11332 |
| 11 | A13 Valeurs immobilisées | 1977 | 1952 | | P18 Résultat net | 2190 | 3846 |
| | 13.1 Immobilisations corporelles et incorporelles | 1291 | 1265 | | | | |
| | 13.2 Titres de participation | 686 | 686 | | | | |
| | TOTAL DE L'ACTIF | 1740760 | 1141544 | | TOTAL DU PASSIF | 1740760 | 1141544 |

NB Chaque ligne du bilan et du compte de résultat est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose. Cela s'applique également aux données chiffrées présentées dans les notes annexes.

Compte de résultat de l'exercice 2020

(en millions d'euros)

| Notes annexes | | 2020 | 2019 |
|---------------|---|--------|--------|
| 1 | Produit net des activités de la Banque de France | 6417 | 8647 |
| 29 | 1.1 Produit net d'intérêt | 5986 | 8128 |
| | 1.1.1 Intérêts et produits assimilés | 6480 | 10367 |
| | 1.1.2 Intérêts et charges assimilées | - 494 | - 2239 |
| 30 | 1.2 Résultat net des opérations financières | 107 | 152 |
| | 1.2.1 Solde net des gains/pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises | - 172 | 69 |
| | 1.2.2 Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises | 172 | -69 |
| | 1.2.3 Solde net des autres produits et charges sur opérations financières | 107 | 152 |
| | 1.3 Commissions | 6 | 6 |
| | 1.3.1 Commissions (produits) | 45 | 43 |
| | 1.3.2 Commissions (charges) | - 39 | - 37 |
| 31 | 1.4 Produits des actions et des titres de participation | 464 | 406 |
| 32 | 1.5 Solde de la répartition du revenu monétaire | -824 | - 740 |
| 33 | 1.6 Net des autres produits et charges | 677 | 694 |
| 2 | Charges d'exploitation | - 1446 | - 2154 |
| 34 | 2.1 Frais de personnel et charges assimilées | - 885 | - 875 |
| | 2.2 Pension de retraites et charges assimilées | - 34 | - 502 |
| | 2.3 Impôts et taxes | -46 | -46 |
| | 2.4 Dotation aux provisions et amortissements sur immobilisations | - 162 | - 152 |
| | 2.5 Net des autres produits et charges d'exploitation | - 319 | - 579 |
| | Résultat ordinaire avant impôt (1 + 2) | 4971 | 6493 |
| 22 | 3 Dotation nette au FRG et aux provisions réglementées | - 1149 | 4 |
| 4 | Résultat exceptionnel | 0 | 0 |
| | 4.1 Produits exceptionnels | 0 | 0 |
| | 4.2 Charges exceptionnelles | 0 | 0 |
| 35 | 5 Impôt sur les bénéfices | - 1633 | - 2650 |
| | Résultat net de l'exercice (1 + 2 + 3 + 4 + 5) | 2190 | 3846 |

L'annexe aux comptes annuels

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation

Le cadre juridique

Les comptes annuels de la Banque de France sont présentés selon un format validé par le Conseil général et conforme aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 février 2000, modifié le 16 novembre 2010. Ils sont structurés pour refléter la spécificité des missions exercées par la Banque de France dans le cadre du Système européen de banques centrales (SEBC) et la diversité de ses activités. Ils sont présentés en millions d'euros.

Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation applicables par la Banque de France sont définies à l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier qui précise que :

- la Banque de France doit respecter, pour toutes les activités qu'elle exerce dans le cadre du SEBC, les méthodes de comptabilisation et d'évaluation fixées par l'orientation de la BCE du 11 novembre 2010¹ concernant le cadre juridique des procédures comptables et d'information financière dans le SEBC (BCE/2010/20), amendée par les orientations du 24 janvier 2012 (BCE/2011/27), du 22 décembre 2012 (BCE/2012/29), du 15 décembre 2014 (BCE/2014/57), du 13 mars 2015 (BCE/2014/54), du 21 juillet 2015 (BCE/2015/24)², du 3 novembre 2016 (BCE/2016/34) et

du 28 novembre 2019 (BCE/2019/34)³. Cette orientation fixe, en particulier, les règles de comptabilisation applicables aux opérations de refinancement du secteur bancaire, aux titres, aux opérations en devises réalisées dans le cadre de la gestion des réserves de change et à l'émission de billets ;

- pour toutes les autres activités, les prescriptions comptables établies par l'Autorité des normes comptables (ANC) s'appliquent à la Banque de France. Toutefois le Conseil général de la Banque de France peut rendre applicables à ces autres activités les règles de comptabilisation et d'évaluation recommandées par la BCE.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le Conseil général a étendu aux portefeuilles-titres comptabilisés dans le poste A11 du bilan les méthodes comptables fixées par les orientations du Conseil des gouverneurs de la BCE. Cette disposition s'applique également depuis le 1^{er} janvier 2018 aux portefeuilles-titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (CRE) comptabilisés dans le poste A12 du bilan, sur décision du Conseil général.

Les principes comptables généraux

Les règles comptables sont appliquées dans le respect des principes suivants : prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, réalité économique, transparence, et prise en compte des événements postérieurs à la date de clôture du bilan.

Les méthodes d'évaluation

Les opérations en devises et le résultat de change

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont comptabilisés dans le hors-bilan dès la date d'engagement. Ils sont enregistrés au bilan en date de mise à disposition des fonds.

En fin d'année, les positions de change devises et or sont valorisées sur la base des cours constatés lors du dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.1 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Le résultat de change sur les réserves en or et en devises

Le résultat de change réalisé est déterminé devise par devise. Quotidiennement, un prix moyen pondéré est calculé, d'une part, sur les entrées en position (achats au comptant ou à terme dès la date de transaction, et produits libellés en devises, en particulier les intérêts courus quotidiens) et,

d'autre part, sur les sorties de position (ventes au comptant ou à terme dès la date de transaction et charges libellées en devises). Le résultat réalisé est calculé en appliquant la différence entre ces cours moyens sur le montant le plus faible entre le total des entrées et celui des sorties du jour.

Si les sorties sont supérieures aux entrées, un second résultat réalisé est calculé. Il correspond à la différence entre les sorties nettes du jour valorisées, d'une part, à leur cours moyen de sortie et, d'autre part, au cours moyen de la position en début de journée. Si les entrées sont supérieures aux sorties, ce montant d'entrée nette est ajouté au montant des avoirs en début de journée et modifie le cours moyen de cette position.

La réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE)

En vertu de la convention entre l'État et la Banque de France du 2 février 2011, la neutralité sur le compte de résultat de la Banque de France des pertes et gains de change réalisés sur or et devises (y compris les primes sur options de change) et des moins-values latentes de change sur or et devises de fin d'année est assurée grâce à un mécanisme de dotation ou de prélèvement symétrique, par la contrepartie du compte de résultat, à la RRRODE. L'affectation d'un gain net de change à la RRRODE ne peut s'effectuer que dans la limite du bénéfice net dégagé avant dotation.

La convention dispose en outre que :

- le montant de la RRRODE doit être au moins égal à 12 % des avoirs en or et en devises ; il doit également permettre de couvrir les pertes qui résulteraient d'un retour des cours aux niveaux les plus défavorables des dix derniers exercices ;
- si la RRRODE est inférieure à son montant minimal tel que défini ci-dessus, elle est abondée par le prélèvement sur le résultat de l'exercice sans excéder 20 % du bénéfice net.

Les résultats de change sur les positions ne relevant pas des réserves en or et en devises

La Banque de France applique les dispositions du règlement n° 2014-03 de l'ANC aux opérations en devises autres que celles relevant des missions fondamentales de banque centrale. Les dépôts et les placements en devises sont valorisés sur la base du cours du dernier jour ouvrable

¹ Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) du 09/02/2011, L35 page 31.

² Une version consolidée non officielle a été publiée au JOUE le 21 juillet 2015.

³ La modification de novembre 2019 a eu pour objet d'apporter des précisions sans impact sur les principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par la Banque de France.

de l'année. Les gains ou pertes de change latents et réalisés sont comptabilisés dans le compte de résultat (poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières »). Les charges et produits courus mais non échus sont convertis en euros au cours constaté à la date d'enregistrement en comptabilité. Les opérations de change à terme sont évaluées au cours retenu pour l'arrêté.

Les portefeuilles-titres

Les titres détenus par la Banque sont enregistrés :

- dans le poste A2 du bilan pour les titres en devises détenus dans le cadre de la gestion des réserves de change ;
- dans le poste A7.1 lorsqu'il s'agit de titres acquis dans le cadre d'opérations de politique monétaire ;
- dans le poste A11 pour les titres en euros adossés aux fonds propres, aux provisions et aux dépôts de la clientèle enregistrés dans le poste P4 ou P10 ;
- dans le poste A12 pour les titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France ;
- dans le poste A4 ou A7.2 pour les autres titres libellés en euros selon qu'ils sont émis par des non-résidents ou des résidents.

Titres détenus à des fins de politique monétaire

Les titres de dette détenus dans le cadre de la politique monétaire (poste A7.1) sont évalués au coût amorti, quelle que soit l'intention de détention. Ils peuvent donc être cédés selon les recommandations du Conseil des gouverneurs avant la date de leur échéance. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel.

Autres titres

Pour les autres titres, le mode de comptabilisation est le suivant :

- les titres de dette que la Banque de France a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel pouvant donner lieu à une dépréciation en cas de risque de non-recouvrement ;
- les titres de dette qui peuvent être cédés avant leur échéance et les actions (ou titres assimilés) sont réévalués ligne à ligne à leur prix de marché constaté le dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values

latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les résultats issus des cessions réalisées en cours d'exercice sont déterminés sur la base du prix moyen pondéré de chaque ligne de titre ; ils sont enregistrés dans le poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières » du compte de résultat.

Pour tous les titres de dette, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle selon la méthode actuarielle. Les options implicites qui pourraient être incluses dans ces titres ne font pas l'objet d'une évaluation séparée.

Enfin, les parts de fonds d'investissement négociables, détenues à des fins de placement sans intervention de la Banque de France sur les décisions d'achat ou de vente des actifs sous-jacents, sont évaluées à leur valeur liquidative constatée en fin d'année, aucune compensation n'étant faite entre les plus et moins-values latentes constatées entre les différentes parts de fonds d'investissement négociables détenues.

Traitement spécifique des titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France

Les règles décrites au paragraphe « Autres titres » (*cf. supra*) s'appliquent aux titres de la CRE. Néanmoins, les moins-values latentes constatées sur les titres de dette pouvant être cédés, les actions et parts de fonds d'investissement négociables dans le cadre de leur évaluation au prix de marché, ainsi que les résultats de cession constatés sur ces titres sont imputés sur le capital de la CRE et par conséquent n'impactent pas le résultat comptable de la Banque de France (*cf. note 28*).

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme de taux d'intérêt à caractère ferme négociés sur marchés organisés font l'objet d'un enregistrement dans le hors-bilan pour leur montant notionnel et les appels de marge quotidiens, reçus ou versés, sont enregistrés dans le poste 1.2.3 du compte de résultat.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont réévalués au 31 décembre à leur valeur de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune

compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les moins-values latentes sont reprises sur la durée de vie résiduelle du contrat. Les intérêts sont enregistrés *pro rata temporis* dans le poste 1.1 du compte de résultat.

Les primes d'options de change sont enregistrées à l'actif du bilan si elles se rapportent à des achats et au passif du bilan si elles se rapportent à des ventes. En cas d'exercice de l'option, le montant de la prime est imputé sur le prix d'acquisition de la devise achetée. En cas de non-exercice de l'option, à sa date d'expiration, la prime est portée dans le poste 1.2.1 du compte de résultat « solde net des gains et des pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises ». En fin d'année, le montant des primes enregistré dans le compte de résultat au cours de l'exercice est transféré dans la RRRODE au même titre que les résultats de change réalisés (cf. *supra*).

Les options de change non dénouées en date de clôture sont réévaluées à leur prix de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Les opérations à terme en devises dans le cadre d'opérations avec la clientèle (cf. *note 26*) sont réévaluées au 31 décembre à leur valeur de marché.

Les créances ou les engagements vis-à-vis de l'Eurosystème

Des créances ou des engagements vis-à-vis de l'Eurosystème sont générés par les paiements transfrontaliers réalisés en euros au sein de l'Union européenne et qui sont dénoués en monnaie banque centrale. Ces paiements s'imputent dans le système Target2 (*Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system*) et font naître des soldes bilatéraux dans les comptes Target2 des banques centrales du SEBC. L'ensemble de ces créances et dettes bilatérales sont ensuite compensées quotidiennement au sein du système Target2 pour faire apparaître une position unique de chaque banque centrale nationale (BCN) vis-à-vis de la BCE. La position nette de la Banque de France dans Target2 vis-à-vis de la BCE, ainsi que les autres engagements libellés en euros vis-à-vis de l'Eurosystème, figurent au bilan de la Banque de France comme un engagement net vis-à-vis de l'Eurosystème porté au poste P7 du bilan (cf. *note 15*) si elle est créditrice, et comme une créance nette vis-à-vis de l'Eurosystème porté au poste A8 (cf. *note 7*) du bilan si elle est débitrice.

La participation de la Banque de France au capital de la BCE est enregistrée au poste A8.1 (cf. *note 11*). Ce poste comprend également les montants nets versés par la Banque de France en lien avec l'augmentation de sa part dans les fonds propres de la BCE découlant d'une modification de la répartition du capital de cette dernière.

La créance de la Banque de France sur la BCE résultant du transfert d'une partie des avoirs de réserves est enregistrée au poste A8.2, celle résultant des acomptes sur dividendes et produits à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire (cf. *note 7*) est enregistrée au poste A8.4, et enfin celle résultant de la répartition de l'émission des billets entre les BCN et la BCE est enregistrée au poste A8.3.

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées et valorisées conformément aux normes applicables en France.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et matériels d'équipement sont comptabilisés à leur coût historique, diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Conformément aux dispositions de l'article 322-1 du plan comptable général, le plan d'amortissement de chaque immobilisation est déterminé en fonction de son utilisation probable. Ainsi, selon leur nature, les composants du patrimoine immobilier sont amortis sur 10, 20, 33 ou 50 ans. Le matériel informatique est amorti entre 2 et 10 ans, et les autres matériels sur des durées comprises entre 3 et 12 ans. Les logiciels acquis sont amortis entre 3 et 6 ans. La plupart des immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Conformément au règlement 2014-03 de l'ANC, les durées d'utilisation des immobilisations sont vérifiées régulièrement et modifiées en tant que de besoin.

Les dépenses externes portant sur le développement et l'intégration des logiciels informatiques sont portées en immobilisations.

Les projets développés par une ou plusieurs BCN de l'Eurosystème sont, quant à eux, immobilisés selon la méthodologie du coût complet telle qu'elle est définie par l'Eurosystème, la Banque de France intégrant dans son actif sa quote-part dans le montant total à immobiliser calculé au niveau de l'Eurosystème.

Un amortissement dérogatoire est appliqué aux immobilisations dont le plan d'amortissement fiscal est plus rapide que le plan d'amortissement comptable.

Billets en circulation

La BCE et les 19 BCN qui constituent l'Eurosystème émettent les billets en euros. Le montant des billets en euros en circulation dans l'Eurosystème est réparti le dernier jour ouvrable de chaque mois sur la base de la clé de répartition des billets⁴. La BCE s'est vu allouer une part de 8 % des billets en euros en circulation, les 92 % restants étant répartis entre les BCN sur la base de leur part dans le capital libéré de la BCE.

La part des billets en circulation allouée à la Banque de France figure dans le poste « Billets en circulation » du passif.

La différence entre le montant des billets en circulation alloué à chaque BCN, en fonction de la clé de répartition des billets, et le montant des billets effectivement mis en circulation par cette dernière constitue une position intra-Eurosystème présentée dans le poste A8.3 si elle est débitrice et dans le poste P7 si elle est créditrice. Cette position est rémunérée⁵ au taux des opérations principales de refinancement. Les produits et charges d'intérêts correspondants sont inclus dans le poste 1.1 « Produit net d'intérêt » du compte de résultat.

Un mécanisme visant à lisser, durant les cinq premières années, les ajustements pouvant naître de l'entrée d'un pays dans la zone euro a été mis en place. En 2020, ce mécanisme ne concernait plus que la Lituanie, pour laquelle l'ajustement a pris fin au 31 décembre 2020⁶.

Dividende versé par la BCE

Le revenu de seigneurage de la BCE, issu de la part de 8 % des billets en euros en circulation qui lui est allouée, ainsi que le revenu généré par les titres de politique monétaire achetés dans le cadre des programmes SMP, CBPP3, ABSPP, PSPP et PEPP⁷ sont distribués en janvier de l'année suivante sous forme d'acompte sur dividende, sauf décision contraire du Conseil des gouverneurs⁸. Ces revenus sont distribués en totalité, sauf si le bénéfice net de la BCE leur est inférieur. Le Conseil des gouverneurs peut décider de transférer tout ou partie de ces revenus à une provision pour risques financiers. Il peut également décider de déduire du montant du revenu issu des billets en euros en circulation à distribuer en janvier le montant des charges supportées par la BCE pour l'émission et le traitement des billets en euros.

Le montant distribué aux BCN est constaté au poste 1.4 « Produits des actions et des titres de participation » du compte de résultat.

Le Fonds pour risques généraux

Le Fonds pour risques généraux (FRG) a vocation à couvrir les risques éventuels auxquels la Banque de France est exposée dans le cadre de ses activités, à l'exclusion du risque de change encouru sur les réserves en or et en devises dont la couverture est assurée par les comptes de réévaluation concernés et par la RRRODE (cf. *supra*). Son montant est déterminé de manière discrétionnaire sur la base des expositions à la date d'arrêt et de l'analyse des risques afférents en utilisant une approche prospective. Il est enregistré dans le poste P14 du bilan ; le poste 3 du compte de résultat enregistre la dotation ou la reprise.

Le régime de retraite

Cf. note 28.

Les événements marquants en 2020

Sortie du Royaume Uni de l'Union européenne

À la suite de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et du retrait consécutif de la Banque d'Angleterre du SEBC, les impacts dans les comptes de la Banque de France sont constatés dans les postes A8.1 (cf. *note 11*) et A8.2 (cf. *note 7*).

Nouvelles mesures de politique monétaire dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (Covid-19)

Pour faire face aux impacts économiques de la crise sanitaire du coronavirus (Covid-19), le Conseil des gouverneurs a intensifié certaines mesures de politique monétaire d'ores et déjà existantes (notamment augmentation temporaire de 120 milliards d'euros à l'échelle de l'Eurosystème de l'enveloppe consacrée aux programmes d'achats d'actifs, modification des modalités de rémunération des opérations de TLTRO III) et pris de nouvelles mesures spécifiques telles que la mise en place d'un programme d'achats d'actifs d'urgence (*pandemic emergency purchase programme* – PEPP) ainsi que des opérations de refinancement dédiées (*pandemic emergency longer-term refinancing operations* – PELTRO). Ces différentes mesures (cf. *notes 4 et 6*) se sont notamment traduites par une croissance du total de bilan de la Banque de France, de l'ordre de 52 % par rapport à fin 2019.

Les événements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels

Aucun événement marquant postérieur à la date de clôture n'a été constaté.

Le bilan

Note 1 : Avoirs en or

Au 31 décembre 2020, la Banque de France détient 78 millions d'onces d'or fin (correspondant à 2 436 tonnes). L'augmentation de la contre-valeur en euros de ces avoirs s'explique par la hausse du cours de marché de l'or.

Note 2 : Avoirs et engagements en devises

Les avoirs en devises sont principalement investis en dollars américains. La détention d'autres devises vise à diversifier les risques. Le poids des principales devises figure ci-après.

Les réserves de change sont investies dans des comptes à vue, des comptes à terme, des opérations de pension livrée et des titres obligataires à revenu fixe ou indexé. La Banque de France peut également emprunter des devises sous forme de mises en pension livrée de titres enregistrées dans le poste P5 du passif.

Poids des principales devises

(en %)

| | |
|------------------------------------|----|
| Dollar américain (USD) | 76 |
| Dollar australien (AUD) | 7 |
| Dollar canadien (CAD) | 5 |
| Avoirs nets vis-à-vis du FMI (DTS) | 9 |
| Autres | 3 |

Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI)

Postes A2 de l'actif et P5 du passif

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|---|--------------|--------------|
| ACTIF – Avoirs en devises | | |
| Comptes à vue | 213 | 51 |
| Comptes à terme | 8539 | 7180 |
| Fourniture de liquidité en devises aux contreparties de l'Eurosystème | 0 | 0 |
| Titres reçus en pension | 438 | 2501 |
| Titres obligataires à revenu fixe ou indexé | 42027 | 42954 |
| dont comptabilisés en coût amorti | 25632 | 27062 |
| dont réévalués ligne à ligne | 16395 | 15892 |
| Créances rattachées | 202 | 279 |
| TOTAL | 51420 | 52965 |
| PASSIF – Engagements en devises | | |
| Titres donnés en pension livrée | 0 | 1343 |
| Dettes rattachées | 1 | 12 |
| TOTAL | 1 | 1355 |

Note 3 : Relations avec le FMI

La hausse de la position dans la tranche de réserve en 2020 résulte de l'augmentation de l'utilisation du quota en euros de la France (prélèvements nets des remboursements).

Les remboursements nets des prêts octroyés dans le cadre des nouveaux accords d'emprunts (NAE) s'élèvent à 46 millions de droits de tirage spéciaux (DTS). Les autres variations proviennent essentiellement de l'effet change du DTS.

À fin 2020, les prêts au PRGT (*Poverty Reduction and Growth Trust*) octroyés par la Banque s'élèvent à 1 322 millions de DTS (soit 1 559 millions d'euros), en hausse de 359 millions de DTS sur un an.

Relations avec le FMI

Postes A3 de l'actif et P6 du passif

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| ACTIF | | |
| Créances sur le FMI | | |
| Position dans la tranche de réserve | 5606 | 3996 |
| Prêts dans le cadre du NAE | 522 | 602 |
| DTS en compte | 9455 | 10266 |
| Prêts dans le cadre du PRGT | 1559 | 1189 |
| Créances rattachées | 3 | 20 |
| TOTAL | 17144 | 16073 |
| PASSIF | | |
| Contrepartie des allocations de DTS | 11944 | 12505 |
| Dettes rattachées | 2 | 16 |
| TOTAL | 11946 | 12521 |

4 Décision de la BCE du 6 décembre 2001 sur l'émission des billets en euros (ECB/2001/15), modifiée par la décision ECB/2010/29 du 13 décembre 2010.

5 Décision de la BCE du 3 novembre 2016 concernant la répartition du revenu monétaire des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro (BCE/2016/36).

6 À compter de l'année d'adoption de l'euro et pour une période de cinq ans, la position intra-Eurosystème résultant de l'allocation des billets en euros est ajustée en vue d'éviter, par rapport aux années antérieures, des modifications significatives dans les résultats des BCN. Ces ajustements sont effectués sur la base de la différence entre, d'une part, le montant moyen des billets en circulation de chaque BCN pendant une période de référence débutant 30 mois avant l'introduction de l'euro dans l'État concerné et, d'autre part, le montant des billets en circulation qui leur aurait été alloué pendant cette même

période sur la base de la clé de répartition des billets. Les montants de ces ajustements sont minorés chaque année jusqu'au premier jour de la sixième année qui suit l'adoption de l'euro; à cette date, le revenu des billets est réparti intégralement entre les BCN en proportion de leur part libérée du capital de la BCE.

7 SMP : programme pour les marchés de titres (*securities markets programme*); CBPP : programme d'achats d'obligations sécurisées (*covered bond purchase programme*); ABSPP : programme d'achat de titres adossés à des actifs (*asset-backed securities purchase*); PSPP : programme d'achats de titres du secteur public (*public sector purchase programme*); PEPP : programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*).

8 Décision de la BCE du 15 décembre 2014 (ECB/2014/57) concernant la distribution provisoire du revenu de la BCE.

Dans le cadre de la convention du 20 décembre 2010 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, les créances et les dettes sur le Fonds monétaire international (FMI) sont inscrits au bilan de la Banque de France.

À l'actif :

- la position dans la tranche de réserve est égale à la fraction du quota (quote-part de la France dans le capital du FMI) réglée en or et en devises augmentée de l'utilisation nette du quota en euros (ou diminuée si cette utilisation est négative). Depuis 2016, le quota de la France s'établit à 20,2 milliards de DTS;

- les droits de tirage spéciaux (DTS) acquis par les pays membres au FMI proportionnellement à leur quota; ils peuvent également être acquis dans le cadre des accords volontaires d'échanges avec les pays membres désignés par le FMI;
- les prêts consentis au FMI dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt (NAE) et au PRGT (*Poverty Reduction and Growth Trust*) constitué sous l'égide du FMI, à destination des pays à bas revenu, ou encore des prélèvements sur le quota.

Au passif sont enregistrées les allocations cumulées de DTS à la France par le FMI, au poste P6, qui a été mouvementé la dernière fois en 2009 pour atteindre un montant total de 10 milliards de DTS. Depuis cette date, la variation du poste résulte de l'évolution du cours de change du DTS par rapport à l'euro.

Note 4 : Concours aux établissements de crédit et dépôts reçus des établissements de crédit liés aux opérations de politique monétaire

Les postes A5 de l'actif et P2.2 du passif comprennent les opérations réalisées par la Banque de France avec les établissements de crédit dans le cadre de la politique monétaire de l'Eurosystème.

À l'actif, le poste A5 du bilan de la Banque de France comprend les concours octroyés aux établissements de crédit, soit 396 milliards d'euros. Sur ces opérations, les risques sont partagés dans le cadre de l'Eurosystème, selon la clé Eurosystème déterminée pour chaque BCN en rapportant sa clé au capital de la BCE à la totalité des clés des BCN de la zone euro (*cf. note 11*). La Banque de France supporte ainsi des risques sur 20,42 % des concours aux établissements de crédit octroyés par les BCN de l'Eurosystème, qui s'élevaient à 1 793 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Les concours aux établissements de crédit étant garantis par du collatéral, des pertes ne peuvent survenir en cas de défaut d'une contrepartie que lorsque les sommes issues de la cession du collatéral ne permettent pas de couvrir les concours accordés.

Les concours aux établissements de crédit recouvrent :

- les opérations principales de refinancement, que sont les opérations d'*open market* à court terme effectuées par l'Eurosystème. Elles jouent un rôle clé dans le pilotage des taux d'intérêt, dans la gestion de la liquidité bancaire

et pour signaler l'orientation de la politique monétaire. Elles sont octroyées dans le cadre d'appels d'offres hebdomadaires sous la forme de cessions temporaires d'actifs (prises en pension) d'une durée d'une semaine. Depuis octobre 2008, ces opérations sont effectuées à taux fixe ;

- des opérations de refinancement à plus long terme (*longer-term refinancing operations* ou LTRO, et *targeted longer-term refinancing operations* ou TLTRO) dont la maturité peut aller jusqu'à 48 mois. En 2016, le Conseil des gouverneurs de la BCE a dans ce cadre lancé des opérations de TLTRO ciblées (TLTRO II) d'une durée de 48 mois, avec une possibilité de remboursement anticipé après deux ans. En complément, le Conseil des gouverneurs a lancé en 2019 une nouvelle série de sept opérations trimestrielles (TLTRO III), à échéance de trois ans avec une possibilité de remboursement soit à l'issue des deux premières années, soit, à partir de septembre 2021, à l'issue d'une année. Le taux d'intérêt applicable à ces opérations de TLTRO III sera fonction de l'encours de crédits accordés à l'économie réelle par les établissements emprunteurs et pourra être aussi bas que le taux d'intérêt moyen de la facilité de dépôt en vigueur pendant toute la durée de l'opération. En 2020, dans le contexte de la crise liée à la Covid-19, le Conseil des gouverneurs a décidé que, sur une période comprise entre le 24 juin 2020 et le 23 juin 2022 – appelée période d'intérêt spécial –, le taux d'intérêt applicable pourra être de 50 points de base en deçà du taux d'intérêt moyen

de la facilité de dépôt en vigueur au cours de la même période, mais ne pourra en aucun cas être supérieur à - 1 %. Dès lors que le taux d'intérêt effectif de ces opérations TLTRO III ne sera connu qu'à leur échéance, et qu'une estimation fiable n'est pas possible avant cette date, les intérêts courus sont calculés sur la base du taux de la facilité de dépôt, sauf pour la période d'intérêt spécial au cours de laquelle le taux de la facilité de dépôt diminué de 50 points de base est pris en compte avec un plafond de - 1 %.

En outre, le 30 avril 2020, dans le contexte de la crise liée à la Covid-19, le Conseil des gouverneurs a mis en place une nouvelle série d'opérations de refinancement à plus long terme (*pandemic emergency longer-term refinancing operations* – PELTRO) qui arriveront à échéance au troisième trimestre 2021. Ces opérations sont conduites en vue de soutenir les conditions de la liquidité dans le système financier de la zone euro et de contribuer à

Concours et engagements en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire Poste A5 de l'actif et P2 du passif

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|---|----------------|----------------|
| CONCOURS | | |
| Opérations principales de refinancement | 5 | 200 |
| Opérations de refinancement à plus long terme | 397 777 | 96 031 |
| Opérations de réglage fin (a) | 0 | 0 |
| Opérations structurelles | 0 | 0 |
| Facilités de prêt marginal (b) | 0 | 0 |
| Appels de marge versés | 0 | 0 |
| Créances rattachées | - 2 068 | - 957 |
| TOTAL | 395 714 | 95 274 |
| ENGAGEMENTS | | |
| Comptes courants | 725 787 | 411 101 |
| Autres engagements | 212 085 | 107 210 |
| Facilités de dépôt | 212 085 | 107 210 |
| Reprises de liquidité en blanc (a) | 0 | 0 |
| Mises en pension | 0 | 0 |
| Appels de marge reçus | 0 | 0 |
| Dettes rattachées | - 72 | - 20 |
| TOTAL | 937 800 | 518 291 |

(a) Les opérations de réglage fin/reprises de liquidité en blanc sont effectuées de manière ponctuelle en vue de gérer la liquidité sur le marché et assurer le pilotage des taux d'intérêt. Les opérations de réglage fin prennent la forme de cessions temporaires, d'opérations fermes de swaps de change ou de reprises de liquidité en blanc. Ces opérations sont en général exécutées par voie d'appels d'offres rapides ou de procédures bilatérales.

(b) Les facilités de prêts marginales sont des prêts à 24 heures consentis sous la forme de cessions temporaires d'actifs à des contreparties de la Banque de France et à l'initiative de ces dernières. Ces prêts sont rémunérés à un taux fixé par l'Eurosystème.

préserver le bon fonctionnement des marchés monétaires, en fournissant un filet de sécurité effectif ; ces opérations font suite aux opérations hebdomadaires exceptionnelles LTRO conduites entre mars 2020 et juin 2020. Les PELTRO sont effectuées par des procédures d'appel d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servies. Le taux d'intérêt est inférieur de 25 points de base au taux moyen des opérations principales de refinancement en vigueur sur la durée de vie de chaque opération.

Le poste P2 du passif de la Banque de France enregistre les dépôts des établissements de crédit dans le cadre de la politique monétaire. Il recouvre :

- les comptes courants ouverts sur les livres de la Banque de France par des établissements de crédit, dans le poste P2.1. Les sommes laissées en comptes courants comprennent les réserves obligatoires (1 % de l'assiette⁹ depuis janvier 2012) et des sommes laissées en excédent des réserves obligatoires. Les réserves obligatoires sont rémunérées sur la base de la moyenne du taux d'intérêt des opérations principales de refinancement sur la période de constitution. Les dépôts excédant le montant des réserves obligatoires sont rémunérés au taux de la facilité de dépôt qui est actuellement négatif. Depuis le 30 octobre 2019, le Conseil des gouverneurs a mis en place un système de rémunération des réserves excédentaires à deux paliers, dans lequel une partie de l'excédent de liquidité des établissements de crédit (c'est-à-dire les dépôts excédant les réserves obligatoires) n'est pas soumise à la rémunération négative correspondant à l'application du taux de la facilité de dépôt. Pour chaque établissement, le volume de cet excédent de liquidité non soumis au taux négatif est déterminé comme un multiple de six fois ses réserves obligatoires¹⁰, cet excédent étant rémunéré à 0 %. La partie de l'excédent de liquidité ne bénéficiant pas de l'exemption du taux négatif continue d'être rémunérée à 0 %, ou au taux de la facilité de dépôt si ce dernier est plus faible ;

⁹ Sont incluses dans l'assiette des réserves les exigibilités correspondant à des « dépôts », « titres de créance » et « instruments du marché monétaire » (libellés en euros ou en devises, à l'égard de résidents ou non-résidents) telles que définies dans le cadre du dispositif de la BCE relatif à la collecte des statistiques monétaires et bancaires. Les exigibilités interbancaires entre établissements eux-mêmes assujettis au système

de réserves obligatoires et les exigibilités vis-à-vis des autres banques nationales participantes et de la BCE sont exclues de l'assiette des réserves. <https://www.banque-france.fr/politique-monetaire/>

¹⁰ Le coefficient multiplicateur peut faire l'objet de modifications par le Conseil des gouverneurs en fonction de l'évolution du niveau des excédents de liquidité.

- les facilités de dépôt (poste P2.2), qui permettent à des contreparties de la Banque de France d'effectuer un dépôt à 24 heures, rémunéré au taux fixé par le Conseil des gouverneurs, soit – 0,50 % depuis le 18 septembre 2019.

Note 5 : A4 Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro et A6 Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro

Ces postes comprennent notamment des placements en euros adossés à des dépôts en euros enregistrés dans le poste P4 du passif (cf. note 14). La ventilation de ces concours hors politique monétaire entre les postes A4 et A6 est fonction de la zone de résidence des contreparties, dans ou en dehors de la zone euro.

Créances en euros sur des non-résidents et résidents de la zone euro

Postes A4 et A6 de l'actif

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|--|--------------|--------------|
| Titres conservés jusqu'à l'échéance | 796 | 904 |
| Autres créances | 41 | 50 |
| Créances rattachées | 16 | 19 |
| Total des créances en euros sur des non-résidents de la zone euro | 853 | 973 |
| Titres reçus en pension | 13165 | 8576 |
| Autres dont prêts | 4872 | 4711 |
| Créances rattachées | 1 | 0 |
| Total des autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro | 18038 | 13287 |

Note 6 : Titres en euros émis par des résidents de la zone euro

A7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire

Ce poste comprend les titres acquis par la Banque de France dans le cadre des programmes d'achats de titres lancés à partir de 2009 par l'Eurosystème en complément des mesures conventionnelles de politique monétaire. Il s'agit des obligations achetées pour les trois programmes d'achats d'obligations sécurisées (CBPP)¹¹, pour le programme pour les marchés de titres (SMP)¹², pour celui d'achat de titres du secteur public (PSPP)¹³ et pour le programme d'achats de titres du secteur privé (CSPP)¹⁴. Depuis mars 2020, ce poste comprend également les titres achetés dans le cadre du programme d'achats d'urgence mis en place pour faire face à la pandémie (PEPP)¹⁵. Le programme d'achats de titres adossés à des actifs (ABSPP)¹⁶ est quant à lui porté par la BCE.

Au titre de l'exercice 2020, l'Eurosystème avait initialement prévu de poursuivre ses achats nets de titres dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP), au rythme mensuel moyen de 20 milliards d'euros. Néanmoins, en raison de la crise sanitaire, une enveloppe temporaire de 120 milliards d'euros consacrée à des achats nets d'actifs supplémentaires a été mise en place jusqu'à la fin de l'année 2020 par le Conseil des gouverneurs de la BCE, ce dernier prévoyant d'avoir recours aux achats nets d'actifs aussi longtemps que nécessaire pour renforcer les effets accommodants de ses taux directeurs et d'y mettre fin peu avant que ces taux

| Programme | Début de programme | Fin de programme | Partage en risque entre BCN de l'Eurosystème | | Éligibilité des titres |
|---|--------------------|------------------|---|--|--|
| Programmes terminés | | | | | |
| CBPP1 | Juin 2009 | Juin 2010 | Pas de partage | | Obligations sécurisées sur des résidents de la zone euro |
| CBPP2 | Octobre 2011 | Octobre 2012 | Pas de partage | | Obligations sécurisées sur des résidents de la zone euro |
| SMP | Mai 2010 | Septembre 2012 | Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE | | Titres du secteur privé ou public émis en zone euro |
| Programme d'achats d'actifs (APP) | | | | | |
| ABSPP | Octobre 2014 | En cours | Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE Achats portés par la BCE | | Achats de titres adossés à des actifs |
| CBPP3 | Octobre 2014 | En cours | Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE | | Obligations sécurisées sur des résidents de la zone euro |
| PSPP | Janvier 2015 | En cours | Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE, sur les titres des émetteurs supranationaux Pas de partage du risque sur les titres d'État acquis par les BCN | | Obligations du secteur public de la zone euro |
| CSPP | Janvier 2016 | En cours | Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE | | Obligations d'entreprise de la zone euro |
| Programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP) | | | | | |
| PEPP | Mars 2020 | En cours | Suit les règles des actifs APP | | Tous actifs éligibles à APP |

Titres détenus dans le cadre de la politique monétaire

Poste A7.1 de l'actif

(en millions d'euros)

| | 2020 | | 2019 | | Variation | |
|-------------------------------------|-------------|----------------|-------------|----------------|-------------|----------------|
| | Coût amorti | Prix de marché | Coût amorti | Prix de marché | Coût amorti | Prix de marché |
| Programmes terminés | | | | | | |
| SMP | 6 284 | 6 514 | 10 654 | 11 379 | - 4 370 | - 4 865 |
| CBPP1 | 0 | 0 | 442 | 446 | - 442 | - 446 |
| CBPP2 | 984 | 1 025 | 1 018 | 1 097 | - 34 | - 72 |
| Programme d'achats d'actifs (APP) | | | | | | |
| CBPP3 | 57 921 | 60 326 | 51 421 | 52 973 | 6 500 | 7 353 |
| PSPP | 480 893 | 513 222 | 418 202 | 437 149 | 62 690 | 76 073 |
| CSPP | 77 956 | 82 242 | 55 565 | 57 828 | 22 391 | 24 413 |
| Total APP | 616 770 | 655 790 | 525 189 | 547 950 | 91 581 | 107 839 |
| Programme d'achats d'urgence (PEPP) | | | | | | |
| PEPP-PSPP | 120 674 | 122 765 | 0 | 0 | 120 674 | 122 765 |
| PEPP-CSPP | 18 430 | 18 681 | 0 | 0 | 18 430 | 18 681 |
| PEPP-CBPP | 1 046 | 1 075 | 0 | 0 | 1 046 | 1 075 |
| Total PEPP | 140 150 | 142 521 | 0 | 0 | 140 150 | 142 521 |
| Créances rattachées | 5 105 | | 4 289 | | 816 | |
| TOTAL | 769 294 | | 541 592 | | 227 702 | |

commencent à être relevés. Le Conseil des gouverneurs entend en outre poursuivre les réinvestissements pendant une période prolongée après la date à laquelle il commencera à relever les taux directeurs et, en tout état de cause, aussi longtemps que nécessaire pour maintenir des conditions de liquidité favorables et un degré élevé de soutien monétaire.

Par ailleurs, l'Eurosystème a lancé en mars 2020 un nouveau programme d'achats de titres (*pandemic emergency purchase programme* – PEPP), dont l'enveloppe initiale a été fixée à 750 milliards d'euros, afin de faire face aux risques graves que la pandémie de Covid-19 fait peser sur les mécanismes de transmission de la politique monétaire et sur les perspectives économiques de la zone euro. Ce programme, dont les achats étaient initialement prévus jusqu'à fin 2020, porte sur l'ensemble des catégories d'actifs éligibles au programme d'achats d'actifs déjà existant (APP). En juin 2020, le Conseil des gouverneurs a décidé d'augmenter l'enveloppe de ce programme d'urgence de 600 milliards d'euros, puis de 500 milliards d'euros supplémentaires en décembre 2020 ; à fin 2020, le programme PEPP atteint un montant total de 1 850 milliards d'euros. L'horizon de ces achats a également été étendu au moins jusqu'à fin mars 2022 et en tout état de cause jusqu'à ce que le Conseil des gouverneurs considère que la crise du coronavirus est arrivée à son terme. Par ailleurs, le Conseil des gouverneurs a l'intention de procéder au réinvestissement des sommes perçues en remboursement

des titres arrivant à échéance dans le cadre du PEPP au moins jusqu'à la fin de 2023.

Le coût amorti des titres détenus par la Banque de France dans le cadre de la politique monétaire et leur valeur de marché¹⁷ (qui n'est pas enregistrée au bilan ni au compte de résultat et est fournie à titre d'information uniquement) sont présentés ci-dessus.

Ces titres font l'objet de tests de dépréciation menés à l'échelle de l'Eurosystème sur la base des informations disponibles et d'une estimation des montants recouvrables à la date d'arrêt. Au vu de ces tests, aucune dépréciation des portefeuilles détenus par l'Eurosystème dans le cadre de la politique monétaire n'a lieu d'être enregistrée en comptabilité. La provision qui avait été constituée en 2018, et partiellement maintenue à fin 2019 concernant des titres détenus par une banque centrale de l'Eurosystème au sein

11 *Covered bond purchase programme* – Décisions de la BCE, n° 2009/16 du 2 juillet 2009 et n° 2020/8 du 3 février 2020.

12 *Securities markets programme* – Décision de la BCE, n° 2010/5, du 14 mai 2010.

13 *Public sector purchase programme* – Décision de la BCE, n° 2020/9 du 3 février 2020.

14 *Corporate sector purchase programme* – Décision de la BCE, n° 2016/16, du 1^{er} juin 2016.

15 *Pandemic emergency purchase programme* – Décision de la BCE, n° 2020/17 du 24 mars 2020.

16 *Asset-backed securities purchase programme* – Décision de la BCE, n° 2014/45, du 19 novembre 2014.

17 Les valeurs de marché sont indicatives et ont été calculées sur la base des cotations du marché.

du portefeuille CSPP, a été reprise à la suite de la cession des titres au cours de l'année 2020 (cf. note 20).

A7.2 Autres titres

Le poste A7.2 inclut les titres en euros émis par des résidents de la zone euro, autres que ceux qui sont détenus dans le cadre de la politique monétaire, autres que ceux qui sont détenus par la Caisse de réserve des employés de la Banque de France ou adossés aux fonds propres, ou aux dépôts de la clientèle qui sont enregistrés dans les postes A7.1, A11 et A12 (cf. notes 6, 9, 10 et 26).

Comme pour les portefeuilles de titres de politique monétaire, des tests de dépréciation sont réalisés sur les autres portefeuilles détenus par la Banque de France. Le résultat de ces tests n'a pas révélé de nécessité d'enregistrer de dépréciation.

Titres en euros émis par des résidents de la zone euro

Poste A7.2 de l'actif

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Titres conservés jusqu'à échéance (a) | 38 617 | 45 898 |
| Autres titres obligataires | 3 806 | 1 390 |
| Créances rattachées | 600 | 672 |
| TOTAL | 43 023 | 47 960 |

(a) En 2020, des cessions pour 473 millions d'euros de titres conservés jusqu'à l'échéance sont intervenues à la suite d'un dépassement des limites de détention fixées par la BCE.

Note 7 : Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés et autres créances sur l'Eurosystème

A8.2 Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés

En vertu de l'article 30.2 des statuts du SEBC, les BCN de la zone euro ont procédé au transfert d'avoirs de réserves de change à la BCE proportionnellement à leur quote-part dans le capital souscrit de la BCE. Le poste A8.2 correspond à la créance de la Banque de France sur la BCE résultant de ce transfert. Cette créance est rémunérée sur la base du taux marginal des opérations principales de refinancement, ajusté pour tenir compte de la non rémunération de la composante or des avoirs de réserve transférés.

À la suite, d'une part, de l'augmentation de la part des BCN de la zone euro dans le capital souscrit de la BCE, résultant du retrait de la Banque d'Angleterre du SEBC (cf. note 11), et, d'autre part, d'une décision du Conseil des gouverneurs de maintenir inchangé le montant total des avoirs de réserve de change déjà transférés par les BCN de la zone euro, la créance équivalente à ce transfert a été ajustée de manière

marginale à l'échelle de l'Eurosystème. Il en a résulté une augmentation de 7,4 millions d'euros de la créance de la Banque de France, réglée à la BCE début février 2020.

Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés

Poste A8.2 de l'actif

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|--|--------------|--------------|
| Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés | 8 240 | 8 233 |
| Créances rattachées | 0 | 0 |
| TOTAL | 8 240 | 8 233 |

A8.4 Autres créances sur l'Eurosystème

Le poste A8.4 correspond essentiellement à la créance nette de la Banque de France vis-à-vis de l'Eurosystème générée par les transferts réalisés par le système de paiement Target2 avec les autres BCN du SEBC.

Ce poste intègre également la créance liée à l'acompte sur dividende versé par la BCE. Au titre du résultat 2020, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé de distribuer un acompte sur dividende de 1 260,2 millions d'euros aux BCN de l'Eurosystème, soit 257 millions d'euros pour la Banque de France.

Autres créances sur l'Eurosystème

Poste A8.4 de l'actif

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Créances sur l'Eurosystème (Target2) | 58 296 | 28 458 |
| Acomptes sur dividendes BCE | 257 | 292 |
| Autres créances | 0 | 0 |
| TOTAL | 58 554 | 28 750 |

Note 8 : Avance à l'IEDOM

La mise en circulation des billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est assurée par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France.

Dans ce cadre, la Banque de France consent à l'IEDOM une avance non rémunérée pour un montant correspondant à une fraction de la circulation fiduciaire revenant à la France, calculée depuis le 1^{er} juillet 2007 selon les règles de répartition qui prévalent au sein de l'Eurosystème.

Note 9 : Autres actifs financiers en euros et en devises

Le poste A11 comprend notamment les titres et autres actifs adossés aux dépôts de la clientèle, enregistrés dans les postes P4 et P10, aux fonds propres et aux provisions.

Autres actifs financiers en euros et en devises**Poste A11 de l'actif**

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|--|---------------|---------------|
| Titres de dette conservés jusqu'à l'échéance (a) (b) | 70120 | 58276 |
| Autres titres | 7489 | 7488 |
| Autres opérations | 54650 | 51203 |
| Créances rattachées | -3 | -2 |
| TOTAL | 132256 | 116965 |

(a) En 2020 aucun de ces titres n'a été transféré vers un autre portefeuille et aucun de ces titres n'a été vendu avant l'échéance.

(b) Titres adossés à des dépôts de la clientèle : 68672 millions d'euros, dont 58381 millions d'euros de titres en devises.

Portefeuilles-titres**Extrait du poste A11 de l'actif**

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|--|--------------|--------------|
| Titres de dette conservés jusqu'à l'échéance | | |
| Titres en euros | 11740 | 6421 |
| Titres en devises | 58381 | 51855 |
| Créances rattachées | -17 | -16 |
| Valeur nette au bilan | 70104 | 58260 |
| Actions et parts de fonds d'investissement (a) | | |
| OPCVM | 6661 | 6676 |
| Autres titres à revenu variable | 373 | 325 |
| Valeur nette au bilan | 7034 | 7001 |

(a) Les titres réévalués sont présentés à leur valeur de marché au 31 décembre. Le prix de revient de ces titres à fin 2019 et fin 2020 s'établit à 5342 millions d'euros.

Valeurs immobilisées**Postes A8.1 et A13 de l'actif**

(en millions d'euros)

| | 31 décembre 2020 | Augmentation (a) | Diminution (a) | 31 décembre 2019 |
|---|------------------|------------------|----------------|------------------|
| Participation BCE (valeur au bilan) | 1652 | 18 | | 1634 |
| Titres de participation hors BCE (valeur brute) | 686 | | | 686 |
| <i>Immobilisations incorporelles (valeur brute)</i> | 835 | 183 | 98 | 749 |
| <i>Amortissements</i> | 540 | 73 | 6 | 472 |
| Valeur nette des immobilisations incorporelles | 295 | 110 | 92 | 277 |
| <i>Immobilisations corporelles (valeur brute)</i> | 2548 | 235 | 329 | 2642 |
| <i>Amortissements et provisions</i> | 1552 | 88 | 190 | 1654 |
| Valeur nette des immobilisations corporelles | 996 | 147 | 139 | 988 |
| Total des immobilisations corporelles et incorporelles (valeur nette au bilan) | 1291 | 257 | 231 | 1265 |

(a) Les augmentations et les diminutions concernent également les transferts dans d'autres postes d'immobilisations.

Note 10 : Divers

Le poste A12 « Divers » comprend l'ensemble des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve des employés (CRE) de la Banque de France, dont les titres de placement sont évalués à leur valeur de marché de fin d'exercice.

Divers**Poste A12 de l'actif**

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|---|--------------|--------------|
| Divers dont portefeuilles CRE | 12792 | 11700 |
| Comptes de régularisation | 290 | 667 |
| <i>Produits à recevoir</i> | 264 | 640 |
| <i>Charges constatées d'avance</i> | 29 | 26 |
| <i>Autres comptes de régularisation</i> | -3 | 1 |
| TOTAL | 13083 | 12367 |

Note 11 : Valeurs immobilisées et participation dans le capital de la BCE

Ni prêt ni avance n'ont été consentis par la Banque de France à ses filiales, excepté à l'IEDOM, qui bénéficie d'une avance de 6,8 milliards d'euros dans le cadre de son activité de mise en circulation des billets en euros pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer faisant partie de son périmètre d'intervention (cf. note 8). En outre, ni caution ni aval n'ont été donnés par la Banque de France à ces entités.

À la suite d'une révision des critères de significativité de ces filiales à l'échelle de la Banque de France, aucune d'entre elles n'est consolidée depuis l'exercice 2019.

Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2020

Postes A8.1 et A13.2 de l'actif

(en millions d'euros)

| Dénomination | Siège social | Poste du bilan | Capital | Part du capital détenu (%) | Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat (c) | Résultat | Valeur comptable au bilan (d) | Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice ou équivalent (e) | Dividendes encaissés en 2020 |
|--|-----------------------|----------------|---------|----------------------------|--|----------|-------------------------------|---|------------------------------|
| Banque centrale européenne (a) | Francfort (Allemagne) | A8.1 | 10825 | 20,42 | 35876 | 1643 | 1652 | 2017 | 483 |
| IEDOM | Paris | A13.2 | 33,5 | 100,00 | 123 | 2 | 149 | 50 | 3 |
| Banque des règlements internationaux (b) | Bâle (Suisse) | A13.2 | 880 | 8,96 | 25881 | 206 | 405 | 475 | 0 |
| Europafi | Vic-le-Comte | A13.2 | 133 | 99,00 | 18 | 6 | 132 | 81 | 2 |
| La Prévoyance immobilière | Paris | A13.2 | < 0,1 | 98,00 | nd | nd | ns | nd | 0 |
| Banque de France Gestion | Paris | A13.2 | 0,6 | 99,99 | 7 | 11 | ns | 29 | 8 |

ns : non significatif; nd : non disponible.

(a) La part du capital est la quote-part de la Banque de France dans l'ensemble des BCN qui participent à l'euro. C'est cette clé qui est utilisée pour la répartition des dividendes.

(b) Clôture du dernier exercice le 31 mars 2020, comptes établis en droits de tirage spéciaux (DTS), taux de conversion DTS/EUR au 31 mars 2020.

(c) Y compris les comptes de réévaluation et les provisions équivalentes à des réserves pour les entités IEDOM, Banque centrale européenne et Banque des règlements internationaux.

(d) Valeur comptable brute et nette des titres détenus, aucune provision n'étant constatée.

(e) Produit net d'intérêt pour les entités IEDOM, Banque centrale européenne et Banque des règlements internationaux. Production vendue pour l'entité Banque de France Gestion.

Participation dans la BCE

Conformément à l'article 28 des statuts du SEBC, les BCN du SEBC sont les seules détentrices du capital de la BCE. La clé de répartition dans le capital de la BCE est fixée dans des conditions définies par l'article 29 des statuts du SEBC, sur la base de la part des différents pays dans la population totale et dans le produit intérieur brut de l'Union européenne, ces deux données étant assorties d'une pondération identique. La BCE ajuste cette répartition tous les cinq ans (la dernière révision quinquennale a eu lieu le 1^{er} janvier 2019), et chaque fois que la composition du SEBC varie.

À la suite de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et du retrait consécutif de la Banque d'Angleterre du SEBC, la répartition du capital de la BCE – inchangé à 10 825 millions d'euros – entre les BCN restantes a été ajustée à compter du 1^{er} février 2020. Les impacts ont été les suivants :

- la part de la Banque d'Angleterre dans le capital souscrit de la BCE, qui s'élevait à 14,3 %, a été réallouée à la fois entre les BCN de la zone euro et les BCN hors zone euro.

En conséquence, la part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE s'établit depuis le 1^{er} février 2020 à 16,61 % ;

- l'année de la sortie du Royaume Uni de l'Union européenne, le capital libéré de la BCE est également resté inchangé à 7 659 millions d'euros en 2020 ; les BCN restantes ont donc couvert en 2020 le capital libéré de 58 millions d'euros de la Banque d'Angleterre. Par ailleurs, les BCN de la zone euro acquitteront intégralement l'augmentation de leur souscription au capital de la BCE découlant du retrait de la Banque d'Angleterre, en deux règlements annuels qui interviendront en 2021 et 2022¹⁸. En conséquence, la Banque de France a transféré à la BCE un montant de 11,1 millions d'euros en 2020, et transférera 124,6 millions en 2021 et 124,6 millions en 2022.

Ainsi, au cours de l'exercice 2020, la participation de la Banque de France dans la BCE a augmenté de 18 millions d'euros et s'établit à 1 652 millions. Le montant de la participation comprend :

Part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE

(en %)

| Jusqu'au 31 déc. 2003 | Du 1 ^{er} mai 2004 au 31 déc. 2006 | Du 1 ^{er} janv. 2007 au 31 déc. 2008 | Du 1 ^{er} janv. 2009 au 30 juin 2013 | Du 1 ^{er} juil. 2013 au 31 déc. 2013 | Du 1 ^{er} janv. 2014 au 31 déc. 2018 | Du 1 ^{er} janv. 2019 au 31 janv. 2020 | À compter du 1 ^{er} fév. 2020 |
|-----------------------|---|---|---|---|---|--|--|
| 16,8337 | 14,8712 | 14,3875 | 14,2212 | 14,1342 | 14,1792 | 14,2061 | 16,6108 |

- la part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE, dont 249 millions d'euros non libérés ;
- les montants nets versés par la Banque, en lien avec l'augmentation de sa part dans les fonds propres de la BCE¹⁹ à la suite de l'ensemble des ajustements de la clé de répartition du capital de cette dernière.

Participation dans l'IEDOM

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Banque de France détient 100 % du capital de l'IEDOM, qui est chargé de la mise en œuvre, pour le compte de la Banque de France, de ses missions de stratégie monétaire, de stabilité financière et de services à l'économie et à la société, sur les territoires de son périmètre d'intervention.

À ce titre, l'IEDOM est notamment responsable de la mise en circulation de la monnaie fiduciaire et des pièces de monnaie, de la cotation des entreprises en vue de la mobilisation des créances privées dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème, de la surveillance des systèmes et moyens de paiement, de la tenue du secrétariat des commissions de surendettement, de la gestion locale des fichiers interbancaires et de la conduite de missions d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés.

Participation dans Europafi

La Banque de France a filialisé son activité papetière en 2015 au sein de la société Europafi. Le capital d'Europafi est détenu à hauteur de 99 % par la Banque de France, 0,5 % par la Banque d'Italie, 0,25 % par la Banque nationale d'Autriche et 0,25 % par la Banque du Portugal.

Note 12 : Billets en circulation

Les billets en euros en circulation ont augmenté de 11 % entre 2019 et 2020.

Note 13 : Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro

Le poste P3 comprend les titres achetés dans le cadre de la politique monétaire et donnés en pension livrée.

Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro

Poste P3 du passif

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|---|--------------|--------------|
| Engagements en euros envers des résidents de la zone euro | 5 668 | 1 845 |
| Dettes rattachées | 0 | 0 |
| TOTAL | 5 668 | 1 845 |

Note 14 : Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro

Ce poste comprend les comptes créditeurs et dépôts à terme (hors Target2) en euros des banques centrales hors zone euro, des banques commerciales et de la clientèle non financière de pays non membres de l'Eurosystème. La contrepartie de ces ressources figure pour l'essentiel dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5) ou dans le poste A11 (cf. note 9) selon qu'elles sont placées dans la même devise ou qu'elles font l'objet de swaps de change (cf. note 26).

Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro

Poste P4 du passif

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|---|---------------|---------------|
| Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro | 48 202 | 46 599 |
| Dettes rattachées | 0 | 0 |
| TOTAL | 48 202 | 46 599 |

Note 15 : Engagements en euros envers l'Eurosystème

En 2020, les engagements en euros envers l'Eurosystème sont constitués de la charge à payer au titre du partage du revenu monétaire pour 842 millions d'euros.

Engagements en euros envers l'Eurosystème

Poste P7 du passif

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|---|------------|------------|
| Engagements en euros envers l'Eurosystème (Target2) | 0 | 0 |
| Charges à payer au titre du partage du revenu monétaire | 842 | 754 |
| Dettes rattachées | 0 | 0 |
| TOTAL | 842 | 754 |

Note 16 : Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro

Le poste P8.1 est constitué :

- du compte du Trésor public qui est rémunéré sur la base du taux Eonia jusqu'à un montant plafond²⁰ puis, au-delà de ce montant, sur la base du taux de la facilité de dépôt, négatif depuis le 13 juin 2014. Les intérêts sont crédités (ou débités) au compte du Trésor public le dernier jour ouvré du mois ;

18 Cela entraîne une augmentation du capital libéré de la BCE de 7 659 millions d'euros en 2020 à 8 270 millions en 2021 et à 8 880 millions en 2022.

19 Les fonds propres de la BCE comprennent le total des réserves, comptes de réévaluation et provisions équivalentes à des réserves, minoré des

pertes relatives aux exercices précédents.

Dans le cas d'un ajustement de la clé en capital survenant pendant l'exercice, les fonds propres comprennent également le résultat (profit ou perte) à la date de l'ajustement.

20 Le plafond appliqué sur l'ensemble de l'exercice 2020 a été de 819,8 millions d'euros.

- du compte d'autres organismes assimilés à l'État, ainsi que des dépôts de certains organismes internationaux.

Le poste P8.2 « Autres engagements » comprend les comptes courants en euros de la clientèle institutionnelle résidente autre que l'État et les organismes assimilés, ceux des particuliers, ainsi que le compte courant de l'IEDOM.

Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro Poste P8 du passif

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|--|----------------|---------------|
| P8.1 Engagements vis-à-vis de l'État et d'organismes assimilés | 136 139 | 32 390 |
| P8.2 Autres engagements | 42 383 | 33 370 |
| Dettes rattachées | 0 | 0 |
| TOTAL | 178 522 | 65 760 |

Les dépôts réalisés par certains organismes internationaux auprès de la Banque de France figuraient dans les comptes annuels 2019 dans le poste P8.2 « Autres engagements ». Eurostat ayant modifié avec effet au 1^{er} juillet 2020 la classification statistique de ces organismes, de « Autres intermédiaires financiers » à « Administrations publiques », les dépôts desdits organismes figurent au 31 décembre 2020 dans le poste P8.1 « Engagements vis à vis de l'État et d'organismes assimilés ».

Tableau de passage suite à la reclassification statistique de certains organismes internationaux

(en millions d'euros)

| | Montants publiés en 2019 | Ajustement suite à la reclassification statistique | Montants 2019 ajustés |
|--|--------------------------|--|-----------------------|
| P8.1 Engagements vis-à-vis de l'État et d'organismes assimilés | 32 390 | + 16 009 | 48 399 |
| P8.2 Autres engagements | 33 370 | - 16 009 | 17 361 |
| TOTAL | 65 760 | - | 65 760 |

Note 17 : Comptes de recouvrement

Figurent dans le poste P9 du bilan, intitulé « Comptes de recouvrement », les valeurs en cours de recouvrement (chèques pour l'essentiel) qui ont été débitées ou créditées sur le compte du client mais qui n'ont pas encore donné lieu à crédit ou débit sur le compte d'un établissement de crédit, et réciproquement.

Note 18 : Opérations bancaires

Ce poste comprend, pour l'essentiel, des dépôts à vue et à terme, libellés en devises étrangères, constitués par des organismes publics français ou étrangers, ou des banques

centrales étrangères. La gestion de ces opérations en devises est totalement distincte de celle des réserves de change. La contrepartie de ces ressources, qui peuvent faire l'objet de *swaps* de change, figure soit dans le poste A11 (cf. note 9), soit dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5), selon qu'elles sont placées en devises ou en euros.

Pour mémoire, les dépôts en euros de la clientèle institutionnelle (hors institutions financières et monétaires) et des particuliers sont enregistrés dans le poste P8.2.

Opérations bancaires

Poste P10 du passif

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|---|----------------|---------------|
| Dépôts à vue de la clientèle | 902 | 2 546 |
| Autres opérations bancaires dont dépôts à terme | 124 023 | 96 084 |
| Dettes rattachées | 99 | 434 |
| TOTAL | 125 024 | 99 064 |

Note 19 : Divers

Ce poste comprend principalement :

- le capital de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (cf. note 28) ;
- les créiteurs divers et l'incidence de la réévaluation des positions de change hors bilan dans le cadre des opérations avec la clientèle.

Divers

Poste P11 du passif

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Capital de la CRE | 7 255 | 6 891 |
| Charges à payer | 274 | 299 |
| Autres comptes de régularisation | 0 | 0 |
| Divers | 1 400 | 844 |
| TOTAL | 8 929 | 8 034 |

Note 20 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement des provisions à caractère social :

- des provisions pour restructuration constituées dans le cadre des plans « caisses » et « fabrication des billets », ainsi que du « plan d'adaptation de l'implantation territoriale de la Banque de France », du « plan d'arrêt des opérations avec la clientèle particulière » et du plan relatif à la modernisation des services fiduciaires. Elles correspondent au provisionnement intégral des

bonifications d'annuités accordées dans le cadre des mécanismes de départ anticipé à la retraite ;

- des provisions pour « repyramidage » relatives à la mise en œuvre d'un dispositif d'incitation à des départs anticipés pour des agents en fin de carrière ;
- des provisions pour indemnités de départ en retraite ;
- une provision « complémentaire santé », qui couvre l'engagement de la Banque à financer une fraction des cotisations complémentaire santé des retraités ;
- des provisions pour divers passifs sociaux vis-à-vis des actifs (allocations décès, médailles du travail, congés fin de carrière, congés de longue maladie, rentes accidents du travail) ;
- des provisions pour couvrir divers engagements sociaux accordés aux agents retraités (allocations décès, etc.) ;
- des provisions diverses, notamment pour gros entretien immobilier (ravalement, remises aux normes, etc.).

Pour les provisions sociales faisant l'objet d'une actualisation, les paramètres retenus sont les suivants, identiques à ceux qui ont été appliqués en 2019 : taux d'actualisation de 2,25 % et hypothèse de revalorisation des salaires et des pensions basées sur l'inflation de long terme de 1,75 %.

La diminution de la provision « complémentaire santé » résulte d'un nouvel accord d'entreprise, qui entrera en vigueur en 2022.

À l'échelle de l'Eurosystème, une provision relative aux opérations de politique monétaire destinée à couvrir les risques de pertes sur les portefeuilles CSPP (*corporate sector*

purchase programme) avait été constituée en 2018 par l'ensemble des BCN dans le cadre des tests de dépréciation. Cette provision avait ensuite été ajustée en 2019 afin de s'établir à 89 millions d'euros, dont 18 millions d'euros étaient constatés dans les comptes de la Banque de France. Au cours de l'exercice 2020, un montant de 64 millions d'euros a été utilisé pour couvrir la perte constatée à l'issue de la vente des titres dépréciés par la banque centrale de l'Eurosystème qui les détenait. La provision a été utilisée à due concurrence pour couvrir cette perte ; pour la Banque de France cette utilisation s'est élevée à 13 millions d'euros.

Le montant non utilisé de la provision après couverture de la perte réalisée (soit 26 millions d'euros à l'échelle de l'Eurosystème) a fait l'objet d'une reprise de provision constatée dans les comptes des banques centrales de l'Eurosystème au prorata de leurs parts dans le capital souscrit de la BCE en vigueur en 2018 (l'année de la dépréciation initiale). Pour la Banque de France, ce montant s'établit à 5 millions d'euros.

Note 21 : Comptes de réévaluation

Les avoirs et engagements en or et en devises sont réévalués aux cours de référence relevés par la BCE le 31 décembre 2020.

Les cours de réévaluation du 31 décembre 2020 de l'or et des principales devises détenues sont les suivants :

- 49 637 euros le kilogramme d'or fin (contre 43 535 euros le kilogramme fin 2019) ;
- un euro pour 1,2271 dollar américain (contre 1,1234 fin 2019) ;
- un euro pour 0,8485 DTS (contre 0,8104 fin 2019) ;

Provisions pour risques et charges

Poste P12 du passif

(en millions d'euros)

| | 2020 | Augmentation | Diminution | 2019 |
|--|------------|--------------|------------|------------|
| Provisions pour restructuration et repyramidage | 134 | 0 | 6 | 140 |
| Provisions pour indemnités de départ en retraite | 137 | 4 | 12 | 145 |
| Provision « complémentaire santé » | 168 | 0 | 184 | 352 |
| Autres provisions diverses vis-à-vis des actifs | 93 | 13 | 17 | 97 |
| Autres provisions diverses vis-à-vis des retraités | 161 | 1 | 6 | 166 |
| Provision relative aux opérations de politique monétaire | 0 | 0 | 18 | 18 |
| Autres | 25 | 13 | 16 | 29 |
| TOTAL | 719 | 31 | 259 | 947 |

- un euro pour 1,5896 dollar australien (contre 1,5995 fin 2019);
- un euro pour 1,5633 dollar canadien (contre 1,4598 fin 2019).

La progression du poste P13 est essentiellement liée à la hausse significative du cours de l'or et aux plus-values latentes sur titres à revenus variables.

Comptes de réévaluation

Poste P13 du passif

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|--|----------------|---------------|
| Comptes de réévaluation or | 101 549 | 86 686 |
| Comptes de réévaluation devises | 2 919 | 7 284 |
| Comptes de réévaluation titres et instruments financiers à terme | 4 386 | 4 014 |
| TOTAL | 108 855 | 97 984 |

Note 22 : Fonds pour risques généraux

Le fonds pour risques généraux a été doté de 1 150 millions d'euros au titre de l'exercice 2020 sur la base de l'analyse des risques potentiels liés aux expositions à la date d'arrêté.

Note 23 : Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises

Cf. note 30 et les commentaires sur la RRRODE dans la partie consacrée aux méthodes d'évaluation.

Note 24 : Capital, réserves et report à nouveau

Capital, réserves et report à nouveau

Poste P17 du passif

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|---|---------------|---------------|
| Capital | 1 000 | 1 000 |
| Réserves | 10 058 | 10 332 |
| Réserve réglementaire (a) | 1 467 | 1 274 |
| Plus-values à long terme | 100 | 100 |
| Réserve spéciale pour les retraites (cf. note 28) | 5 237 | 5 709 |
| Autres réserves (b) | 3 253 | 3 249 |
| Report à nouveau | 0 | 0 |
| TOTAL | 11 058 | 11 332 |

(a) Conformément à l'article R. 144-4 du Code monétaire et financier, un prélèvement de 5 % sur le résultat net est affecté à une réserve spécifique qui cesse d'être dotée lorsqu'elle atteint un montant égal au double du capital.

(b) Les autres réserves comprennent notamment la réserve pour investissement et le fonds d'assurance contre les sinistres. Conformément à l'article R. 144-2, la Banque de France doit financer ses investissements sur des réserves préalablement constituées. En outre, la Banque de France est son propre assureur en matière de risque responsabilité civile, de sinistres affectant des immeubles lui appartenant, et pour les dégâts causés à ces biens par un tiers.

Le hors-bilan

Note 25 : Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt et les engagements sur titres

Montant notionnel des instruments financiers à terme

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|--|------|--------|
| Opérations fermes sur marchés organisés | | |
| Contrats de taux d'intérêt libellés en devises | | |
| Achats | 114 | 17 174 |
| Ventes | 62 | 18 491 |
| Contrats de taux d'intérêt libellés en euros | | |
| Achats | 97 | 198 |
| Ventes | 382 | 1 176 |
| Opérations de gré à gré | | |
| Swaps de taux d'intérêt libellés en devises | | |
| | 158 | 172 |
| Swaps de taux d'intérêt libellés en euros | | |
| | 0 | 0 |

En outre la Banque de France est engagée à fin 2020 à hauteur de 95 millions d'euros au titre de la souscription de parts de fonds d'investissement dans le cadre du placement de ses fonds propres.

Note 26 : Les opérations à terme en devises

Dans le cadre d'opérations avec la clientèle portant sur des opérations à terme en devises, la Banque de France reçoit des dépôts en euros de non-résidents de la zone euro (en particulier des banques centrales étrangères et des organismes internationaux); ces dépôts sont enregistrés dans le poste P4. La Banque reçoit également des dépôts en devises, essentiellement d'institutions non résidentes, qui sont enregistrés dans le poste P10.

Le placement de ces dépôts, libellés en euros ou en devises, est réalisé soit dans la même devise, soit dans une autre devise (les placements en euros sont inclus dans les postes A4 ou A6 selon la zone de résidence de la contrepartie, les placements en devises sont inclus dans le poste A11); le cas échéant, le risque de change est neutralisé par des *swaps* de change de montant et de durée équivalente aux dépôts reçus. Les dépôts et les placements en devises ainsi que les opérations de change au comptant et à terme concernées relèvent d'une activité distincte et indépendante de celle relative à la gestion des réserves de change. Ces opérations sont donc comptabilisées dans des comptes spécifiques et différents de ceux utilisés pour la gestion des réserves de change et elles sont valorisées selon les normes comptables édictées par l'ANC (cf. supra *les méthodes d'évaluation relatives aux « Résultats de change sur les positions ne relevant pas des réserves en or et en devises »*).

Les montants des devises à recevoir et à livrer résultant des opérations réalisées avec la clientèle sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Devises à recevoir/à livrer dans le cadre d'opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|--|---------|--------|
| Euros à recevoir contre devises à livrer | | |
| Euros à recevoir | 20 663 | 23 327 |
| Devises à livrer | 20 242 | 23 235 |
| Devises à recevoir contre euros à livrer | | |
| Devises à recevoir | 30 585 | 17 440 |
| Euros à livrer | 31 182 | 17 408 |
| Devises à recevoir contre devises à livrer | 108 632 | 96 172 |
| Devises à livrer contre devises à recevoir | 109 118 | 95 803 |

Les montants de devises à recevoir et à livrer résultant des opérations de gestion des réserves de change s'élèvent chacun à 6,6 milliards d'euros.

Note 27 : Les engagements au hors-bilan donnés ou reçus au titre des opérations avec le FMI

Les engagements donnés par la Banque de France

L'engagement au titre du quota est de 20,2 milliards de DTS. La position dans la tranche de réserve s'élève à 4,8 milliards de DTS à fin décembre 2020 et des tirages complémentaires peuvent intervenir à hauteur de 15,4 milliards de DTS.

La ligne de financement accordée au FMI dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt (NAE) est de 9,5 milliards de DTS, dont 0,4 milliard tiré au 31 décembre 2020. Des tirages complémentaires peuvent atteindre 9,1 milliards de DTS.

Un accord de prêt bilatéral a été signé en octobre 2012 entre la France et le FMI et reconduit depuis. Par cet accord, la France s'engage à un financement additionnel de 31,4 milliards d'euros. Cette ligne de prêt n'a pas été activée.

Par ailleurs, la Banque accorde des prêts au PRGT (*Poverty Reduction and Growth Trust*) au titre de la « facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance » et de la « facilité de protection contre les chocs exogènes » (FRPC-FCE) du FMI. Le premier accord de prêt portant sur 1,3 milliards de DTS a pris fin au 31 décembre 2018. En février 2018, puis en juillet 2020, deux nouveaux accords de prêt ont été mis en place pour un total de 4 milliards de DTS. À fin décembre 2020, les tirages complémentaires pouvant être réalisés s'élèvent à 3,4 milliards de DTS.

Les engagements reçus par la Banque

Dans les lois de finances rectificatives pour 2009, 2018 et 2020, l'État a accordé sa garantie aux prêts consentis par la Banque de France au PRGT.

Note 28 : Les engagements de retraite

Les agents titulaires de la Banque de France bénéficient d'un régime de retraite régi par le décret 2007-262 du 27 février 2007 entré en vigueur le 1^{er} avril 2007, puis modifié par les décrets 2008-1514, 2012-701, 2012-847 et 2014-1702 aligné sur celui de la fonction publique.

La Caisse de réserve des employés

La Banque de France tient une caisse de retraite dénommée « Caisse de réserve des employés de la Banque de France » (CRE), qui assure le service des pensions de retraite des agents titulaires. La CRE ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte de celle de la Banque. Elle constitue, comme le Conseil d'État l'a indiqué dans ses arrêts du 5 novembre 1965 et du 28 avril 1975, « un mode de gestion par la Banque elle-même d'un patrimoine voué à une affectation spéciale et dont l'individualisation financière n'a été reconnue qu'au seul effet de faire apparaître dans un compte spécial les résultats de cette gestion ».

C'est pourquoi la CRE bénéficie d'une individualisation comptable. Toutefois, ses actifs et ses passifs, ses charges et ses produits font partie intégrante des comptes de la Banque.

Le bilan de la CRE comprend, à l'actif, des titres enregistrés dans le poste A12 du bilan de la Banque de France. Ils sont comptabilisés conformément aux règles décrites dans le paragraphe consacré aux méthodes d'évaluation des portefeuilles-titres.

Dans le poste P11 « Divers » du passif figure le capital de la CRE. Les plus et moins-values réalisées, les moins-values latentes et les cotisations versées, enregistrées dans le compte de résultat, font l'objet d'une dotation/prélèvement symétrique au capital de la Caisse de réserve. Au passif – dans le poste P13 – figurent également les écarts de réévaluation pour les titres de la CRE qui font l'objet d'une réévaluation. La réserve spéciale pour les retraites (*cf. infra*) figure dans le poste P17 « Capital, réserves et report à nouveau ».

Les charges de retraite non financées par prélèvement sur la réserve spéciale pour les retraites ou sur le capital de la CRE (*cf. infra*) sont enregistrées dans le poste 2.2 du compte de résultat « Pensions de retraite et charges assimilées ». Les produits des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve

sont enregistrés dans le poste 1.6 « Net des autres produits et charges » du compte de résultat.

Les différentes sources de financement des retraites

Les pensions servies aux retraités sont financées de la manière suivante :

- par les revenus d'intérêt et les dividendes issus des portefeuilles-titres de la CRE ;
- par le prélèvement sur la réserve spéciale instituée en 2007 par le Conseil général de la Banque de France, afin d'assurer le financement progressif des engagements de retraite non couverts ²¹ ;
- par l'utilisation du capital de la CRE ;
- par une subvention d'équilibre versée par la Banque de France.

L'arrêté n° A-2017-10 du Conseil général du 20 décembre 2017 relatif à la gestion financière de la CRE prévoit dans ses articles 3 et 4 que l'utilisation de la réserve spéciale et du capital de la CRE pour assurer le financement des pensions à verser sur une année est décidée par le Conseil général lors du vote du budget de la Banque de France. En outre, en application de l'article 4 de l'annexe au décret n° 2007-262 du 27 février 2007, le capital de la CRE peut faire l'objet d'un prélèvement pour assurer le service des pensions seulement si les engagements de retraite sont intégralement couverts et seulement si la réserve spéciale a préalablement été apurée.

Jusqu'à l'exercice 2019 inclus, la part des pensions non couvertes par les revenus des portefeuilles-titres était

intégralement financée par une subvention versée par la Banque de France. En revanche, à fin 2019, dès lors que les engagements de retraite étaient intégralement couverts par les portefeuilles-titres de la CRE, les pensions réglementaires versées en 2020 ont été financées par les revenus des portefeuilles-titres ainsi que par prélèvement sur la réserve spéciale à hauteur de 471 millions d'euros ; les autres prestations payées par la CRE ²² ont quant à elles été couvertes par une subvention versée par la Banque de France.

Par ailleurs, les engagements au titre des bonifications d'annuités accordées dans le cadre des plans sociaux (cf. note 20) sont intégralement provisionnés.

Hypothèses actuarielles

Le montant des engagements de retraite a été calculé conformément aux standards actuariels (selon la méthode des unités de crédit projetées) intégrant l'ensemble des agents actifs, des retraités et des ayants droit. Le montant des engagements sur les agents actifs a été déterminé à l'aide d'une méthode prospective comportant des hypothèses d'évolution des carrières et des salaires.

Pour le calcul des engagements au 31 décembre 2020, les tables de mortalité réglementaires applicables aux contrats d'assurance sur la vie TGH-TGF 2005 ont été utilisées.

Les calculs d'engagement et les hypothèses sous-jacentes sont validés et contrôlés par l'actuaire de la Banque de France. Le taux d'actualisation utilisé en 2020 est de 2,25 %, identique à celui qui a été utilisé en 2019. Les hypothèses de revalorisation des salaires et des pensions basées sur l'inflation de long terme se montent à 1,75 % brut à compter de 2023 (cf. note 20).

Les engagements de retraite et leur financement

(en millions d'euros)

| | Engagements | | | Financements | |
|---|-------------|-------|--|--------------|-------|
| | 2020 | 2019 | | 2020 | 2019 |
| Engagements de retraite | 14229 | 14443 | Financements | 12502 | 12599 |
| | | | <i>dont Caisse de réserve des employés</i> | 7265 | 6890 |
| | | | <i>dont réserve spéciale</i> | 5237 | 5709 |
| <i>dont actifs</i> | 4569 | 4852 | | | |
| <i>dont pensionnés</i> | 9660 | 9591 | | | |
| Engagements au titre des bonifications accordées lors des plans sociaux | 134 | 140 | Provision | 134 | 140 |
| | | | Écart de réévaluation | 2417 | 2140 |
| Engagement brut total | 14363 | 14583 | Financement total | 15053 | 14879 |
| Engagement net | | | Financement net | 690 | 296 |

Le compte de résultat

Note 29 : Produit net d'intérêt

Au titre de l'exercice 2020, le produit net d'intérêt s'établit à 6,0 milliards d'euros, contre 8,1 milliards d'euros en 2019.

Cette baisse s'explique par le volume des opérations de politique monétaire mises en place pour contrer les impacts économiques de la crise sanitaire : les charges issues des intérêts négatifs versés par la Banque au titre des opérations de refinancement bancaire dont l'encours moyen a fortement progressé sont en hausse par rapport à 2019, alors que les revenus issus des intérêts négatifs calculés sur

les dépôts des institutions financières (réserves obligatoires excédentaires et facilités de dépôts) ont augmenté dans de moindres proportions. En outre, les revenus des titres de politique monétaire ont reculé, en particulier sur les titres indexés sur l'inflation.

Les revenus issus des avoirs de réserves en devises et en euros sont également en recul par rapport à 2019.

Note 30 : Résultat net des opérations financières

Ce poste du compte de résultat intègre les gains ou pertes nettes résultant des opérations de cessions des instruments financiers détenus par la Banque de France, ainsi que les moins-values de réévaluation constatées sur les instruments financiers, l'or et les devises. Il intègre également le résultat net de change dégagé dans le cadre de la réalisation d'opérations libellées en devises.

En 2020, le solde net des gains ou pertes de change réalisés sur or et sur devises s'établit à - 172 millions d'euros. Conformément à la convention du 2 février 2011 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, ce solde net a été affecté par la contrepartie du compte de résultat (poste 1.2.2) à la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE).

Produit net d'intérêt

Poste 1.1 du compte de résultat

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|---|--------------|---------------|
| Intérêts sur avoirs en devises | 1037 | 1370 |
| <i>Dont intérêts sur titres monétaires d'investissement</i> | 668 | 656 |
| Intérêts sur créances sur le FMI | 32 | 154 |
| Intérêts sur créances en euros sur non-résidents | 0 | 0 |
| Produits nets sur opérations de politique monétaire (hors titres) (b) | 194 | 1415 |
| Intérêts sur titres en euros | 3709 | 4697 |
| <i>Dont : Intérêts sur titres monétaires d'investissement</i> | 1215 | 1482 |
| <i>Intérêts sur titres détenus dans le cadre de la politique monétaire</i> | 2494 | 3215 |
| Intérêts sur créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés | 0 | 0 |
| Intérêts sur la créance nette vis-à-vis de l'Eurosystème (a) | 0 | 0 |
| Intérêts sur la position nette au titre des billets en euros | 0 | 0 |
| Intérêts sur autres actifs financiers en euros et en devises | 1509 | 2731 |
| <i>Dont : Intérêts sur titres de placement</i> | 2 | 7 |
| <i>Intérêts sur titres d'investissement</i> | - 113 | - 120 |
| <i>Autres intérêts</i> | 1620 | 2844 |
| Total des intérêts et produits assimilés (A) | 6480 | 10367 |
| Intérêts sur engagements hors politique monétaire en euros envers les institutions financières monétaires de la zone euro (c) | 1 | 3 |
| Intérêts sur engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro | - 852 | - 2056 |
| Intérêts sur engagements en devises | - 24 | - 52 |
| Intérêts sur contrepartie des allocations de DTS | - 25 | - 124 |
| Intérêts sur la dette nette vis-à-vis de l'Eurosystème (a) | 0 | 0 |
| Intérêts relatifs au compte du Trésor public et assimilé | 520 | 200 |
| Autres intérêts | - 114 | - 210 |
| Total des intérêts et charges assimilés (B) | - 494 | - 2239 |
| Produit net d'intérêt (A + B) | 5986 | 8128 |

(a) Intérêts sur la position nette de la Banque de France dans le cadre du système Target2 (cf. notes 7 et 15).

(b) Produits nets des comptes courants des IFM, facilités de dépôt et TLTRO II et III (intérêts négatifs).

(c) Intérêts sur pensions.

Solde net des autres produits et charges sur opérations financières

Extrait du poste 1.2.3 du compte de résultat

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|--|------------|------------|
| Solde net sur les titres en devises (a) (b) (c) | 94 | 37 |
| Solde net sur les titres en euros enregistrés dans les postes A7.1 et A7.2 (b) (c) | 2 | 75 |
| Solde net sur les titres de placement enregistrés dans le poste A11 (b) | 0 | 30 |
| Résultat net de change (hors gestion des réserves de change) | 11 | 10 |
| TOTAL | 107 | 152 |

(a) À l'exclusion des effets liés aux variations du cours de change, qui figurent dans le poste 1.2.1. du compte de résultat.

(b) Ces postes comprennent les plus et moins-values réalisées ainsi que les moins-values latentes de fin d'année.

(c) Ces postes comprennent également les appels de marge sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt et les résultats sur instruments synthétiques.

21 Conformément aux dispositions du 3^e alinéa de l'article R. 144-4 du Code monétaire et financier.

22 Notamment la bonification d'annuités, les allocations voyages et les allocations décès.

Note 31 : Produits des actions et des titres de participation

Au titre de 2020, le Conseil des gouverneurs a décidé de distribuer aux BCN la part de seignuriage de la BCE ainsi que le revenu des titres SMP, CBPP3, ABS, PSPP et PEPP qu'elle détient. La BCE a ainsi mis en distribution, après dotation de sa provision pour risques financiers, un montant de 1 260,2 millions d'euros d'acompte sur dividende, dont 257 millions pour la Banque de France.

Produit des actions et des titres de participation

Poste 1.4 du compte de résultat

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|---|------------|------------|
| Dividende BCE (solde au titre de l'exercice précédent et acompte au titre de l'exercice en cours) | 448 | 369 |
| Dividendes sur autres titres de participation | 13 | 24 |
| Dividendes sur titres de placement | 3 | 13 |
| Autres produits | 0 | 0 |
| TOTAL | 464 | 406 |

Note 32 : Solde de la répartition du revenu monétaire

Ce poste comprend le solde annuel de la répartition du revenu monétaire, enregistré dans le poste 1.5 du compte de résultat. Pour 2020, il correspond à une charge de 830 millions d'euros. À cela s'ajoutent :

- la part de la Banque de France dans la perte constatée par l'Eurosystème à la suite de la cession en 2020 des titres détenus par une BCN au sein de son portefeuille CSPP et ayant fait l'objet d'une dépréciation en 2018, ainsi que la reprise de la provision constituée à ce titre en couverture du risque de crédit sur les opérations de politique monétaire conduites par l'Eurosystème (cf. note 20) ;
- des corrections au titre des années antérieures, principalement liées à des révisions effectuées par d'autres banques centrales de l'Eurosystème au titre des exercices 2018 et 2019.

Répartition du revenu monétaire

Poste 1.5 du compte de résultat

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|--|--------------|--------------|
| Revenu monétaire mis en commun par la Banque de France | - 1713 | - 3057 |
| Revenu monétaire alloué à la Banque de France | 883 | 2306 |
| Solde de partage du revenu monétaire au titre de l'exercice | - 830 | - 751 |
| Autres charges et produits issus du partage du revenu monétaire | -12 | -3 |
| Sous-total | - 842 | - 754 |
| Dotation nette des reprises aux provisions relatives aux opérations de politique monétaire | 18 | 14 |
| TOTAL | - 824 | - 740 |

Le revenu monétaire mis en commun par l'Eurosystème est réparti entre les banques centrales nationales (BCN) en fonction de leur part dans le capital de la BCE.

Le montant du revenu monétaire de chaque BCN est composé des revenus tirés des actifs adossés à la base monétaire de chacune d'elles.

La base monétaire est composée des éléments suivants : les billets en circulation, les dépôts en euros des établissements de crédit dans le cadre des opérations de politique monétaire, la dette intra-Eurosystème résultant des transactions Target2 et la dette nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème. Les intérêts supportés sur des dettes incluses dans la base monétaire sont déduits du revenu monétaire mis en commun.

Les actifs adossés à la base monétaire sont les suivants : les concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre de la politique monétaire, les titres détenus dans le cadre de la politique monétaire, la créance sur la BCE pour les avoirs de réserve transférés (à l'exception de la composante en or), la créance nette intra-Eurosystème résultant des transactions Target2, la créance nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème, les créances sur les banques centrales n'appartenant pas à l'Eurosystème relatives à des opérations d'apport de liquidités en euros, les intérêts courus sur les titres de politique monétaire dont les risques et les revenus sont partagés et ayant fait l'objet de dépréciation, un montant limité d'or de chaque BCN en proportion de la clé de chacune d'elle dans le capital de la BCE. Lorsque le montant des actifs adossés à la base monétaire est différent du montant de cette dernière, la contribution au revenu monétaire de cette différence est prise en compte en lui appliquant le taux marginal des opérations principales de refinancement.

Note 33 : Net des autres produits et charges

Ce solde reprend les produits et les charges qui sont générés par des activités de service effectuées pour compte de tiers, principalement des activités de service public confiées à la Banque de France par la loi ou des conventions signées avec l'État. Il concerne aussi, dans une moindre mesure, des activités exercées au service de l'économie et dont le coût est refacturé.

Parmi les produits figure la contribution pour frais de contrôle de l'ACPR, instituée par l'ordonnance 2010-76 du 21 janvier 2010 portant fusion des autorités d'agrément

et de contrôle de la banque et de l'assurance. L'ACPR est une autorité administrative indépendante sans personnalité morale et dotée de l'autonomie financière. Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France et son budget est un budget annexe de la Banque de France. Les charges et les produits de l'ACPR sont donc enregistrés dans les comptes de la Banque de France. Les charges apparaissent dans les charges d'exploitation en fonction de leur nature et les produits sont constitués des appels à contribution émis auprès des assujettis au contrôle de l'ACPR. En 2020, les contributions pour frais de contrôle ont dégagé un produit de 205 millions d'euros.

Net des autres produits et charges

Poste 1.6 du compte de résultat

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|--|------|------|
| Rémunération des services rendus à l'État | 230 | 241 |
| Contributions pour frais de contrôle de l'ACPR | 205 | 198 |
| Autres produits (a) | 288 | 282 |
| Total des autres produits (A) | 723 | 721 |
| Total des autres charges (B) | - 46 | - 27 |
| Solde net des autres produits et charges (C = A + B) | 677 | 694 |

(a) Ce poste inclut notamment la facturation des consultations de fichiers gérés par la Banque de France (FNCI, FICP, FCC, FIBEN).

Les prestations rendues par la Banque de France à l'État – notamment le fonctionnement des commissions départementales de traitement de situations de surendettement des ménages et la tenue de compte du Trésor – sont remboursées sur la base du coût complet.

Note 34 : Frais de personnel et charges assimilées

Frais de personnel et charges assimilées

Poste 2.1 du compte de résultat

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|--|------|------|
| Salaires et traitements liés | 583 | 585 |
| Charges fiscales liées aux salaires et traitements | 100 | 94 |
| Charges sociales | 167 | 160 |
| Intéressement et participation | 36 | 36 |
| Total des frais de personnel | 885 | 875 |

Poste 2.2 du compte de résultat

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|---|------|------|
| Charges de retraite et charges assimilées | 34 | 502 |
| Total des charges de retraite | 34 | 502 |

La diminution des charges de retraite impactant le compte de résultat de la Banque résulte du financement des pensions réglementaires par prélèvement sur la réserve spéciale préalablement constituée afin de permettre la couverture des engagements de retraite (cf. note 28). Le montant prélevé à ce titre sur la réserve spéciale au cours de l'exercice 2020 s'élève à 471 millions d'euros.

Rémunération des organes de direction

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|---|------|------|
| Montant global des rémunérations versées aux organes de direction (a) | 3,1 | 2,8 |

(a) Les organes de direction de la Banque de France se composent des membres du Conseil général et des membres du Comité de direction.

La rémunération comprend la rémunération nette augmentée, le cas échéant, des avantages en nature. Le conseiller général élu et le censeur ne sont pas rémunérés au titre des fonctions qu'ils exercent au Conseil général.

Pour l'année 2020, la rémunération brute totale du gouverneur a été de 287 932 euros. Celle du premier sous-gouverneur de 232 941 euros et celle de la seconde sous-gouverneure de 231 486 euros. Ils ne bénéficient pas d'appartement de fonction, mais perçoivent chacun une indemnité logement brute de 5 867 euros par mois, imposable. Ces dispositions sont réglées conformément à l'article R. 142-19 du Code monétaire et financier.

Note 35 : Charge fiscale

L'article 8 de la loi 2007-212 du 20 février 2007 portant diverses dispositions intéressant la Banque de France dispose que le résultat imposable de la Banque de France est déterminé sur la base des règles comptables définies en application de l'article L. 144-4 du Code monétaire et financier et de la convention visée à l'article L. 141-2 du même Code.

Impôts sur les bénéfices

Poste 5 du compte de résultat

(en millions d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|---------------------------|------|------|
| Charge d'impôt | 1633 | 2650 |
| Sur le résultat ordinaire | 1633 | 2650 |

KPMG Audit
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60005
92066 Paris La Défense Cedex

**Mazars
Exaltis**
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil général le 15 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables prévus par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque de France à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- la note préliminaire de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes comptables et les méthodes d'évaluation applicables à la Banque de France, dont certains sont spécifiques au Système européen de banques centrales;
- le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées.

.../...

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres comptabilisés au coût amorti

Votre Institution détient des portefeuilles de titres comptabilisés au coût amorti. Une dépréciation est constatée en cas de risque de non-recouvrement selon les modalités décrites dans la note « Les méthodes d'évaluation – les portefeuilles-titres » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à examiner les tests de dépréciation mis en place par la Banque de France pour évaluer les risques de non-recouvrement, à apprécier les hypothèses retenues et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Évaluation des engagements sociaux

Votre Institution calcule ses engagements sociaux selon les modalités décrites dans la note 28 de l'annexe aux comptes annuels. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par un actuaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données utilisées et les hypothèses retenues pour effectuer ces estimations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables prévus par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil général.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

.../...

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 mars 2021

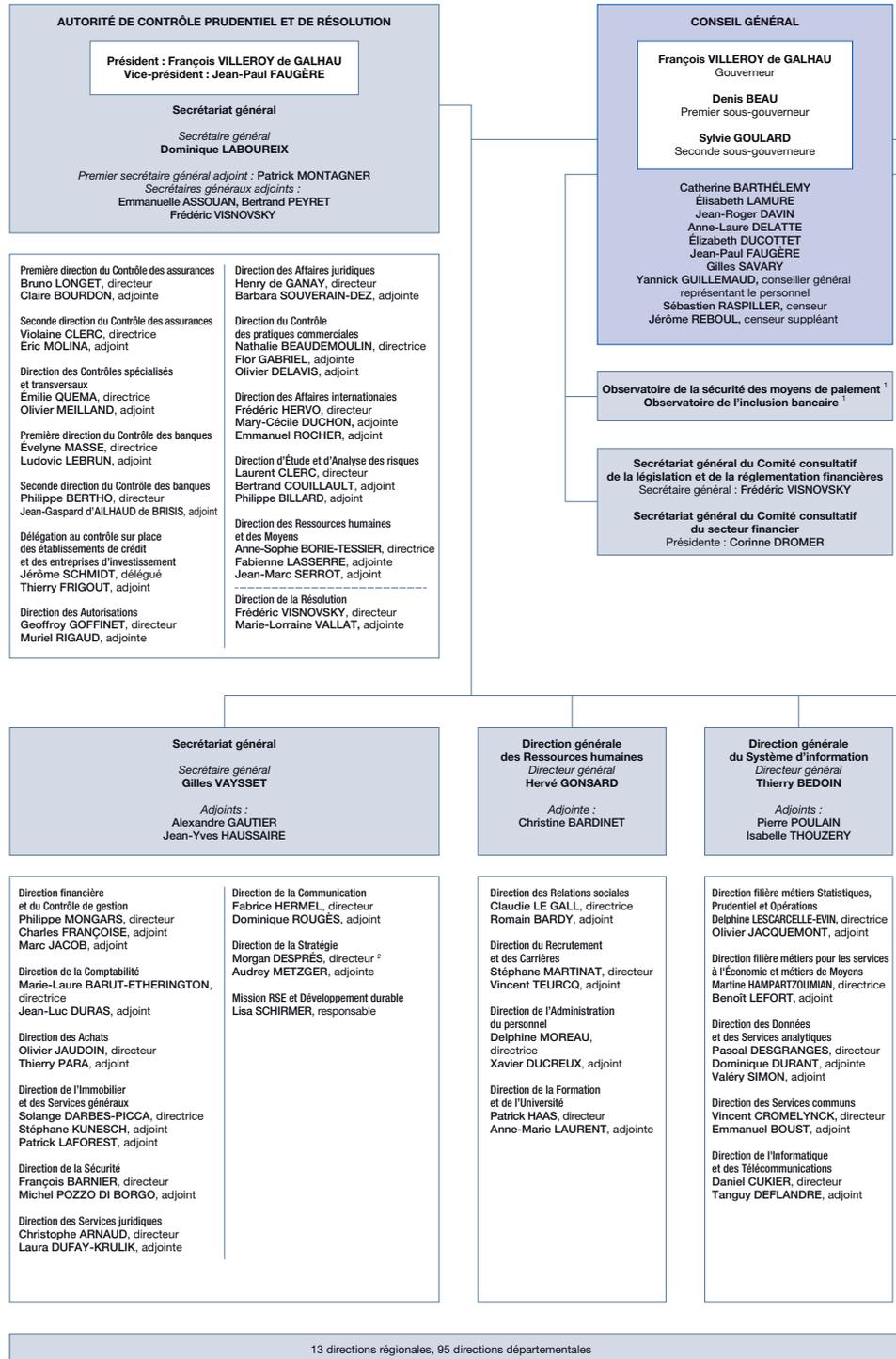
KPMG S.A.
Marie-Christine Jolys
Associée

Mazars
Hervé Hélias Franck Boyer
Associé Associé

ANNEXES

ANNEXE 1

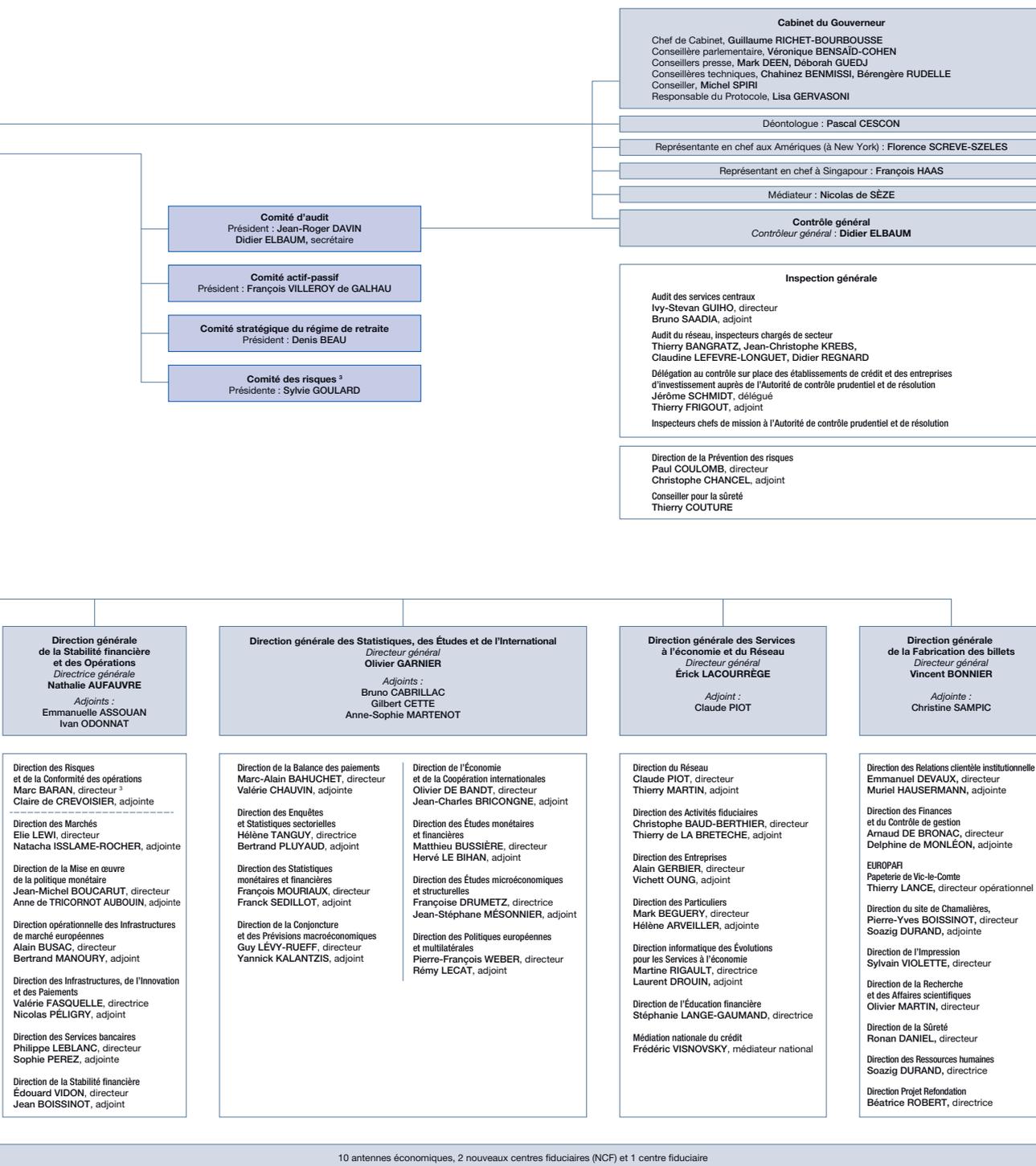
Organigramme de la Banque de France au 1^{er} mars 2021



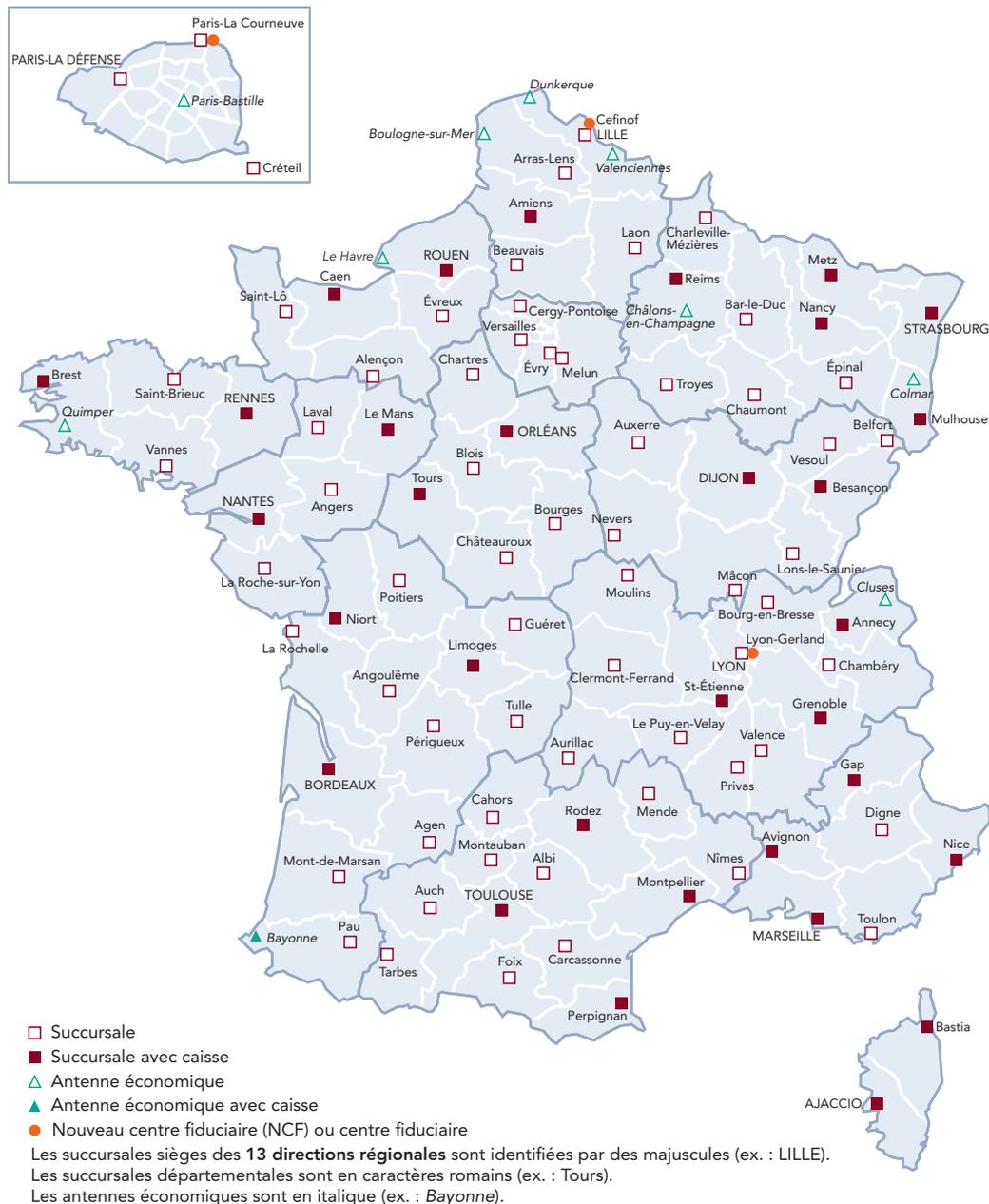
¹ Le gouverneur préside l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement et l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

² Fonction assurée par Delphine Lescarcelle-Evin à la date de rédaction du rapport.

³ Le directeur des Risques et de la Conformité des opérations est rattaché à la fois à la présidente du Comité des risques et à la directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations.



LE RÉSEAU DE LA BANQUE DE FRANCE AU 1^{ER} JANVIER 2021



ANNEXE 2

LE PÉRIMÈTRE

DE LA BANQUE DE FRANCE



La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique adoptée le 8 novembre 2016 a fait de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) une filiale à 100 % de la Banque de France, à compter du 1^{er} janvier 2017. Les missions de l'IEDOM consistent à assurer le rôle de banque centrale dans les départements et collectivités d'outre-mer pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France.



VICTOIRES PAIEMENTS, créé le 22 mai 2012, est un groupement d'intérêt économique qui rassemble la Banque de France et la Caisse des dépôts et consignations. Il a pour mission de traiter les moyens de paiement de masse (gros volumes, petits montants). Il permet de mutualiser les investissements et de réduire les coûts de traitement des opérations grâce à une plateforme commune et à des flux entre Banque de France et Caisse des dépôts traités en intrabancaire, hors systèmes d'échange.



EUROPAFI a été créée le 27 octobre 2015 afin de mettre en place un pôle public papetier au sein de l'Eurosystème, et de faire de la papeterie de Vic-le-Comte le principal producteur public de papier fiduciaire de la zone euro. Trois banques centrales sont actionnaires aux côtés de la Banque de France.



BDF GESTION, créée le 27 décembre 1995, est la filiale de gestion d'actifs de la Banque de France. Elle gère une gamme de trente-huit organismes de placement collectifs (dédiés, ouverts au public, d'épargne salariale) et des mandats individualisés pour compte d'investisseurs institutionnels.

ANNEXE 3

LE RECYCLAGE PAR LES OPÉRATEURS PRIVÉS DES BILLETS ET PIÈCES EN EUROS EN 2020

L'article L. 141-5 du Code monétaire et financier confie à la Banque de France la mission d'assurer l'entretien de la monnaie fiduciaire et de gérer la bonne qualité de sa circulation sur le territoire national. L'article R. 122-8 du même Code impose aux opérateurs (établissements de crédit, sociétés de transport de fonds, prestataires du secteur du commerce) participant au traitement et à la remise en circulation de billets qui ne proviennent pas d'une banque centrale de l'Eurosystème de signer au préalable une convention avec la Banque de France. À fin 2020, 89 établissements de crédit sont signataires avec la Banque de France d'une convention de distribution, par automate à l'usage du public, de billets dits recyclés ; 148 opérateurs sont signataires d'une convention de traitement des billets fixant les critères de tri ; 21 opérateurs sont signataires d'une convention de traitement des pièces.

En 2020, les agences bancaires alimentées en billets recyclés par des sociétés de transport de fonds représentent le modèle d'organisation logistique le plus répandu.

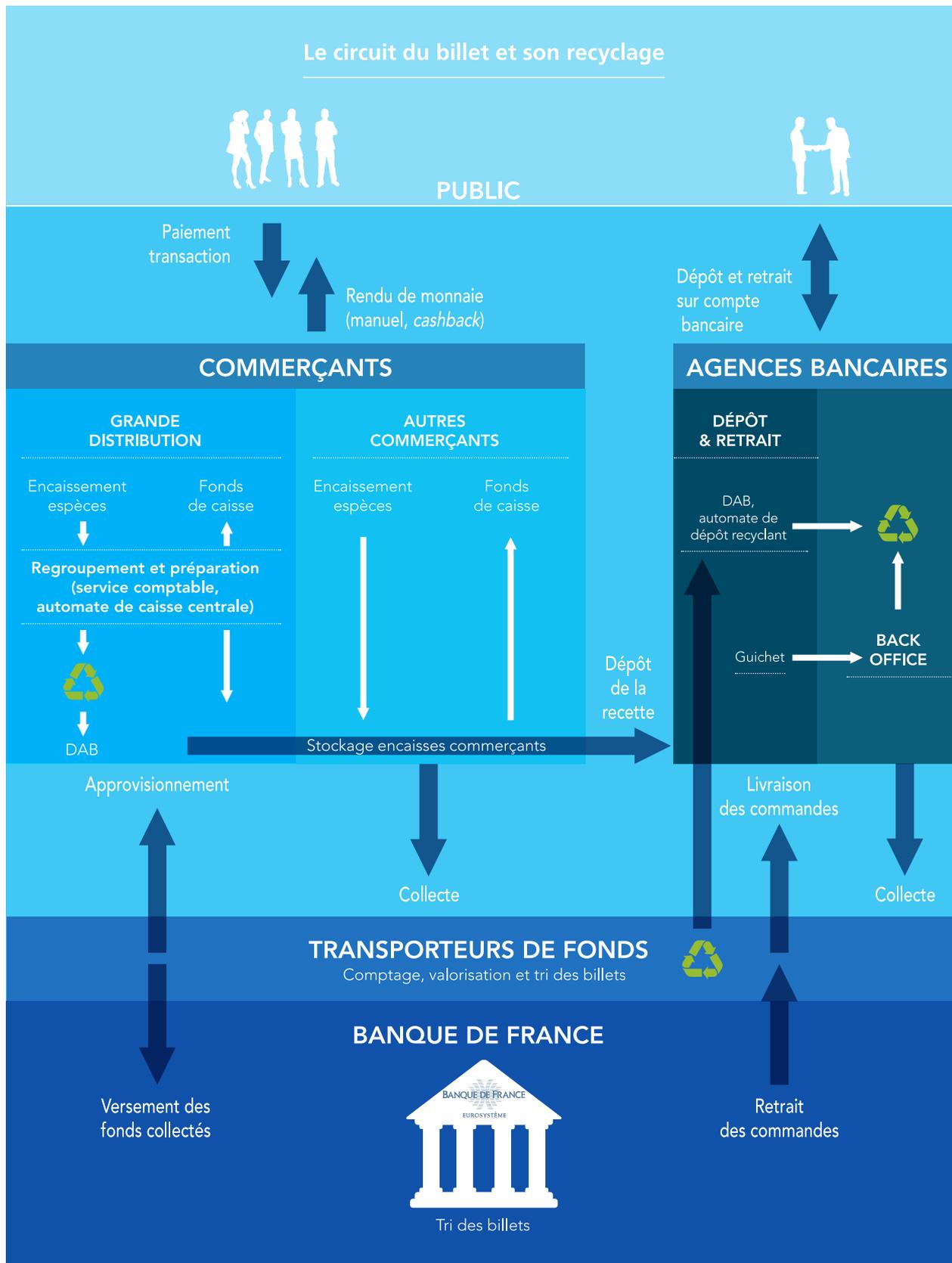
Au total, 33,5 % des billets collectés et reconnus comme valides par les opérateurs privés ont été remis en circulation au premier semestre 2020 (derniers chiffres connus), soit – 1,9 point de pourcentage par rapport à fin 2019 (cette évolution est due à un changement de méthodologie de calcul du taux de recyclage). Le volume de billets recyclés

par des transporteurs de fonds se stabilise depuis fin 2019 à environ la moitié des flux de billets remis en circulation par les opérateurs externes (53 %), proportion légèrement supérieure à celle des établissements de crédit.

1

Le contrôle des opérateurs par la Banque de France

La Banque de France contrôle les opérateurs participant au traitement et à la délivrance au public, par l'intermédiaire d'automates, de billets ne provenant pas d'une banque centrale. Elle a procédé, au cours de l'année 2020, à 398 missions de contrôle sur place de guichets bancaires (– 244 missions par rapport à 2019, en raison de la crise sanitaire) ou d'ateliers de traitement des billets destinés à l'alimentation d'automates en libre-service, dont 234 missions assurées en totale autonomie par le personnel du réseau des caisses (soit 58,8 % des missions). 11 % des machines contrôlées ont été déclarées non conformes et ont fait l'objet d'une intervention des équipes de maintenance des fabricants. 10 suspensions provisoires de matériel ont été notifiées sur l'ensemble des implantations contrôlées (agences bancaires et centres forts).



Conventions signées avec les opérateurs privés pour 2020

| Type de convention | Type d'opérateur | Nombre de signatures en 2020 | Nombre de résiliations en 2020 | Nombre total de conventions en vigueur au 31 décembre 2020 |
|-----------------------------|----------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--|
| Monnaies métalliques | | | | 21 |
| | Opérateurs professionnels | 0 | 0 | 11 |
| | Opérateurs non professionnels | 0 | 3 | 10 |
| Billets | | | | 238 |
| Conventions de distribution | Établissements de crédit | 1 | 0 | 89 |
| Conventions de traitement | Établissements de crédit | 0 | 0 | 56 |
| | Transporteurs de fonds | 0 | 0 | 8 |
| | Prestataires commerçants | 1 | 4 | 83 |
| | Autres professionnels (La Poste) | 0 | 0 | 1 |

2

Le contrôle du traitement des monnaies métalliques réalisé par la Banque de France

Au cours de l'exercice, 17 missions de contrôle au sein de sites effectuant du traitement de pièces ont fait l'objet d'un contrôle sur place de la part des services de la Banque de France.

3

Le recyclage des billets et le traitement des monnaies métalliques dans les départements d'outre-mer

La Banque de France a confié à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) la gestion du dispositif concernant les établissements dont le siège social est situé dans les départements et collectivités

d'outre-mer. À fin 2020, 6 conventions relatives à la distribution au moyen d'automates en libre service de billets recyclés, ainsi que 6 conventions dites « de traitement » avaient été signées. L'IEDOM n'a procédé à aucun contrôle au sein des 78 sites concernés compte tenu de la crise sanitaire. Par ailleurs, 8 conventions relatives au « traitement automatique des monnaies métalliques » étaient en vigueur, concernant 10 sites de production, dont 2 ont été contrôlés.

4

La formation des agents des établissements bancaires à l'authentification des billets de banque

Conformément aux dispositions de l'article R. 122-6 du Code monétaire et financier, la Banque a continué à apporter son concours aux établissements pour former leurs agents à la distribution manuelle des billets de banque en agences. Ainsi, en 2020, 331 agents appartenant au personnel des opérateurs bancaires ont été formés à l'authentification des billets de banque par la Banque de France.

ANNEXE 4

SYNTHÈSE NATIONALE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS DE SURENDETTEMENT – ANNÉE 2020

Conformément aux dispositions de l'article R. 712-12 du Code de la consommation, chaque commission de surendettement établit un rapport d'activité annuel portant sur le nombre de dossiers traités, les mesures prises, la *typologie de l'endettement* et les difficultés rencontrées, quelle qu'en soit la nature. Ces rapports sont transmis à la Banque de France, à laquelle il appartient d'en établir la synthèse et de la publier dans son rapport annuel.

1

En baisse pour la huitième année consécutive, le nombre de nouvelles situations est nettement inférieur au niveau de 1990

Au cours de l'année 2020, 108 731 dossiers ont été déposés devant les commissions de surendettement. Globalement, le nombre de saisines diminue de 24 % par rapport à 2019. Si le recul du nombre de dossiers déposés est une tendance observée depuis plusieurs années (– 9 % par an en moyenne entre 2014 et 2019), celle qui est enregistrée en 2020 est exceptionnelle par son ampleur. La situation

sanitaire explique très largement le caractère atypique de l'année passée. Cette baisse en 2020 cache cependant des évolutions infra-annuelles contrastées avec un très fort repli des dépôts de dossier au premier semestre sous l'effet du coup d'arrêt observé à la mi-mars avec le début du premier confinement, puis à compter de l'été un retour progressif à des niveaux de dépôts proches de ceux qui ont été observés sur la même période en 2019. Les dépôts du mois de décembre 2020 ont même légèrement dépassé ceux qui ont été enregistrés en décembre 2019.

Avec environ 60 000 nouvelles situations de surendettement en 2020, soit 20 000 de moins qu'en 2019, le nombre de primodépôts est largement inférieur à celui du début des années 2000 et est désormais sensiblement inférieur à celui de 1990, année de mise en place de la procédure de traitement du surendettement.

En dépit de la situation sanitaire, les personnes surendettées ont pu déposer leur dossier tout au long de l'année 2020, y compris durant les périodes de confinement. Le traitement des dossiers a également été assuré sans discontinuité grâce à la mobilisation des services et des commissaires, ainsi que grâce à la mise en place immédiate de solutions de connexion à distance pour la tenue des commissions.

Principales données d'activité des commissions

(nombre de dossiers)

| | 2019 | 2020 |
|--|---------|---------|
| Dossiers déposés | 143 080 | 108 731 |
| <i>dont proportion de redépôts (en %)</i> | 44,35 | 44,66 |
| Dossiers recevables | 133 826 | 104 460 |
| Dossiers irrecevables (A) | 7 349 | 5 084 |
| Orientations vers une procédure de réaménagement des dettes | 75 469 | 59 186 |
| Orientations vers une procédure de rétablissement personnel | 59 743 | 46 218 |
| Accords des commissions pour une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (B) | 61 360 | 48 102 |
| Accords des débiteurs pour un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (C) | 1 147 | 459 |
| Plans conventionnels conclus (D) | 12 019 | 11 058 |
| Mesures imposées par les commissions (E) | 62 073 | 50 206 |
| <i>dont mesures imposées immédiates</i> | 54 905 | 44 224 |
| Dossiers clôturés (F) | 9 505 | 7 167 |
| Dossiers traités (A + B + C + D + E + F) | 153 453 | 122 076 |

Notes : Un schéma général de la procédure de traitement du surendettement des ménages figure en annexe 2 de l'Enquête typologique 2020 (<https://particuliers.banque-france.fr/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>).

Le traitement des dossiers réalisés au cours d'une année N ne porte pas que sur des dossiers déposés durant cette année N, et tous les dossiers déposés au cours de l'année N ne sont pas forcément traités avant le 31 décembre de cette même année.

2

Dans le contexte de la crise sanitaire, des moratoires négociés avec les banques ont permis de prévenir l'accroissement du surendettement

Plusieurs ordonnances prises par le gouvernement au printemps 2020 ont permis de limiter l'impact de la crise sur les populations fragilisées en instaurant une période juridiquement protégée, s'accompagnant de la suspension des effets des clauses résolutoires, de la prolongation des délais de recours et contestations, de la suspension des procédures d'exécution et des expulsions.

Par ailleurs, la Banque de France a recherché un consensus de Place avec les principaux créanciers afin de préserver les intérêts des populations les plus fragiles financièrement. En ce sens, elle a adressé au début du mois de juin à plus de 500 créanciers un courrier les invitant à accepter les demandes de report d'échéance émanant de particuliers concernés par un plan de désendettement. Cette mesure a eu pour conséquence de décaler la fin du plan d'apurement des dettes d'autant de mois que de reports de mensualités, mais a surtout permis de limiter les redépôts de dossiers inhérents à cette situation de crise. En effet, la situation

est proche de celle de 2019, avec 44,8 % de redépôts en 2020, contre 44,1 % en 2019.

Le nombre de dossiers traités en 2020 (122 076) est logiquement nettement inférieur à celui traité en 2019 (153 453), diminution directement liée à la baisse des dépôts de dossiers.

La proportion de solutions pérennes, mesures de rétablissement personnel et mesures définitives de réaménagement de dettes, est stable depuis 2018 et représente plus de 76 % des dossiers traités – à comparer aux 60 % de 2014. La part relative des dossiers orientés vers un rétablissement personnel est restée quasi stable en 2020 ; elle excède toujours 43 % des dossiers orientés, témoignant de la précarité des situations personnelles et sociales des déposants.

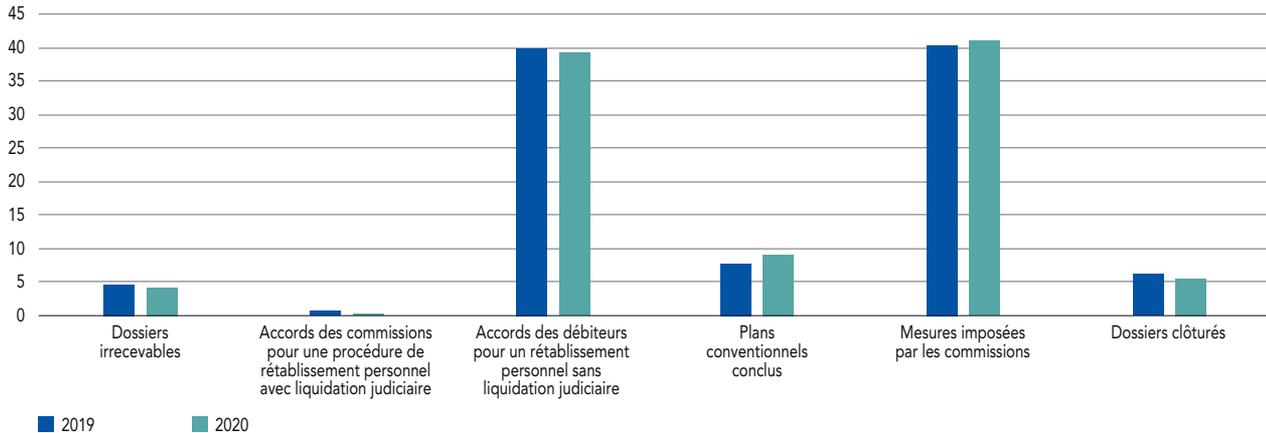
3

Des évolutions législatives permettent d'homogénéiser le traitement des dettes de nature professionnelle

L'article 39 de la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres

Répartition des issues trouvées pour l'ensemble des dossiers traités

(en % du nombre de dossiers)



mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, prévoit que la procédure de rétablissement personnel entraîne l'effacement de toutes les dettes, personnelles comme professionnelles, du débiteur. Ces dispositions ont modifié les articles L. 741-2 et L. 742-22 du code de la consommation.

Pour déterminer la recevabilité d'une déclaration de situation de surendettement, seules sont prises en compte les dettes non professionnelles exigibles et à échoir du débiteur. Lorsque la situation de surendettement personnelle est avérée, si les dettes professionnelles ne sont pas retenues pour apprécier l'état de surendettement, elles doivent être prises en compte pour l'élaboration des mesures de traitement. C'était déjà le cas pour les dossiers orientés vers des mesures imposées par la commission. Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020, la procédure de rétablissement personnel, avec ou sans liquidation judiciaire, entraîne désormais également l'effacement de toutes les dettes, personnelles comme professionnelles, du débiteur.

4

Une procédure de surendettement plus accessible

Lors de la conférence du 6 février 2020 marquant les 30 ans du surendettement, le gouverneur François Villeroy de Galhau avait annoncé la volonté de la Banque de France d'enrichir ses services aux particuliers avec la déclaration en ligne et de clarifier les courriers concernant la procédure de surendettement, en vue de faciliter leur compréhension par les débiteurs.

Le 7 décembre 2020, la Banque de France a ouvert la possibilité de *déposer un dossier de surendettement en ligne*, dans un premier temps pour les personnes déposant seules leur dossier (sans codéposant), ce qui représente plus de 75 % des situations.

Jusqu'alors, le dossier devait être rempli sous forme « papier » (formulaire Cerfa) et la personne pouvait soit l'adresser à la Banque de France par voie postale soit le déposer à l'un de ses guichets. Ceci reste toujours possible. La déclaration en ligne complète les *solutions existantes de dépôt* en proposant l'accessibilité, la souplesse, la disponibilité et la simplicité offertes par Internet. Elle est de

plus sécurisée par l'utilisation de l'identifiant FranceConnect du déposant. Cette solution s'adapte aux contraintes de la personne : le dossier peut être saisi en plusieurs fois, à partir de n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone, tous les jours, 24 heures sur 24. La personne dispose d'un délai de 6 mois maximum pour compléter, valider son dossier et joindre les justificatifs nécessaires.

Dans ce cadre, près de 950 personnes avaient entamé la création d'un dossier en ligne au 31 décembre 2020, et 440 l'avaient validé et transmis à la Banque de France pour traitement.

Parallèlement à cette innovation, la Banque de France a clarifié les courriers concernant la procédure de surendettement, en vue de faciliter leur compréhension par les débiteurs. Ainsi, plus d'une vingtaine de modèles de courrier correspondant à plus de 95 % des courriers envoyés aux déposants ont été révisés, en concertation étroite avec des représentants de la sphère sociale et d'associations en relation directe avec des usagers en difficulté.

5

Le renforcement de l'accompagnement social est poursuivi

La situation de fragilité des personnes en situation de surendettement nécessite un meilleur accompagnement à tous les stades de la procédure.

La mise en place de structures adaptées s'est poursuivie : 150 Points conseil budget (PCB) ont été labellisés en 2019, 250 nouveaux membres sont venus compléter le maillage territorial du dispositif en 2020, et 500 sont attendus à l'horizon fin 2021.

Ces structures doivent permettre une détection précoce des personnes en difficulté financière et, dans un certain nombre de cas, d'éviter le dépôt d'un dossier de surendettement. Des conseils peuvent être prodigués en matière de gestion du budget familial ou pour informer sur les droits. Certains dispositifs d'aide sociale restent en effet parfois méconnus.

Il est également nécessaire de renforcer l'accompagnement pendant la procédure, les commissions relatant parfois des difficultés de compréhension par les déposants des étapes de la procédure et des courriers reçus de la commission, et assez régulièrement une incapacité à connaître précisément

la situation exacte de l'endettement, les déclarations de dettes en cours de procédure étant fréquentes.

L'accompagnement doit enfin être poursuivi jusqu'au terme de la procédure afin de faciliter l'entrée en vigueur des mesures avec les créanciers, et éviter ainsi des redépôts quasi immédiats du fait même d'une simple incompréhension du déposant quant à sa responsabilité et son rôle dans cette phase ultime de la procédure.

Afin d'assurer au mieux leur mission, les PCB répondent à un cahier des charges indiquant précisément les compétences qu'ils doivent acquérir. Au titre de ses missions de traitement du surendettement et en matière d'inclusion, la Banque de France participe aux comités de pilotage des PCB et son réseau renseigne et oriente vers ces acteurs le public potentiellement concerné.

Tous les renseignements sur la procédure de traitement du surendettement et les dispositifs d'inclusion financière tels que le droit au compte, l'offre spécifique ou le plafonnement des frais d'incident bancaire, ainsi que les services en ligne – dépôt d'un dossier de surendettement, demande de droit au compte, transmission d'une question –, sont disponibles sur l'espace « particulier » du site Internet de la Banque de France.

En complément, la Banque de France assure, au travers de sa mission d'éducation économique, budgétaire et financière des publics, des sessions de formation sur une grande partie des thèmes définis par le cahier des charges des Points conseil budget, notamment le surendettement et l'inclusion bancaire.

6

Les acteurs de la procédure sont fortement engagés dans l'éducation économique et financière des publics

Malgré la crise sanitaire, les campagnes d'information et de formation sur l'éducation économique, budgétaire et financière se sont poursuivies sur l'ensemble du territoire en 2020, notamment par l'organisation de conférences en ligne (webinaires).

Les ressources pédagogiques mises à disposition des succursales de la Banque de France permettent d'informer au mieux les intervenants sociaux, pour les aider dans leurs

missions d'accompagnement des personnes en situation de fragilité financière et dans la lutte contre les situations de surendettement.

Au total, ce sont plus de 8 500 intervenants sociaux et assimilés issus d'organismes sociaux, centres départementaux d'action sociale, caisses d'allocations familiales, ou encore associations de consommateurs, de familles ou caritatives, qui ont été rencontrés en 2020, pour les aider à mieux accompagner les personnes lors du dépôt d'un dossier et pendant la procédure.

Un nouveau module de formation dédié en grande partie au dépôt en ligne d'un dossier de surendettement est proposé aux intervenants sociaux depuis décembre 2020.

Les mesures d'aide financière prises par le Gouvernement et par les autorités publiques en 2020 sont relayées sur le portail Internet « Mes questions d'argent » afin d'informer le grand public affecté par la crise sanitaire.

7

Des échanges réguliers avec les magistrats restent indispensables

En 2020, la quasi-totalité des commissions a rencontré au moins une fois les juges ou les greffiers des tribunaux judiciaires de leur territoire, avec la volonté de faire converger les pratiques pour apporter des solutions financières adaptées aux personnes surendettées. Ces rencontres, complétées de points informels réguliers, ont également représenté l'occasion d'échanger sur les modalités de traitement des dossiers au regard de l'état d'urgence sanitaire et sur les conséquences des ordonnances prises au printemps, notamment concernant les délais de recours et de contestation.

La mise en œuvre des procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire est toujours difficile. En dépit du recrutement de quelques mandataires judiciaires sur quelques places, les procédures restent globalement très longues.

Quelques commissions signalent le risque de validation à tort des mesures imposées, en cas de recours ou contestation formulée directement au tribunal, sans information du secrétariat de la commission.

L'articulation entre les procédures collectives et la procédure de surendettement reste une difficulté réelle,

tout particulièrement pour les personnes relevant, du fait de leur statut professionnel, des procédures collectives régies par le Code de commerce, et endettées uniquement à titre personnel. Non éligibles à la procédure de surendettement, ces personnes se voient très régulièrement refuser l'ouverture d'une procédure collective ou d'une procédure de rétablissement professionnel en raison de l'absence de dettes professionnelles. Le même constat vaut pour les personnes physiques ayant cessé leur activité, avec des dettes de cotisations sociales (assurance sociale des indépendants) considérées comme professionnelles au titre du surendettement, mais qualifiées de personnelles par le tribunal de commerce dans le cadre de la procédure collective. Toutefois, les travaux menés en relation avec les organismes de Sécurité sociale, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) et la Mutualité sociale agricole (MSA), ont permis de vérifier la convergence des points de vue sur cette question et de diffuser des éléments de langage communs auprès de l'ensemble des caisses au plan national, ouvrant la possibilité de traiter ces dettes dans le cadre de la procédure tout en préservant la faculté pour le débiteur de recouvrer ses droits à pension en cas de régularisation des cotisations impayées, même en cas d'effacement.

8

Si la procédure est désormais jugée équilibrée, il est important de surveiller les conditions de sa mise en application et de sa bonne appropriation par les acteurs

La complexité ou les particularités de certaines situations continuent de poser des difficultés aux commissions : le traitement des dettes professionnelles notamment, ou la prise en compte des situations de démembrement d'un bien immobilier (usufruit, nue-propriété) de même que l'évaluation de parts de sociétés civiles immobilières (SCI) détenues. De même, il peut être délicat de mesurer précisément les conséquences de la demande de vente d'un bien immobilier de faible valeur en zone non attractive ou d'appréhender l'impact précis du relogement du débiteur, d'autant plus que les débiteurs font parfois obstacle à la décision prise par la commission. De même, de plus en plus fréquemment, les déposants souhaitent des explications détaillées sur les forfaits et modalités de calcul de leur capacité de remboursement, et certains acceptent mal de devoir resserrer leur budget, sans comprendre l'intérêt d'un accompagnement social. Les notaires et avocats interrogent

également régulièrement les secrétariats, manifestant une certaine méconnaissance de la procédure, et comprenant mal que le secret professionnel puisse leur être opposé.

Quelques difficultés de traitement de certaines créances sont signalées dans le cas où leur recouvrement a été confié à un cabinet spécialisé, notamment le non-respect de la suspension des poursuites durant la phase d'instruction du dossier, ou lorsque les créances ont été cédées. Il est ainsi parfois difficile d'identifier le propriétaire de la créance. La montée en puissance des échanges informatisés avec les créanciers nécessite un temps d'adaptation durant lequel des erreurs peuvent être décelées. De même, les améliorations techniques régulièrement apportées représentent un point de vigilance particulier lorsqu'elles s'accompagnent d'une évolution du protocole d'échange.

L'orientation d'un dossier en rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, annonçant un possible effacement des dettes, constitue toujours un point de vigilance. Certains créanciers, déclarés ou non au dossier, passent outre l'effacement prononcé et reprennent les actions en vue de recouvrer leur créance pourtant effacée. De la même façon, quelques débiteurs ont cessé d'honorer leurs charges courantes, escomptant les voir également effacées au terme de la procédure.

Enfin, il conviendra de s'interroger sur la prise en compte des évolutions de fond de la société et des modes de consommation : situations de double activité (salarié et indépendant, ou retraité et indépendant), alternance de périodes d'intérim, de chômage, de formation, prise en compte des contrats de location d'achat ou de longue durée, avec le risque que fait peser dans certains cas la restitution du véhicule sur l'emploi du débiteur. De plus, dans les situations les plus précaires, la procédure ne peut répondre que par des effacements d'arriérés de charges courantes dans le cadre de redressements personnels successifs.

Le plan de continuité mis en œuvre par la Banque de France pour assurer la tenue des commissions et le traitement des dossiers, dès les premiers jours du confinement de mars 2020, a globalement bien fonctionné. Les points de vigilance mentionnés par les commissions portent sur la difficulté qu'ont pu rencontrer certains déposants pour la constitution de leur dossier, notamment par défaut temporaire d'accompagnement par un travailleur social, et l'arrêt de l'activité des tribunaux durant cette même période.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAUX

| | |
|---|-----|
| Tableau de bord des indicateurs RSE | 90 |
| Bilan au 31 décembre 2020 | 105 |
| Compte de résultat de l'exercice 2020 | 106 |
| Poids des principales devises | 111 |
| Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI) | 111 |
| Relations avec le FMI | 111 |
| Concours et engagements en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire | 113 |
| Créances en euros sur des non-résidents et résidents de la zone euro | 114 |
| Titres détenus dans le cadre de la politique monétaire | 115 |
| Titres en euros émis par des résidents de la zone euro | 116 |
| Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés | 116 |
| Autres créances sur l'Eurosystème | 116 |
| Autres actifs financiers en euros et en devises | 117 |
| Portefeuilles-titres | 117 |
| Divers | 117 |
| Valeurs immobilisées | 117 |
| Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2020 | 118 |
| Part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE | 118 |
| Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro | 119 |
| Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro | 119 |
| Engagements en euros envers l'Eurosystème | 119 |
| Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro | 120 |
| Tableau de passage suite à la reclassification statistique de certains organismes internationaux | 120 |
| Opérations bancaires | 120 |
| Divers | 120 |
| Provisions pour risques et charges | 121 |
| Comptes de réévaluation | 122 |
| Capital, réserves et report à nouveau | 122 |
| Montant notionnel des instruments financiers à terme | 122 |

| | |
|--|-----|
| Devises à recevoir/à livrer dans le cadre d'opérations avec la clientèle | 123 |
| Les engagements de retraite et leur financement | 124 |
| Produit net d'intérêt | 125 |
| Solde net des autres produits et charges sur opérations financières | 125 |
| Produit des actions et des titres de participation | 126 |
| Répartition du revenu monétaire | 126 |
| Net des autres produits et charges | 127 |
| Frais de personnel et charges assimilées | 127 |
| Rémunération des organes de direction | 127 |
| Impôts sur les bénéficiaires | 127 |
| Conventions signées avec les opérateurs privés pour 2020 | 138 |
| Principales données d'activité des commissions | 140 |

GRAPHIQUES

| | |
|--|----|
| Solde des biens et services par nature économique | 20 |
| Indice de popularité des recherches Google du mot clé « coronavirus » et de ses dérivés, par pays, du 17 janvier au 11 mai 2020 | 21 |
| Pollution au dioxyde d'azote à Paris | 21 |
| Encours du marché des titres de créances à court terme (NEU CP) – sociétés non financières et secteur public | 26 |
| Taux d'intérêt moyen des crédits aux sociétés non financières dans les principaux pays de la zone euro | 26 |
| Taux de croissance annuel moyen des crédits aux sociétés non financières résidentes | 27 |
| Flux de crédits et de dépôts et émissions de titres des sociétés non financières françaises | 27 |
| Répartition des missions de contrôle prudentiel sur place et de contrôle des pratiques commerciales pour les secteurs bancaire et assurantiel, menées par l'ACPR en 2020 | 38 |
| Dépenses nettes : niveau et variation cumulée | 69 |
| Effectif total | 69 |
| Répartition de l'effectif total par tranche d'âge | 69 |
| Retombées presse | 70 |
| Site « Mes questions d'argent » : pages vues | 70 |
| Site « ABC de l'économie » : pages vues | 70 |
| Site « Citéco » : pages et vidéos vues | 70 |
| Proportion de cadres titulaires ayant accédé à l'encadrement par promotion interne | 72 |
| Nombre de télétravailleurs depuis 2010 | 73 |
| Réduire notre empreinte environnementale | 79 |
| Répartition des émissions de GES, par type d'énergie | 80 |

| | |
|---|-----|
| Déplacements domicile-travail, par mode de transport | 80 |
| Déplacements professionnels, par mode de transport | 81 |
| Émissions de GES des immobilisations | 81 |
| Pourcentage de femmes aux postes de direction | 85 |
| Part de la masse salariale consacrée à la formation | 85 |
| Taux des agents ayant accès à la formation | 85 |
| Taux d'emploi des travailleurs handicapés | 85 |
| Nombre de projets associatifs d'agents soutenus, cumul à partir de 2016 | 89 |
| Répartition des issues trouvées pour l'ensemble des dossiers traités | 141 |

SCHÉMAS

| | |
|--|-----|
| Face à la crise, qu'a fait la Banque de France ? | 7 |
| Les principales mesures de politique monétaire prises par les banques centrales en 2020 | 24 |
| Matrice des risques du système financier – décembre 2020 | 40 |
| Les 5 piliers de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière | 52 |
| 10 repères atteints ou dépassés en 2020 | 67 |
| Construire ensemble 2024 | 75 |
| Réduire notre empreinte environnementale | 79 |
| 10 thématiques en faveur du développement durable | 82 |
| Nettoyage numérique | 83 |
| Le Conseil général et le Comité d'audit | 101 |
| Organigramme de la Banque de France au 1 ^{er} mars 2021 | 132 |
| Le réseau de la Banque de France au 1 ^{er} janvier 2021 | 134 |
| Le circuit du billet et son recyclage | 137 |

TABLE DES ENCADRÉS

| | |
|---|-----|
| La conjoncture durant la crise : le film du choc et de la reprise | 19 |
| L'utilisation des données ouvertes aide à analyser la crise | 21 |
| La préparation du Brexit et la gestion de ses conséquences | 40 |
| Renforcer le cadre réglementaire de l'intermédiation financière non bancaire | 41 |
| Avec plus de 3,8 millions de pages vues en 2020, un espace web au service de tous | 52 |
| La transformation du réseau, menée à son terme | 54 |
| Rôle de la médiation du crédit et du comité de crise sur les délais de paiement | 56 |
| Le nouveau portail « Mes questions d'entrepreneur » | 57 |
| Exécution du contrat de service public en 2020 | 59 |
| La Cellule alerte inclusion | 60 |
| Un portail mis à la disposition du Trésor public | 61 |
| Un laboratoire d' <i>Open Innovation</i> toujours aussi actif | 71 |
| L'évolution du travail à distance pendant la crise | 73 |
| La résilience | 73 |
| Sobriété numérique | 83 |
| La Banque de France soutient les jeunes diplômés et les alternants | 86 |
| Le mécénat de compétences | 87 |
| Risque cyber | 100 |

Banque de France
Direction de la Communication

Crédits photos

Émilie Albert, Christophe Boulze et Philippe Jolivel
Shutterstock

Impression

Stipa

Dépôt légal

Mars 2021

ISSN 1250-5242

« Aucune représentation ou reproduction, même partielle, autre que celles prévues à l'article L. 122-5 2° et 3° a) du Code de la propriété intellectuelle ne peut être faite de la présente publication sans l'autorisation expresse de la Banque de France ou, le cas échéant, sans le respect des modalités prévues à l'article L. 122-10 dudit Code. »
© Banque de France – 2021

Retrouvez l'intégralité
des publications signalées
dans ce rapport sur
publications.banque-france.fr
et *acpr.banque-france.fr*



Papier issu de forêts gérées durablement





banque-france.fr

